


102

**L'Asie Française**



*BULLETIN MENSUEL*  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

**Indochine – Levant – Extrême-Orient**

JANVIER 1932

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. Littré 97-39.

Le Numéro : 5 francs

102  
k. h. c. 12  
248

546-3-34

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
DÉPÔT  
LÉGAL

# BANQUE DE L'INDOCHINE

AYANT LE PRIVILEGE D'ÉMETTRE DES BILLETS DE BANQUE  
en Indochine, Établissements français de l'Inde, Établissements français  
de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie, Côte française des Somalis

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)

CAPITAL : 72 MILLIONS DE FRANCS

Réserves au 31 décembre 1929 : 110.300.000 francs

## SUCCURSALES ET AGENCES

Bangkok — Battambang — Cantho — Canton — Djibouti — Fort-Bayard  
— Haiphong — Hankéou — Hanoï — Hong-Kong — Hué — Mongtzé —  
Nam-Dinh — Nouméa — Papeete — Pékin — Pnom-Penh — Pondichéry  
— Qui-hon — Saïgon — Shanghai — Singapore — Thanhhoa — Tien-Tsin  
— Tourane — Vinh — Yunnanfou

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

**SIMON (Stanislas)**, C. ✱, *Président*.  
**BOYER (Paul)**, C. ✱, *Vice-Président*, Président du  
Comptoir National d'Escompte de Paris.  
**BRINCARD (Georges)** (baron), C. ✱, Président du  
Crédit Lyonnais.  
**CÉLIER (Alexandre)**, C. ✱, Vice-Président du  
Comptoir National d'Escompte de Paris.  
**DENIS (Alphonse)**, O. ✱, Président des Sociétés  
Denis Frères d'Indochine et de Bordeaux.  
**HOMBERG (André)**, O. ✱, Président de la Société  
Générale.  
**HOMBERG (Octave)**, O. ✱, Président de la Société  
Financière, Française et Coloniale.

M. BAUDOUIN (Paul), O. ✱, ancien Inspecteur des Finances, *Directeur-Adjoint*.

MM.

**POILAY (Edwin)**, *Secrétaire-Général*.  
**GANNAY (Paul)**, Ch. ✱, *Inspecteur Général*.  
**LAURENT (Jean)**, ancien Inspecteur des Finances,  
*Inspecteur Général*.

MM.

**RENAUDIN (Maxime)**, O. ✱, Administrateur de la  
Société Générale de Crédit Industriel et Commercial,  
Président de la Compagnie des Chemins de fer de  
l'Est.  
**ROUME (Ernest)**, G.-C. ✱, ancien Gouverneur  
Général de l'Afrique occidentale française et de  
l'Indochine française.  
**STERN (Edgard)**, Ch. ✱, Banquier de la Maison  
A. J. Stern et C<sup>ie</sup>.  
**THELIER (Henri)**, Ch. ✱, Président de la Société  
Générale de Crédit industriel et commercial.  
**THION de la CHAUME (René)**, O. ✱, ancien  
Inspecteur des Finances, *Administrateur-Directeur*.  
de **TREGOMAIN (Roger)**, O. ✱, ancien Directeur  
du Mouvement Général des Fonds au Ministère des  
Finances, Gouverneur honoraire et Administrateur du  
Crédit Foncier de France.

MM.

**LEHMANN (Jules)**, Ch. ✱, *Sous-Directeur*.  
**GUÉX André**, *Sous-Directeur*.  
**SAINT-PIERRE (René)**, Ch. ✱, *Sous-Directeur*.

## COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. YOU (André), C. ✱, Directeur honoraire au Ministère des Colonies, ancien Conseiller d'Etat.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Emission de billets de banque, de chèques et de lettres de crédit. — Ouverture  
de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances. — Souscriptions  
aux émissions. — Paiement de coupons. — Négociation d'effets. — Transfert de  
fonds. — Ordres de Bourse. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

**RETRO  
NEWS**

**L'ASIE FRANÇAISE**

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

---

1932

h.c. Lc<sup>12</sup> 268

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

---

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONGLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;  
CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; PAUL MARTIN, etc., etc.

---

ANNÉE 1932

---

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21  
Téléphone : Littré 97-39

—  
1932

# RETRO NEWS

Le  
d  
e  
List  
La  
Les  
L'I  
Le  
C  
La  
Le  
C  
Les  
Gé  
In

Le

E

C

J

A

M

P

S

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

Le Comité. — Réunion du 20 janvier 1932 : exposé de M. Widhoff sur la situation de la Mandchourie et les questions de chemins de fer.....	6
Liste des souscripteurs .....	6
La France et le conflit sino-japonais .....	7
Les événements d'octobre 1931 en Chypre, par X....	9
L'Inde et le marché mondial, par J. WEULERSSE....	12
Le discours du Gouverneur général de l'Indochine au Grand Conseil .....	15
La réglementation du travail en Indochine, par Albert LEBRUN .....	20
Le conflit sino-japonais devant la Société des Nations (notes et documents), par A. M.....	22
Les inondations en Chine .....	26
Généralités. — L'Entr'aide coloniale féminine. — La population asiatique du Tanganyika. — Les chemins de fer en 1928 .....	28
Indochine. — La situation politique. — Deux requêtes au ministre. — Le régime des alcools. — La famine au Nghè An. — Le développement des cultures secondaires au Lanos. — L'assistance aux enfants métis du Tonkin. — Electrification générale du delta....	29
Levant. — Déclarations du Haut Commissaire au Conseil consultatif de Syrie. — Les élections. — Multiplication des automobiles. — La population de la Palestine en 1931. — Un appel des Assyriens de l'Irak à la S. D. N. — Relations de la Turquie avec les pays étrangers. — Au sujet de la « Trêve des armements ». — La balance commerciale en 1930. — La T. S. F. dans les états d'Ibn Saoud .....	34
Extrême-Orient. — Généralités. — La réorganisation du commerce britannique .....	39
Chine. — Désorganisation gouvernementale. — Les universitaires chinois contre le Japon .....	41
Japon. — Dissolution de la Diète. — Un missionnaire français chez les lépreux .....	42
Asie russe. — La politique des nationalités. — La mobilisation des femmes pour la récolte du coton au Turkestan .....	43
Asie portugaise. — Le café à Timor.....	45
Bibliographie .....	46

## A NOS ADHÉRENTS

L'année 1932 s'annonce comme une année difficile pour les associations telles que le Comité de l'Asie Française ; aussi nos amis ne seront-ils pas surpris de nous voir, au moment où elle commence, leur adresser un appel plus chaleureux encore que d'habitude. Ils savent quel but poursuit notre Comité ; ils voient de quelle manière nous nous efforçons de remplir notre programme. Si nous ne pouvons pas toucher à toutes les questions que le jeu et les complications des événements quotidiens posent au point de vue politique comme au point de vue économique, la faute en est à l'impossibilité où nous nous trouvons, malgré notre désir, de donner plus d'ampleur à notre revue.

Nous ne prétendons pas, en 1932, la développer davantage ; mais du moins nous voudrions assurer à l'Asie française son importance actuelle. En nous demeurant fidèles, malgré les difficultés de l'heure présente, nos amis nous permettront de le faire. Ils nous aideront à doubler un cap dangereux et nous mettront ainsi à même de faire mieux, dans un avenir que nous souhaitons proche, au temps où sera terminée la crise économique que traverse le monde entier.

\*  
\*\*

Rappelons à nos adhérents que les ressources du Comité proviennent de dons et de souscriptions.

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins cinquante francs devient membre adhérent et reçoit pendant l'année le **Bulletin du Comité**.

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quarante-cinq francs pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée, de la marine et des membres de l'enseignement.

Adresser les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris VI<sup>e</sup>, ou les verser au compte de chèques postaux Paris 1900.

L'abonnement au Bulletin du Comité est fixé à soixante francs pour les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques, services, établissements et groupements divers, civils et militaires.

Par suite de l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre et par nombre d'autres pays, force nous est de fixer, à cause de la cherté des prix de poste, l'abonnement pour l'étranger, de façon uniforme, à 125 francs français.

\*  
\*\*

Le prochain cahier des « Documents économiques, politiques et scientifiques » sera consacré à l'Indochine à l'Exposition de Vincennes. Nos lecteurs le trouveront encarté dans la livraison de février de la revue.

## LE COMITÉ

### REUNION DU COMITE DU 20 JANVIER 1932

Le Comité de l'Asie française s'est réuni le mardi 20 janvier, sous la présidence de M. Robert de Caix, un de ses vice-présidents, assisté du Comte L. de Contenson, secrétaire général. L'ordre du jour de cette réunion annonçait une communication de M. Widhoff, sous-directeur de l'exploitation de la Compagnie internationale des Wagons-lits, chargé de l'organisation des services d'Extrême-Orient, sur la situation vraie de la Mandchourie et les questions de chemins de fer.

S'étaient excusés : MM. le président Doumer, le Comte d'Alsace, de Laboulaye, trésorier du Comité, le R. P. Jalabert, Paul Pelliot.

Etaient présents : MM. Casenave, André Duboscq, A. Gérard, général Gouraud, A. Henry, Paul Labbé, Charles Lallemand, général Levé, C. Madrolle, M. Ordinaire, René Pinon, Louis Raveneau, G. Saint-René Taillandier, comte Jean de Sayve, Auguste Terrier, colonel de Thomasson, Henri Froidevaux.

En ouvrant la séance, à 17 heures 10, le président prononce l'éloge de M. Raymond Kœchlin, décédé depuis la dernière réunion du Comité ; il propose, d'autre part, à l'agrément de l'assemblée la candidature de M. Boissonnas, ministre plénipotentiaire honoraire, président de la Compagnie Algérienne, comme membre du Comité. Cette proposition est votée à l'unanimité.

En quelques mots, le président présente ensuite à ses auditeurs M. Widhoff, qui a été en Mandchourie, en a étudié les questions actuelles et est sûrement un des hommes les mieux informés des choses de ce pays, puis il donne la parole à M. Widhoff.

L'orateur expose alors les lointaines origines du conflit actuel entre Chinois et Japonais et en indique les causes, comme aussi les phases jusqu'au moment où la Société des Nations s'est occupée du conflit. Il termine en indiquant quel essor la Mandchourie a pris sous l'impulsion du Japon et en donnant les éléments de sa situation économique actuelle.

A la suite de cet exposé très sobre et très nourri s'engage une longue discussion. MM. Ordinaire le ministre Casenave, le colonel de Thomasson, André Duboscq, Paul Labbé, le général Gouraud posent suc-

cessivement des questions et demandent des explications au conférencier qui répond en fournissant des précisions nouvelles, complémentaires, de sa communication. Le président intervient à son tour et clôt la séance à 18 heures 40 en constatant aux applaudissements de tous que M. Widhoff est un conférencier comme le Comité est désireux d'en entendre très souvent.

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1931

MM.	
Yver-Bapterosses, à Briare.....	250
Padoue, à Changhaï; Glacières et Frigorifiques du Levant, à Paris; chacun 100 fr.....	200
Alliance Française, à Changhaï; D <sup>r</sup> Gautier, à Port-Tewfic; chacun 85 fr.....	170
Banque de l'Union Parisienne, à Paris.....	75
Bibliothèque Municipale Française, à Tien-Tsin; Institut d'Orient, à Prague; chacun 70 fr.....	140
La Rivière, à Berbéra.....	65
Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à Paris; Cercle de Pnom-Penh; Groupe Economique Régional, à Lille; Lieut. Darcy, à Paris; Biblioth. de l'Université, à Paris; Biblioth. de l'Ecole Militaire, à Saint-Cyr; Ecole d'Application de l'Artillerie, à Fontainebleau; Biblioth. des Officiers du 2 <sup>e</sup> R. I. C., à Brest; Banque de Madagascar, à Paris; Amis de la Bibliothèque de Cherbourg; Biblioth. Municipale d'Angers; Biblioth. Universitaire, à Montpellier; Caisse Nationale de Crédit Agricole, à Paris; Cercle Militaire, à Toulouse; Bruneel, à Paris; Agence Economique de Madagascar, à Paris; Ecole Coloniale, à Paris; Biblioth. de l'Ecole de Guerre, à Paris; Bureau International du Travail, à Paris; Chambre de Commerce de Casablanca; Affaires Etrangères, à Paris; Contre-Amiral, Division du Levant; Cercle Militaire, à Rabat; 2 <sup>e</sup> Bureau Etat-Major, à Paris; Biblioth. du Ministère de la Guerre, à Paris; Biblioth. du Port, à Toulon; Biblioth. du Sénat, à Paris; Biblioth. Nationale, à Alger; Cercle Militaire, à Versailles; chacun 60 francs.....	1 800
Officiers de la Garnison d'Alep; Joffre, à Paris; Biblioth. de Garnison, à Nam Dinh; Résident Sup. de l'Annam, à Hué; Cercle de l'Union, à Hanoï; Ecole Polytechnique, à Paris; Cours Préparatoire aux Aff. Indigènes, à Alger; Biblioth. Centrale, à Saïgon; Biblioth. Publique, à Tananarive (2 souscr.); Cie des Chemins de fer Franco-Ethiopiens, à Paris; Biblioth. des Officiers, à Cap-Saint-Jacques; Ecole Militaire du Génie, à Versailles; Biblioth. des Officiers du 4 <sup>e</sup> R. T. S., à Toulon; Gén. Houry, à Paris; Comm. Penetier, à Saint-Laurent-du-Var (2 souscr.); Chambre de Commerce d'Angoulême; Hardy, à Paris; Cie des Salins du Midi, à Paris; Toulemonde, à Roubaix; Lloyd Rouennais, à Rouen; Biblioth. Centrale d'Etudes, à Paris; Biblioth. de Garnison, à Dunkerque (2 souscr.); Gén. Michaud, à La Roche-de-Glun; Terres, à Asnières; Cap. Bouron, à Lille; Cie du Canal de Suez, à Paris; Biblioth.	
A reporter.....	2.700 »



Report .....	2.700 »
du 16 <sup>e</sup> R. T. S., à Montauban; Biblioth. de Gar-	
nison, à Bac Ninh; Wallut, à Bruyères-le-Cha-	
tel; Berbérian, à Paris; Mourier, à Saint-Etien-	
ne; Biblioth. de la Faculté de Droit, à Stras-	
bourg; Boisson, à Neuilly (2 souscr.); Cap. d'Us-	
sel, à Melun; Maréchal Franchet d'Espérey, à Pa-	
ris; Carré, à Paris; chacun 50 fr.....	2 100
Biblioth. des Archives, à Rabat; Mérat, à Saint-	
Mandé; Pères Jésuites, à Alep; Réunion des Offi-	
ciers, à Saïgon; Lieut. de Sèze, à Rennes; Com-	
de Cadoudal, à Beyrouth; Tabary, à Bourg-la-	
Reine; Officiers de la Garnison, à Nice; Ecole	
Militaire d'Infanterie, à Saint-Maixent; Biblioth.	
des Sciences Politiques, à Paris; Courant, à Lyon;	
Biblioth. Municipale de Saint-Mandé; Chanoine	
Pamier, à Besançon; Mensier, à Antibes; Monod,	
à Lyon; Truchet, à Souk-el-Arba; Viro, à Paris	
(2 souscr.); chacun 45 fr. ....	765
Fournié, aux Lilas; Titon, à Moutier-d'Ahun; en-	
semble .....	120

Au total : 5.685 francs

## LA FRANCE

ET

## LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

Le conflit sino-japonais est suivi maintenant par une grande partie de notre presse avec une passion bien étrange et qui ne répond pas aux intérêts locaux ni généraux que nous pouvons avoir dans l'affaire. Il y a quelques mois on était injurié dans certains journaux, — et notre manière de traiter la question eut mérité de nous valoir notre part d'injures si la grande presse s'occupait des dires d'organes spéciaux comme le nôtre, — quand on ne pensait pas que l'affaire de Mandchourie dut provoquer le lancement des foudres que contiennent en puissance — ou en impuissance — les articles 15 et 16 du Pacte de la Société des Nations. Aujourd'hui, d'autres organes entrent en fureur à l'idée que l'on fasse quoique ce soit contre le Japon, avec ou sans la Société des Nations, qui est qualifiée d'épithètes dont la violence est risible, rapprochée de la temporisation et de la modération habituelles à l'organe genevois.

Voilà une nouvelle occasion de remarquer à quel point nos journaux s'affranchissent trop souvent des disciplines nationales observées partout ailleurs. Cette fois ils ont été ou sont genevois ou nippons; que ne se contentent-ils d'être simplement français en se bornant à rendre à la Société des Nations et au Japon la justice qui leur revient légitimement et qui ne demande pas des allures de serviteur et de séide. S'ils le faisaient, ils s'apercevraient que l'intérêt de notre

pays est de conserver toute sa liberté d'appréciation dans une affaire où nous n'avons pas plus à encourager Genève à des verdicts qui s'inspireraient d'un *summum jus* étranger aux faits qu'à applaudir à tous les élargissements de l'action japonaise.

L'Asie Française est d'autant plus libre de le dire qu'elle a conservé vis-à-vis de Genève une liberté qui lui donne droit d'en avoir tout autant par rapport à Tokyo. Elle a fait observer dans son numéro de novembre que l'affaire de Mandchourie était, en droit aussi bien qu'en fait, beaucoup moins claire que le prétendaient les partisans d'une décision immédiate et tranchante de la Société des Nations. Nous avons rappelé tous les textes que le Japon peut invoquer et la situation acquise qu'il a à défendre. Les uns et l'autre créent une situation telle qu'elle ne permet pas, et nous nous sommes efforcés de le montrer, de dénoncer, en se fondant sur un droit certain et en tenant raisonnablement compte des faits, un agresseur. Et nous avons ajouté que l'on servait bien mal la Société des Nations en disant que, si elle se réservait trop dans l'affaire de Mandchourie, elle créerait un précédent qui ne lui permettrait pas d'agir en présence d'une agression commise dans les conditions beaucoup plus claires que crée la souveraineté incontestable des Etats européens.

Mais si là Mandchourie est une chose, la Chine propre en est une autre. Ce qu'il est difficile de discuter quand il s'agit de défendre contre l'anarchie chinoise les intérêts japonais dans les trois provinces mandchoues devient très contestable lorsque l'on entreprend des opérations à Changhaï, c'est-à-dire à la porte principale qui s'ouvre pour tous les étrangers sur la Chine et à portée de fusil des concessions internationale et française de cette ville. Sans doute, l'anarchie est malheureusement la même dans les deux cas. L'hostilité de l'opinion chinoise contre les Japonais provoque, en dehors même du boycottage des marchandises que l'emploi de la force ne saurait faire cesser, des actes qui appellent une répression, comme le meurtre de moines japonais et des insultes à l'Empereur du Japon. Mais il y a, là comme en toutes choses, une mesure et on peut craindre que le moment approche où elle pourrait être dépassée.

La mesure était cependant, et au plus haut point, ce qui caractérisait il y a quelques années la politique japonaise. On se rappelle encore avec quelle modération et sous le coup de quelles menaces elle s'achemina peu à peu vers la rupture avec la Russie, laissant toutes les raisons se ranger incontestablement de son côté. Il y avait une mesure admirable dans les décisions des hommes qui créèrent le Japon nouveau, tout pénétrés encore des vertus de l'ancien, et dans l'esprit des vieux Genro dont la direction a duré jusqu'à une période si récente. L'avènement de partis et d'un personnel politique moins rassis, plus voisins de ceux de l'occident contemporain,

la montée de générations nouvelles commencent-ils à porter atteinte à cet équilibre impeccable ? On ne pourrait répondre, faute de bien savoir comment évoluent la politique du Japon et même la structure de sa société. Mais il est impossible de ne pas remarquer que des hommes qui suivent cette évolution commencent à se demander si le gouvernement japonais a aussi complètement en mains que par le passé tous les agents de sa politique et si une certaine indépendance des exécutants militaires ne contribue pas à expliquer qu'à l'action en Mandchourie se soient ajoutées de grosses opérations à Changhaï.

Raison de plus de ne pas applaudir systématiquement à tous les développements d'une politique qui pourrait finir par se laisser entraîner très loin. Les zones où s'exerce l'action japonaise sont certes à bonne distance de l'Indo-Chine et nous avons été les premiers à dénoncer, voilà déjà longtemps, la phobie des gens qui ne cessaient de montrer dans le Japon un péril volontaire et prochain pour notre colonie. Mais il ne faudrait pas exagérer dans l'autre sens et croire ou affecter de croire que le Japon, en tant qu'instrument de l'ordre en Extrême-Orient, puisse développer indéfiniment son action sans que nous ayons le moins du monde à nous en préoccuper. Tout impérialisme qui perd la mesure doit devenir une cause de soucis et on n'en a jamais vu aucun trouver des raisons de se modérer dans les complaisances que l'on a eues et exprimées avec le plus de zèle pour lui. D'autre part, personne n'a d'intérêt, et nous moins que quiconque, à ce que la pression japonaise ait pour réaction une exaspération du nationalisme chinois. Comme dans le monde entier, nous avons intérêt en Extrême-Orient à ne rencontrer que des politiques mesurées et ne tendant pas à provoquer un grave déséquilibre. On ne saurait dire que la politique japonaise ait, dès à présent, cette tendance, mais les développements de l'affaire de Changhaï commencent à appeler des doutes.

Mais il y a autre chose et de plus important encore pour nous puisque, si grands qu'y soient nos intérêts, l'Extrême-Orient n'est après tout, pour la France, que d'une importance secondaire. L'action du Japon suscite aux États-Unis une émotion croissante. L'Amérique a commencé des démarches diplomatiques qui iront sans doute en se précisant si l'action des Japonais continue à se développer. L'Angleterre aura beaucoup de mal à ne pas suivre ses « cousins » d'Amérique, si loin qu'ils aillent : le sentiment de ses deux plus grands Dominions, et qui est, en ce qui concerne les questions du Pacifique, exactement le même que celui des Américains, rendrait bien difficile au gouvernement de Londres de se désolidariser de celui de Washington et de s'exposer ainsi à disloquer l'Empire. D'autres pays affirmeront leur zèle pour la politique des deux puissances de langue anglaise : on sait que la Sardaigne envoya un contingent à Sébastopol, dont le gouvernement de Turin se souciait sans

doute fort peu, pour nouer des liens qui lui serviraient sur d'autres terrains. Nous n'avons pas à exciter Londres et Washington, mais il faudrait y réfléchir à plusieurs fois avant d'affecter de faire bande à part, au début de cette année 1932, que nous avons commencée en nous trouvant, il faut le dire, dans une sorte de quarantaine politique systématique organisée par des propagandes hostiles, et qui nous réserve tant de difficultés avec les questions des Réparations, des dettes interalliées et surtout du désarmement, que l'on cherche à lier ou à rendre indépendantes les unes des autres selon les commodités d'une politique uniquement dirigée contre nous.

C'est pourquoi nous trouvons sage la politique qui a associé jusqu'ici notre diplomatie aux démarches faites à Tokyo par celles des États-Unis et de l'Angleterre. Nous ne voyons pas que nous ayons aucun intérêt, pas plus même en Extrême-Orient qu'ailleurs, à nous départir de la ligne qui a été ainsi adoptée.

On peut objecter qu'en couvrant l'anarchie de la Chine les diplomaties occidentales ne feraient rien pour y remédier, bien au contraire. Mais ne peut-on concevoir d'autres remèdes que l'intervention d'une seule puissance. On avait vu, avant la guerre, une sorte d'union commencer à se faire entre toutes les nations civilisées pour développer la Chine. La fatigue de l'après-guerre, la politique des États-Unis qui, dans son affectation de ne pas intervenir dans les affaires et l'indépendance d'autrui, sauf dans l'Amérique centrale, n'est qu'une négation et une cause de désordre, ont amené l'Occident à laisser aller les choses en Chine depuis maintenant plus de quinze ans. Cela a-t-il servi la Chine et n'a-t-il pas contribué à aggraver la crise en diminuant les capacités d'un marché capable d'absorber directement ou indirectement tant d'activités ? La question peut se poser en même temps que le dilemme : laisser intervenir le Japon seul ou se ranger à l'idée d'une intervention collective pour remédier à une anarchie dont, à défaut d'une volonté chinoise, des volontés étrangères pourraient rendre impossible la perpétuation.

Mais c'est là une vue lointaine et encore étrangère à la plupart des esprits. Pour nous borner à celles que nous devons avoir dès ce moment et qui ont été exposées plus haut, il faut ajouter une dernière considération. Nous nous trouverions dans une étrange posture le jour où, sous l'inspiration de Washington et de Londres, la Société des Nations se prononçant sur le conflit sino-japonais, si nous nous refusions à tenir compte de sa décision. Ce serait une belle manière de rester fidèles à la thèse de la « sécurité » qui a inspiré toute notre politique depuis l'origine même de la controverse du désarmement et qui est à la base du projet que notre délégation vient, très habilement, de proposer à la Conférence de Genève.

L'affaire est donc beaucoup moins simple que le feraient croire les journaux dont toute la po-

litique consiste à dénoncer à grand fracas l'anarchie chinoise, à glorifier sans aucune mesure la mission d'ordre du Japon et à pousser des cris d'orfraie à l'idée que la France puisse, si elle venait à avoir quelque application pratique, donner jamais la moindre suite à la thèse qu'elle n'a cessé de défendre devant l'opinion universelle dans les débats de la Société des Nations.

## LES ÉVÉNEMENTS D'OCTOBRE 1931 EN CHYPRE

Les événements de Chypre ont surpris tout le monde, aussi bien les Anglais que l'extérieur et la grande masse des Chypriotes. On était habitué aux protestations platoniques des partisans de l'Union. Les « complots » de 1919 — il en a été question dans cette revue même — produits de d'avancement, n'avaient trompé que les seuls dirigeants de Londres. La saisie d'armes réformées, l'arrestation de quelques comparses, un « barouf » de quelques heures, vite calmé, dans les rues de Nicosie, relevaient de la comédie burlesque plutôt que du drame. Les troubles d'octobre 1931 n'ont peut-être pas été davantage un coup de tonnerre dans un ciel serein, mais ils ont fortement frappé nombre de personnes, à commencer par l'honorable Ronald Storrs, gouverneur de l'île, que ses accointances avec l'Intelligence Service auraient dû mettre à l'abri d'une surprise de ce genre. Ils ont constitué, en tout cas, plus qu'un avertissement. Ils ont fait sortir l'idée sioniste des limites de l'île, pour la promener dans la rue, à Alexandrie, au Caire, à Athènes, à Salonique. La question chypriote, qu'on le veuille ou non dans certaines sphères, est maintenant posée.

Pour l'union avec la Grèce, Chypre avait donné un gros effort en 1919. Mais l'« Ambassade Chypriote », comme elle fut appelée, partie à grand fracas, avait, dès le début, manœuvré maladroitement, malgré les conseils qui, discrètement, lui avaient été donnés. Dans certains milieux unionistes, fœnicement constantinistes, on ne voulut rien entendre et on s'imagina, naïvement, pouvoir traiter, de puissance à puissance avec la fière Albion.

Depuis l'échec de cette délégation politico-religieuse, les protestations et les démarches des unionistes n'ont pas cessé. Lorsqu'il était dans l'opposition, M. Ramsay Mac Donald s'était prononcé en faveur de l'autonomie de l'île, premier pas vers l'union tant désirée. Devenu chef du Gouvernement britannique, le leader travailliste adopta la thèse impérialiste et la mission chypriote conduite par le métropolitain Nicodemos n'eut pas, en 1929, plus de succès que l'« Am-

bassade » conduite par l'archevêque de Nicosie, en 1919.

L'œuvre de M. Malcolm Stevenson restait entière et Chypre, un moment négligée, par les milieux coloniaux de Londres, demeurait colonie de la Couronne.

\*  
\*\*

De petites causes, des causes parfois mesquines, sont, souvent, à la base d'événements importants. Pour Chypre, ce fut bien le cas, bien qu'il ne puisse me venir à l'idée de qualifier ainsi la mort de sir Edmond Clauson, Haut-Commissaire britannique, survenue le 31 décembre 1918. Mais elle amena à la tête du gouvernement local M. Malcolm Stevenson, alors chief secretary, qui déjà, usant de dispositions légales, avait, vu son état de santé, relevé sir Edmond de ses attributions administratives.

M. Malcolm Stevenson, jeune colonial, qui avait débuté à Ceylan, en avait rapporté les bonnes méthodes de l'administration indoue. Profondément impérialiste, sachant où il allait, confiant en ses appuis, il voulut conserver l'île à l'Empire.

Mis ainsi, par les événements, à la tête de l'administration chypriote à un moment psychologique, le nouveau Chef du Gouvernement et son fidèle second, M. Edgar Fenn, surent montrer à Londres l'importance de Chypre, que paraissaient oublier certains milieux coloniaux. Alors que ceux-ci étaient visiblement disposés à abandonner l'occupation et que militaires et marins ne demandaient que des garanties d'ordre stratégique, ces deux fonctionnaires surent habilement manœuvrer, pour amener un revirement total. Ils en furent récompensés, lorsque l'annexion fut définitive, par leurs nominations respectives aux fonctions de Gouverneur et de Chef Secrétaire, et le bonheur des uns fit le malheur des autres, c'est-à-dire des Grecs.

L'administration de M. Malcolm Stevenson fut, faut-il le reconnaître, néfaste pour l'île. M. Stevenson est mort aux îles Seychelles, dont il était devenu gouverneur après son départ de Chypre, et alors qu'il eût pu aspirer à mieux. Paix à ses cendres ! Mais, comme Français, nous ne pouvons conserver bon souvenir de ce colonial britannique qui n'eut pas toujours, pour ses voisins français de Cilicie et de Syrie, la bonne volonté et la camaraderie d'armes des officiers anglais servant en Chypre à la même époque.

Trop occupé de justifier son action en faveur de l'incorporation de Chypre à la Couronne, M. Malcolm Stevenson négligea l'économie pour la politique et, s'il déjoua brillamment des « complots » que sa police sut découvrir, trop souvent, au moment voulu, il ne vit pas les points vers lesquels devait s'orienter sa politi-

que économique dans l'intérêt du pays confié à son administration.

Sur un terrain plus immédiat, en effet, les résultats de sa négligence ne tardèrent pas à se faire sentir, au détriment de la population. La disette des grains et le scandale des farines, en 1919, touchèrent gravement les classes pauvres. Malgré des réclamations continuelles, aucun effort sérieux ne fut tenté pour, non pas améliorer la situation économique de l'île, mais simplement parer à la crise qui anticipa de près de huit ans sur la crise mondiale. Depuis 1920, en effet, les affaires n'allèrent qu'en diminuant et en devenant de jour en jour plus difficiles, ce qui, peu à peu, toucha tous les milieux chypriotes. Les problèmes économiques, les questions d'instruction, les moyens de transport, les assurances, le crédit agricole, question primordiale pour Chypre, l'ouverture de débouchés commerciaux rémunérateurs, l'approvisionnement rationnel de la population, purent paraître systématiquement négligés. Une politique douanière plus en faveur de la Grande-Bretagne que de Chypre ruina les uns et découragea les autres. Les grands travaux qui, depuis des décades, étaient réclamés, restaient à l'état de projet. Le reboisement, qui aurait dû être commencé, il y a 50 ans, et dont la guerre avait montré l'absolue nécessité, avait disparu des préoccupations des gouvernants.

Par contre, 47 0/0 du budget insulaire servaient à rémunérer les services de fonctionnaires anglais fatigués ou insuffisants, mais d'esprit profondément colonial. Les quelques fonctionnaires de valeur qui formaient la véritable armature de l'administration chypriote avaient disparu, morts, retraités ou découragés. M. Thorne, un très sincère ami de la France, qui, avant d'être juge aux tribunaux mixtes, en Égypte, avait été président de tribunal en Chypre, était, sur ce point, très sévère pour l'administration chypriote.

Les cadres inférieurs de celle-ci prêtaient, aussi, à de nombreuses critiques.

D'année en année, la situation s'aggrava. M. Malcolm Stevenson avait réussi la partie politique de son plan. Il avait fait quitter l'île à tous ceux, Syriens, Maronites, Français, Hellènes, Turcs, qui semblaient ne pas vouloir être britannisés. Mais, si cette britannisation des Chypriotes put être regardée comme un triomphe du fonctionnaire anglais, elle laissa d'amers sentiments dans le cœur des habitants de l'île, réduits au rang de simples « natives » d'une colonie. Les affaires, d'autre part, se ressentirent des mesures prises par MM. Stevenson et Fenn et, si l'autorité britannique parut s'affermir, la ruine s'ensuivit.

Le budget local, véritable baromètre de la situation, donnait des résultats désastreux. Enflé à plus de 400.000 livres, il en était arrivé à présenter un déficit alarmant, alors qu'il eût pu, sous

une sage administration, présenter des « soldes créditeurs ».

La population qui, après la guerre, avait escompté un renouveau de la prospérité de Chypre et qui voyait le développement continu de la Syrie voisine sous une administration ferme, bienveillante et intelligente, ne cachait pas son mécontentement lorsqu'elle pouvait croire que ses plaintes ne seraient pas interceptées par un policier. L'expulsion du Dr. Zanettos, député-maire de Larnaca, avait privé le parti unioniste d'une réelle valeur et les Hellènes chypriotes semblaient un peu en désarroi.

Les élections d'octobre 1931 renforcèrent encore le parti unioniste et les manifestations pro-hellènes qui s'étaient produites en présence de M. Thomas, sous-secrétaire d'État britannique aux Colonies, comme ce fut aussi le cas avant la guerre, pour M. Churchill, auraient pu paraître significatives.

\*  
\*\*

L'accord ne régnait pas entre sir Ronald Storrs et la fraction hellène du Parlement chypriote. Devant l'insistance de celle-ci à réclamer l'union de Chypre à la Grèce et son opposition à approuver des méthodes administratives et des décisions contraires aux véritables intérêts du pays, le Gouverneur avait décidé de dissoudre l'Assemblée. Les députés grecs réélus par un nombre plus élevé d'électeurs avaient continué leur campagne d'opposition, qui devint vite de l'agitation par l'entrée en action d'éléments nouveaux. Un ordre impérial récent, imposant la réorganisation du tarif douanier rejeté, cependant, comme contraire aux intérêts chypriotes, par les membres de l'Assemblée législative, mit le feu aux poudres. C'était un ukase et les Chypriotes en avaient, précédemment, admis beaucoup, mais, cette fois, si cette mesure constituait, aux yeux des dirigeants, le seul moyen d'équilibrer un budget en mauvaise posture, elle était la ruine de ce qui restait du commerce.

Les troubles d'octobre 1931 surprirent donc les autorités britanniques accoutumées à entendre les Chypriotes palabrer beaucoup, mais nullement à les voir agir. Aucune mesure sérieuse n'avait été prise en prévision de troubles possibles. Le contraire eût pu, d'ailleurs, étonner, puisque, pendant la guerre, l'île fut toujours à la merci d'un coup de main turc. Sir Ronald Storrs fut donc visiblement débordé, au début.

Dans la population moyenne et même dans les cercles élevés non inféodés aux Anglais, on se rendait compte de l'aggravation du désaccord existant entre le Gouvernement et les « natives ». Parmi ceux-ci, les événements de l'Inde avaient fait grande impression. Déjà, après la guerre, ils s'étaient réclamés de l'exemple des nationalistes égyptiens. De plus, la constitution d'États arabes, comme l'Irak, avait été, pour les Chypriotes,

tes, l'occasion de comparaisons désobligeantes.

Une sourde agitation en était résultée, agitation qui n'était pas toujours le fait des unionistes seuls, mais qui était certainement entretenue par des agents extérieurs. S'il est venu, en effet, en Chypre, des agents de groupements panhellènes, leur action anti-anglaise a été appuyée, volontairement ou non, par certains émissaires musulmans et par des agents soviétiques que la police ne put pas plus découvrir qu'elle n'avait, pendant la guerre, découvert les agents ennemis.

Malgré tout, telle est, en général, l'indolence du peuple chypriote qu'on n'attachait pas grande importance à ces symptômes. Dans les villes, on laissait les exaltés s'agiter, dans la crainte de faire, une fois de plus, connaissance avec les cachots de la citadelle de Kyrenia. Dans les campagnes, le paysan, lorsqu'il n'est pas excité par le pappas ou l'instituteur grec, oublie volontiers sa problématique origine hellène, pour reconnaître que, sous le régime britannique, il paiera toujours moins d'impôt et ne sera pas soumis au service militaire, comme ce serait le cas sous le régime grec.

Sur 350.000 Chypriotes, il n'y eut donc pas plus de 15.000 insurgés, s'il faut donner ce nom à tous les braillards qui prirent part aux troubles, grisés, souvent, par des harangues enflammées. Latins, Musulmans, Maronites, quels que fussent leurs sentiments, restèrent tranquilles.

Les autorités anglaises n'avaient, pour parer à tout coup de force, qu'une compagnie d'infanterie, pour le moment installée au Troodos pour y passer la saison chaude, et la gendarmerie locale, les zaptiés, troupe excellente, mais peu sûre, dans le cas présent, en raison de sa composition même. Formée, en effet, de Grecs et de Musulmans, elle peut, en cas de troubles dans lesquels sont mêlées l'une ou l'autre de ces grandes fractions de la population chypriote, réserver de cruels mécomptes aux autorités. En 1919, le premier soin de M. Malcolm Stevenson, lors du « complot musulman de Nicosie », fut de faire désarmer les zaptiés musulmans.

Les bruits les plus fantaisistes circulaient, ce qui est naturel dans un pays où les choses se déforment si facilement.

Bientôt, cependant, ils se précisèrent, car les événements se précipitaient.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre, la populace de Nicosie, renforcée par des éléments assez troubles venus de Limassol et parmi lesquels on remarquait des agitateurs notoires, se porta sur Government House, siège de l'Administration centrale, et incendia les bâtiments. Le mouvement avait été certainement concerté, car, en même temps, les commissariats britanniques (Gouvernorats) de Bapho (Paphos) et de Limassol étaient détruits de la même façon.

Les autorités anglaises n'avaient pas prévu un

mouvement d'une telle importance, car les émeutiers ne s'étaient heurtés qu'à quelques zaptiés. Elles n'envisageaient, jusque-là, que les manifestations anodines qui avaient marqué, en 1919, les déceptions hellènes et que la simple apparition de quelques gendarmes avait calmées. On n'avait pas jugé utile de déranger les soldats de Sa Majesté qui, chaque année, passent la saison chaude au « Troodos », station d'altitude réservée aux seuls Britanniques. Les insurgés, par suite, ne s'étaient heurtés qu'à quelques zaptiés, vite débordés, alors qu'en deux heures, les Tommies eussent pu descendre de la montagne en camions automobiles.

Il fallut donc déchanter et non seulement alerter les troupes du « Troodos » — une compagnie — mais demander, en hâte, du secours en Égypte et même à Malte.

Des mesures énergiques étaient prises tout de suite. La loi martiale était proclamée. Des patrouilles armées parcouraient les rues. Les réunions de plus de cinq personnes étaient sévèrement interdites. Interdiction, également, d'arborer des drapeaux, mesure qui n'avait pas été prise pendant la guerre, où, chaque vendredi, les mosquées arboraient le drapeau ottoman, et où, après l'armistice, les drapeaux chérifiens, arméniens, tures, flottaient librement au milieu d'une forêt de drapeaux hellènes, tandis qu'à Famagouste, l'Administrateur provisoire du Gouvernement chypriote faisait donner l'ordre au curé maronite d'enlever le drapeau français qui flottait sur son église.

Défense de circuler dans les rues entre le coucher et le lever du soleil, mesure particulièrement impopulaire en Chypre où, à cette époque, la population aime respirer, au début de la nuit, l'air frais qui lui a manqué pendant la journée.

Dès le lendemain des troubles de Nicosie, des avions venus d'Égypte débarquaient, avec armes et bagages, des fantassins chargés de calmer les manifestants, en attendant l'arrivée des renforts qu'on annonçait de divers côtés.

Malgré ce déploiement de forces, des troupes d'hommes excités parcouraient encore les rues, la nuit, agitant des drapeaux hellènes et scandant leur marche des cris de « zito i Enosis » (vive l'union). Parfois, des coups de feu étaient tirés, les émeutiers ayant reçu mystérieusement des armes et des munitions — on dit même des mitrailleuses — grâce à des complicités évidentes et qui n'ont rien d'étonnant, lorsqu'on se rappelle ce qui eut lieu, au cours de la guerre, pour les sous-marins ennemis, au nez et à la barbe des officiers de police britanniques et, notamment, du capitaine Wilson à Larnaca.

Les villes de la côte, à l'exception de Limassol et de Bapho, avaient été surprises en pleine tranquillité. La nouvelle des troubles de Nicosie y parvint en même temps que les renforts venus d'Égypte, alors qu'on ne parlait que d'une agitation toute oratoire.

Les échaffourées se multipliaient; il n'y eut en tout, cependant, que trois morts et une quinzaine de blessés. Mais, bientôt, renforts d'infanterie, de cavalerie et d'aviation affluèrent, de même que les navires de guerre embossés devant Famagouste, Larnaca et Paphos étaient prêts à bombarder ces villes au moindre mouvement hostile.

Des arrestations étaient opérées : l'avocat Théodotou, un des vétérans de la politique locale, l'évêque de Larnaca, auquel tant de journalistes peu informés donnèrent le nom de Kition, sans penser qu'il s'agissait du titre de son siège épiscopal, six ou sept exaltés de moindre importance.

Croiseurs et avions amenaient sans cesse des renforts et, devant les mitrailleuses, la population, en réalité désarmée, se taisait. Dans les villes, cependant, l'ordre était superficiel. Dans les campagnes, laissées sans surveillance, on pouvait craindre des collisions entre Grecs et Musulmans. Malgré la sévérité des mesures prises par les autorités anglaises, on sentait que la situation était grave, car les règlements de police étaient sans cesse violés. Mais, malgré la contrebande, les insurgés manquaient d'armes. Leur organisation était défectueuse. Ils manquaient aussi de chefs, et, partout, ils se heurtaient aux mesquineries, aux vanités, au caractère pusillanime des uns et à l'indifférence des autres.

La force britannique eut facilement le dernier mot et un calme relatif fut enfin rétabli. Comme résultat : une amende de 34.000 livres chypriotes à payer par les localités où eurent lieu des émeutes, ce qui ne fera qu'augmenter leur détresse.

\*  
\*\*

L'ère des troubles semble donc passée, mais la colère gronde, maintenant, au cœur de tous les Chypriotes et le parti unioniste compte de nouveaux adeptes. Une nouvelle mission est partie pour la France et l'Angleterre, en vue de créer un mouvement d'opinion en faveur du rattachement de Chypre à la Grèce.

Tout en nous défendant d'intervenir dans une question qui n'intéresse que l'Angleterre et ses administrés, et en réprochant des procédés révolutionnaires qui ne peuvent être favorables à une cause, si juste soit-elle, à moins qu'elle ne soit victorieuse, nous ne pouvons qu'admirer la constance de ce petit peuple, qui, seul et désarmé, réclame avec insistance et conviction son indépendance. Les Chypriotes sont des blancs, des Européens de race, si leur île est asiatique de par sa situation. Lorsqu'ils demandent de rentrer dans le giron de leur patrie, la Grèce, au lieu d'être de simples « natives » d'une colonie britannique, comme des nègres, des Malais ou des Hindous, ils ont la sympathie de ceux qui reconnaissent aux peuples évolués le droit de disposer d'eux-mêmes.

X.

## L'INDE

### ET LE MARCHÉ MONDIAL (1)

L'Inde a toujours été l'un des plus importants marchés d'importation du monde entier. En 1913, elle se classait au 9<sup>e</sup> rang avec 585 millions de dollars d'importations ; en 1927, elle se classait de même avec près de 900 millions de dollars, presque la moitié du chiffre d'importations de la France. Mais la valeur spéciale du marché indien tient au fait que c'est essentiellement un marché d'importation pour produits manufacturés. Les autres grands états importateurs sont tous des puissances industrielles ; ce qu'ils demandent avant tout, ce sont des produits alimentaires ou des matières premières. L'Inde au contraire réclame des produits manufacturés : de là l'importance spéciale de son marché à l'heure où la recherche des débouchés prime celle de la production, où l'important n'est plus de produire, mais bien de vendre. Or l'Inde fut et reste le premier marché du monde pour de nombreux produits manufacturés, les textiles en particulier.

Sans doute l'Inde s'industrialise à son tour ; mais elle est encore, et pour longtemps sans doute, dans la période d'équipement qui active les importations de produits manufacturés plus qu'elles ne les restreint. De 1913 à 1930, le pourcentage de ces derniers dans l'importation globale n'a pour ainsi dire point diminué : 76,7 0/0 en 1913 contre 71,8 0/0 en 1930.

Le sens général du mouvement commercial de l'Inde n'a donc pas changé dans son ensemble ; c'est dans sa répartition internationale qu'il s'est profondément modifié. Le fait essentiel, c'est le recul de l'Angleterre. Avant la guerre, la Grande-Bretagne s'était appropriée la part du lion : 62,8 0/0 des importations indiennes venaient d'elle ; sa plus dangereuse rivale n'apparaissait que très loin derrière elle : l'Allemagne, avec 6,4 0/0. On pouvait donc, sans exagération, parler d'hégémonie commerciale. Aujourd'hui, cette hégémonie n'existe plus : le commerce d'importation de l'Inde, de britannique est devenu mondial, et d'impérial, international. La part anglaise est tombée de 62,8 0/0 avant-guerre, à 42,8 0/0 en 1929-30. Toutes les autres puissances ont maintenu ou même accru leur pourcentage, tandis que deux nouveaux rivaux passaient au premier rang : les Etats-Unis sautant de 3,1 0/0 à 7,3 0/0, et le Japon, de 2,5 à 9,8 0/0. Comment expliquer l'hégémonie anglaise de l'avant-guerre ? Comment expliquer son actuel recul ? L'économique doit ici faire appel à la politique.

(1) D'après George B. Roorbach, *International Competition in the Trade of India* (Publication de l'International Conciliation, n° 268, mars 1931).

La puissance commerciale de l'Angleterre venait en effet de sa domination politique. Elle n'en découlait point directement sans doute : fidèle au grand principe du libre échange qui fit sa fortune, la Grande-Bretagne laissait la porte ouverte dans l'Inde à tous ses concurrents : à partir de 1850, toute distinction est supprimée entre navires anglais et étrangers ; le cabotage côtier lui-même est ouvert aux navires de tous les pays. De même, dans le tarif douanier, point de discrimination entre produits britanniques et étrangers ; c'est un pur tarif fiscal. La puissance commerciale britannique ne reposait donc sur aucun système arbitraire, et c'est là ce qui faisait sa force. Elle résultait avant tout du droit du premier occupant. L'Angleterre était alors la première puissance industrielle ; ce fut à son image que se modernisa l'Inde nouvelle. Tout ce qui fut moderne, « occidental » fut britannique, ou établi sur le modèle britannique : anglaises furent les plantations, les mines, les usines, les banques et les maisons de commerce ; anglais les chefs d'entreprise, les gros marchands, les ingénieurs. Chaque progrès de l'Inde marquait un progrès dans l'anglicisation du pays : les Universités, les écoles furent conçues à l'anglaise et sous la direction anglaise ; les âmes reçurent l'estampille « made in England », tout comme les colonnades ou les traverses de chemin de fer. L'Inde découvrit l'Occident sous son aspect insulaire. L'équipement du pays fut anglais ; britannique aussi les machines, le vocabulaire et les méthodes. Le marché d'importation indien, ne connaissant que les produits anglais, les fit siens de telle sorte que la concurrence étrangère, quand elle apparut, se trouva en face d'un quasi-monopole. L'emprise financière — la plupart des grandes affaires de l'Inde avaient leurs capitaux en sterlings et leur siège à Londres — et l'emprise gouvernementale — tous les achats officiels se faisant à Londres — complétaient le lourd handicap qui pesait sur la concurrence étrangère.

Actuellement, la domination politique anglaise subsiste ; sa domination commerciale a pris fin. De ce changement les causes sont multiples et lointaines ; la Grande Guerre les a renforcées, mais ne les a pas créées. Son seul rôle — et il est suffisant — est d'avoir transformé l'évolution en révolution. Hors de l'Inde elle-même les changements survenus pendant et après la guerre ont affaibli la position britannique : Londres a perdu son monopole financier. Avec la prépondérance de New-York, la finance américaine a envahi le marché indien. En même temps la demande indienne changeait de caractère : entrant nettement dans la période d'industrialisation, elle réclamait de nouveaux produits : machines électriques, automobiles, machines-outils, etc. Pour tous ceux-ci, l'Angleterre

ne pouvait plus compter sur son droit de priorité : en fait, un grand nombre de ces nouveaux débouchés furent accaparés par des nations étrangères : l'Allemagne, par exemple, pour les produits chimiques, et les Etats-Unis pour les automobiles. Au point de vue maritime, comme au point de vue financier, l'Inde s'affranchissait de la tutelle britannique : des lignes régulières s'établissaient entre l'Inde et le Japon ou l'Amérique, et comme toujours la marchandise suivait le pavillon.

Mais le fait capital fut la transformation de l'Inde elle-même, transformation qui peut se résumer en un mot : le nationalisme ; nationalisme politique, économique et social.

Nationalisme économique d'abord : l'Inde doit se suffire à elle-même ; donc elle doit s'industrialiser. La guerre lui donna toutes facilités. Les Anglais eux-mêmes l'y aidèrent : les efforts de « l'Indian Munitions Board », créé en 1917 pour activer la production industrielle, obtinrent de merveilleux résultats. La paix faite, on ne pouvait revenir en arrière. L'« Indian Industrial Commission », dès 1919, se voyait contraint à accepter l'idéal d'une Inde industrielle fournissant sa propre consommation. Aussi, lors de la réorganisation politique de 1921, les nationalistes réclamèrent et obtinrent le contrôle des affaires industrielles et commerciales. Le système de la « Dyarchie » accordait entre autres aux Indiens, dans tous les gouvernements provinciaux, les portefeuilles de l'Agriculture, de l'Industrie, des Pêcheries et des Taxes, c'est-à-dire les plus importants au point de vue commercial.

Le nationalisme industriel mène droit au nationalisme douanier : les Indiens réclamèrent aussitôt une « protection » pour leur jeune industrie. Mais protection pour les manufactures de l'Inde ne pouvait signifier que protection contre l'Angleterre. De là un conflit permanent : le Gouvernement britannique veut bien abandonner le libre-échange et adopter un tarif, mais à condition qu'une part soit faite à la « Préférence Impériale ». Or de cette dernière, les nationalistes ne veulent pas entendre parler. Le premier acte fut le « Steel Industry Protection Act », voté en 1924 par l'Assemblée Législative : les droits furent élevés de 10 à 15 et même 30 0/0. Sous l'influence gouvernementale, ils furent modifiés en 1927 : une « préférence » fut donnée aux fers et aciers anglais, allant jusqu'à 15 roupies la tonne. Il est vrai que le gouvernement déclara que ce n'était point là une mesure politique, un premier pas vers la Préférence Impériale, mais uniquement une mesure de justice économique, les aciers britanniques étant de qualité supérieure aux aciers étrangers.

En 1930, à son tour, l'industrie cotonnière indienne reçoit satisfaction : en mars de cette année les droits à l'importation pour les cotonnades passèrent de 11 à 15 0/0. Le gouvernement réussit également à faire adopter une surtaxe de 5 0/0 sur les produits non britanniques, mal-

gré les protestations des nationalistes indiens et des Japonais particulièrement visés par cette mesure.

C'est l'insuffisance des concessions britanniques en matière économique qui explique en grande partie l'essor continu du nationalisme indien, et le rôle joué par les questions économiques explique aussi son attitude. C'est économiquement qu'il va attaquer l'Angleterre : de là le boycott, le premier boycott de 1923, et le second, beaucoup plus effectif, de 1930, qui amena l'Empire à composer avec Gandhi. En dehors même du boycott illégal, la simple transmission des pouvoirs de l'Administration anglaise aux autorités indiennes amène un recul constant des importations britanniques : l'exemple le plus frappant est celui des achats du gouvernement de l'Inde. Jusqu'en 1921, tous ces achats se faisaient à Londres, sous le contrôle du Secrétariat d'Etat pour l'Inde et en livres sterling. En 1924, les nationalistes firent créer un nouvel organisme d'achat dans l'Inde même : ce fut l'« Indian Stores Department ». Mais cela ne suffisait point : en 1929, tous les pouvoirs d'achat du gouvernement de l'Inde furent transférés de Londres dans l'Inde même. Désormais tous les marchés gouvernementaux doivent être conclus dans l'Inde, et avec préférence pour les produits indiens et en roupies. Le résultat ne se fit pas attendre : en 1923, la Grande-Bretagne avait encore le quasi-monopole des importations au compte du gouvernement : 93 0/0. Dès 1928, sa part tombait à 65 0/0.

Enfin, avec le nationalisme économique et politique apparaît le nationalisme social : longtemps tout le commerce extérieur de l'Inde resta le domaine exclusif des Européens. Cette prééminence à son tour est menacée ; les marchands indiens instruits par un séculaire contact avec les commerçants européens, veulent désormais traiter leurs affaires eux-mêmes, éliminer l'intermédiaire étranger. Cette élimination du marchand occidental est un fait général dans tout l'Extrême-Orient. C'est chose faite au Japon, cela commence dans l'Inde et même en Chine. Et le grand commerçant indien qui traite directement avec l'Etranger, n'a nulle raison de préférer l'Anglais, à l'Allemand ou à l'Américain. Tout au contraire même, pour certains nationalistes.

\*\*

Toutes ces raisons multiples expliquent donc le recul constant des importations britanniques : la décadence de l'hégémonie commerciale anglaise sur son Empire Indien est due au double jeu de la concurrence intérieure nationale et de la concurrence extérieure de nouveaux pays.

L'évolution du marché des cotonnades en est une preuve : pour celle-ci, en effet, l'Inde était et est encore le premier marché du monde. Mais d'année en année sa puissance d'absorption diminue, parce que sa capacité de production aug-

mente : c'est le duel entre le Lancashire et Bombay.

En 1908-09, l'importation atteignait 1.940 millions de yards et la production indienne seulement 740 millions de yards ; en 1913-14, les chiffres étaient respectivement 3.130 et 1.070 ; en 1929-30, ils étaient 1.900 et 2.280. Ainsi la production manufacturière de l'Inde dépasse maintenant l'importation étrangère, et à la première il faut encore ajouter la production des cotonnades tissées à la main, du « khaddar » prôné par Gandhi.

Deuxième fait plus grave encore ; non seulement les importations indiennes décroissent, mais encore dans ces importations même la part anglaise diminue à son tour.

En 1914, le Royaume-Uni avait le monopole de l'importation : 97 0/0. En 1930, son pourcentage n'était plus que 65 0/0 ; tandis que le Japon passait de 0,3 à 29,3 0/0. En quinze ans ses exportations avaient centuplé. Il n'en fallait pas davantage pour qu'on imputât ce rapide triomphe à des méthodes mystérieuses et peu loyales : dumping, non-respect des conventions internationales du Travail, ristournes gouvernementales, etc... Une commission fut même nommée en 1926-27 pour examiner les conditions et les causes des succès commerciaux des marchands nippons. On ne put rien relever contre eux. Si l'Inde abandonne les cotonnades du Lancashire pour celles d'Osaka, c'est pour des raisons strictement économiques : bas prix d'abord dû au bon marché de la main-d'œuvre japonaise, et meilleure organisation commerciale. L'organisation du marché des cotonnades aux Indes montre, en effet, de quoi les Japonais sont capables. Sur le sol japonais lui-même, l'industrie textile est concentrée en quelques puissantes compagnies ou « combines » : le « Dai Nippon » comprend à lui seul, par exemple, 53 établissements. Et ces compagnies se spécialisent dans l'exportation : telle ou telle de leurs manufactures travaillent uniquement pour le marché indien, presque sur commande. Mieux encore, tous les producteurs japonais se groupent en une seule association, la « Japan Cotton Spinners' Association », qui dispose de puissants moyens d'action.

La même tendance à la coopération, à l'effort de masse et à l'effort discipliné se retrouve dans l'organisation strictement commerciale ; les producteurs ne vendent leurs cotonnades, ni n'achètent leur coton brut directement ; tout ce commerce est confié à des compagnies spéciales : « the big three », la « Toyo Menkwa Kaisha », la « Nippon Menkwa Kabushiki Kaisha » et la « Gosho Kabushiki Kaisha ». Celles-ci contrôlent plus de 80 0/0 du trafic indien, importation et exportation, sans parler de leur influence en Chine, où elles possèdent de nombreuses filatures. Une telle concentration permet une organisation de vente extrêmement efficiente et active. En outre, le personnel japonais est toujours



infiniment moins payé que le personnel européen, ce qui permet une sensible réduction des frais généraux. Enfin, il faut ajouter à tout cela l'étroite coopération entre les divers organismes économiques qui caractérise l'économie du Japon d'aujourd'hui : banques, compagnies de navigation, maisons de commerce et manufactures marchent toujours d'un commun accord et se prêtent un mutuel appui : on ne saurait concevoir l'emprise japonaise sur le marché indien sans l'appui de la « Yokohama Specie Bank » ou de la « Nippon Yusen Kaisha ». Pour le fret, notamment, on ne pourrait trouver meilleure combinaison ; les navires qui partent de l'Inde avec un chargement de coton brut, y retournent avec leurs cotonnades. Aussi, lorsque les nouveaux tarifs douaniers de 1930 furent mis en vigueur, les Japonais répondirent aussitôt en réduisant leur prix de fret d'un yen la tonne. Par un inattendu retour des choses, c'est au tour de l'Extrême-Orient de donner des leçons d'organisation et d'« efficiency ». Les résultats sont là : en certaines régions et pour certaines catégories de tissus, la concurrence japonaise a véritablement « tué » le marché anglais.

Aucun exemple ne saurait mieux montrer l'internationalisation du marché indien. L'émancipation économique de l'Inde est un fait d'importance mondiale : elle a cessé d'être la « chasse réservée » de la « Grande-Bretagne ».

\*  
\*\*

Puissance libre et qui veut disposer de son sort, elle n'hésitera même pas, à l'instar de l'Europe, à s'enfermer derrière des tarifs protecteurs. On ne saurait en vouloir à ses leaders de copier nos plus égoïstes inventions. Mais cela éclaire d'une lumière imprévue le nouvel Orient : le rouet de Gandhi ne doit point nous cacher les cheminées des filatures de Bombay.

J. WEULERSSE.

## LE DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL AU GRAND CONSEIL

M. Pasquier a prononcé le 25 novembre, à l'ouverture du Grand conseil, un important discours dont nous donnerons, comme les années précédentes, un résumé aussi complet que possible, accompagné de nombreuses citations. Ce discours traite uniquement de questions économiques et financières : on s'en est étonné en Indochine.

On n'y trouve rien, écrit le *Courrier d'Haiphong*, sur la situation politique du pays et les projets du gouverne-

ment en matière sociale. On entend bien que ces sujets seront abordés dans le discours qui ouvrira, dans une semaine, la session du Conseil de gouvernement. Cette réserve absolue n'en est pas moins curieuse et on se demande si elle ne masque pas le désir de limiter le contrôle du Conseil sur certains points.

Il est permis de supposer que le gouverneur général a voulu signifier que seul le problème économique se pose de façon angoissante en Indochine, le problème politique, si aigu il y a un an, étant aujourd'hui relégué au second plan en raison de l'accalmie heureusement survenue dans les provinces troublées. Quoi qu'il en soit, c'est une magistrale étude que M. Pasquier a présentée au Grand Conseil, une étude complète, précise, documentée, nourrie de faits et de chiffres.

\*  
\*\*

### I. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'Indochine souffre d'une crise économique qui ne lui est pas particulière, mais qui affecte le monde entier. Le gouverneur général rappelle que cette crise a été déterminée par une augmentation excessive de la production après la guerre, débordant largement la consommation, par le manque d'élasticité des prix de revient et de vente dû aux initiatives gouvernementales, syndicales ou privées tendant au maintien arbitraire des cours et des salaires, par l'abus des crédits. Il signale également l'influence qu'a eue la production insuffisante de l'or, mise en relief par la délégation de l'or à la commission financière de la Société des nations, en 1930. Il trace ensuite un tableau de la crise ; chômage dans de nombreux pays, ralentissement du commerce extérieur, déficits budgétaires, effondrement des établissements de crédit et chute des monnaies. L'Indochine pouvait-elle échapper à la crise ? Assurément non, puisqu'elle « est sortie de l'isolement des économies primitives ».

*Le riz.* — « La prospérité économique de l'Indochine dépend d'un seul produit d'exportation, le riz ». Mais le problème du riz se pose de façon très différente dans le Nord et dans le Sud de la colonie.

Au Tonkin et dans le Nord-Annam, le riz est consommé sur place et la quantité récoltée suffit — sauf calamités — à nourrir la population, mais celle-ci croît trop vite et la théorie de Malthus se vérifie malheureusement dans le Nord Indochinois : la population y croît selon une proportion géométrique et les moyens de subsistance selon une proportion mathématique. C'est là le résultat de notre politique d'ordre public et d'assistance médicale. L'unique solution réside dans les grands travaux d'irrigation, qui permettront un accroissement de la production. « Dans cette tragique lutte de vitesse, entre la prolifération annamite et la générosité colonisatrice de la

France, j'espère, dit M. Pasquier, que celle-ci sera victorieuse. »

La Cochinchine est au contraire un pays exportateur et c'est pourquoi elle se trouve très affectée par l'effondrement des cours du riz, qui sont maintenant à peu près égaux aux prix de revient. Il faut noter cependant que les prix actuels ne sont pas inférieurs aux prix moyens enregistrés de 1900 à 1918 ; ce sont les cours des dix années suivantes qui ont été exceptionnels. Au reste, la situation est singulièrement moins angoissante pour le riz que pour le blé ou le coton, dont les producteurs sont acculés à une impasse en raison même des mesures qui ont été prises pour les protéger. Les terres à riz sont peu nombreuses et bien délimitées ; la culture du riz se prête mal à l'emploi de procédés mécaniques. La situation actuelle ne justifie pas les demandes « d'extravagantes mesures d'exception » présentées en juillet dernier par les producteurs.

La crise dont souffrent les riziculteurs est principalement une crise de spéculation manquée, mettant en fâcheuse posture les gros et les moyens producteurs ayant spéculé sur la continuation des exportations et le maintien indéfini des hauts prix. Il faut craindre qu'une bonne partie des capitaux engagés inconsidérément soit perdue. Toutefois, il convient de venir en aide aux spéculateurs malheureux, car s'ils ont poursuivi uniquement leur intérêt particulier, l'économie générale eût profité de leurs efforts s'ils avaient réussi.

Une pétition a été adressée le 27 mai dernier au Gouverneur général par 611 riziculteurs (sur 450.000) possédant 250.000 hectares (sur une superficie cultivée de 2 millions d'hectares). Cette minorité demandait quatre mesures immédiates : 1° déterminer pour les propriétaires une portion insaisissable de terrains ; 2° accorder des délais de paiement sauf en cas de mauvaise volonté flagrante ; 3° avancer 5 millions de piastres pour financer la campagne rizicole en cours ; 4° octroyer des dégrèvements fiscaux massifs.

M. Pasquier n'a pas accédé à la première demande « parce que cela touche à une question d'ordre public ». Par contre, il a donné des instructions pour que des délais de grâce soient accordés, mais seulement dans des cas d'espèce laissés à l'appréciation des magistrats. Une somme de 15 millions de piastres a été avancée aux caisses de crédit agricole de Cochinchine.

Dans les avances consenties aux caisses de Cochinchine, la part réservée aux seuls prêts de campagne est de 4 millions de piastres ; or je suis bien obligé de constater que ces prêts sont relativement peu demandés et que, plus de trois mois après leur institution, le chiffre total des opérations ainsi réalisées ne dépasse pas 960.914 piastres.

Dans les mêmes conditions, la caisse française de crédit agricole de Cochinchine organisée par arrêté du 29 novembre 1929 s'est vu réserver un crédit d'escompte de 500.000 piastres. Je me suis laissé dire que son gérant ne croyait pas pouvoir parvenir à « placer » plus de 450.000

piastres. Au moins rend-il hommage à la libéralité du gouvernement. Les agriculteurs français du Tonkin, qui ne demandaient rien, réclament leur part de la manne officielle. Et pourquoi pas ?

Une réduction d'impôt de 30 pour cent a été consentie dans les régions les plus éprouvées de la Cochinchine. Enfin les droits de sortie, qui étaient spécifiques, ont été transformés en droits *ad valorem*, ce qui les rend sensiblement égaux à ceux qui existent en Birmanie et au Siam.

Mais le véritable travail consiste à donner une organisation satisfaisante au crédit et à la structure sociale. Les crédits ne doivent pas consolider les spéculateurs imprudents, ni favoriser les prêteurs usuriers, ni aboutir à des substitutions de créanciers, ni servir d'instruments d'oppression contre les petits riziculteurs. Or, voici ce que l'on a vu jusqu'à présent :

Les facilités de crédit n'ont comporté aucun résultat ni psychologique ni économique. Il a été, en effet, à peu près impossible de faire que ces avances arrivent aux petits cultivateurs, aux *tadien*, aux *nhaqués* autrement que par l'intermédiaire des moyens et des gros propriétaires. Ceux-ci ne prêtent directement ou ne donnent leur garantie aux prêts qu'à des taux usuraires en sorte que ceux-là ne profitent aucunement du taux d'intérêt très avantageux dont bénéficient les caisses rurales. Gros et moyens propriétaires ont conservé l'habitude scandaleuse d'exiger le remboursement à 100 pour 100 des avances en nature ou en argent faites pour six ou huit mois aux fermiers ou aux petits propriétaires besogneux. Tous les efforts de mon Administration pour améliorer la situation de ces pauvres gens se trouvent ainsi annihilés ; toutes les tentatives pour parvenir, par une diminution de loyer de l'argent, à une réduction du prix de revient du paddy sont vouées d'avance à l'insuccès. Gros et moyens propriétaires s'approprient une formidable commission d'intermédiaire résultant de la différence entre le taux de prêt des caisses rurales et le taux auquel ils prêtent directement ou auquel ils font payer leur garantie. Ils s'interposent comme un prisme déformant et malfaisant entre l'Administration et la masse rurale. Je souhaite ardemment que l'évolution des mœurs puisse devancer ici mieux qu'ailleurs l'éclosion des rancunes et des haines que risquent d'engendrer à la longue l'âpre conscience et l'inhumaine avarice des latifundiaires.

Le ministre des colonies a décidé de déposer un projet de loi qui mettra à la disposition d'un établissement de crédit foncier indo-chinois des capitaux importants à un taux abordable, tout en assurant le contrôle du gouvernement. En attendant, le gouverneur général vient d'instituer un service de prêts fonciers à long terme qui, après étude des arrangements possibles entre les créanciers et après examen par un comité consultatif, proposera au gouverneur général des mesures en faveur des débiteurs menacés d'expropriation et présentant des garanties suffisantes.

En ce qui concerne l'organisation sociale, sa modification est une tâche difficile et longue. Le ministre des colonies a accepté le principe de la création, en Cochinchine, d'un office de colonisation rurale, qui aura pour mission de multi-

plier le nombre des petits propriétaires par le lotissement des terres vacantes ou des domaines existants en intervenant, s'il y a lieu, dans les procédures des ventes sur saisie immobilière et évitant ainsi la dépréciation excessive de la propriété foncière.

L'ensemble de ces mesures doit « permettre à la riziculture de ne pas payer trop lourdement ses hautes antérieures ». Mais une tâche encore plus urgente est de chercher l'abaissement des prix de revient et le progrès de la production à l'hectare tant en qualité qu'en quantité. C'est l'œuvre que poursuit l'Office autonome du riz créé le 31 mai 1930.

Il est nécessaire de rappeler à nouveau que, du point de vue du rendement réel, l'Indochine arrive au dernier rang des pays producteurs. Sauf le riz *Burmah Small Mills*, toutes les autres qualités offertes sur le marché international sont supérieures au riz cochinchinois. Le rendement par hectare n'est que d'un tiers du rendement obtenu au Japon.

Cette situation est déplorable. L'Administration de la Colonie, depuis quinze ans, s'est efforcée, par les mesures les plus diverses, de développer et d'améliorer la culture du riz. L'argent et les efforts qu'elle a dépensés dans ce but l'ont été jusqu'ici en pure perte. S'il était démontré que la liberté devait être indéfiniment synonyme de stérilité, je n'hésiterais pas à entrer dans la voie où m'incitent à m'engager les grandes associations coloniales métropolitaines. J'envisagerais de réglementer la standardisation des riz et le contrôle des qualités à la sortie, comme cela se fait pour d'autres produits dans de nombreuses colonies étrangères et dans quelques colonies françaises. J'imiterais le législateur métropolitain qui, dans une expérience de socialisme d'Etat de grande envergure, a décidé de mettre un terme à l'anarchie de la culture de la vigne et du commerce des vins.

*Les produits de plantation.* — Les perspectives de la culture de l'hévéa sont beaucoup moins favorables que celles de la riziculture, car le plan Stevenson a suscité en Indochine une véritable fièvre de production et l'on semble aujourd'hui plus éloigné que jamais de toute coopération internationale. L'octroi de primes s'est imposé pour éviter l'arrêt de l'entretien des plantations qui eût compromis un capital de 2 milliards de francs. En moins de deux ans, près de 72 millions de francs ont été distribués aux planteurs ; mais la vraie solution du problème est dans « une réorganisation, une redistribution de l'hévéaculture ».

Trop de capitaux ont été investis dans les plantations. Des réductions devraient être opérées et une recapitalisation plus modeste, plus conforme avec la réalité des choses, devrait être effectuée. L'hévéaculture est trop dispersée pour ne pas tirer avantage d'un regroupement des plantations en unités à grande échelle qui permettrait de diminuer les frais généraux, d'améliorer la production et de concentrer en quelques usines la fabrication des feuilles.

Je verrais avec faveur le Syndicat des planteurs de caoutchouc se transformer en coopérative de production et de vente et faire un effort de concentration et de discipline analogue à celui qui est pratiqué actuellement en Malaisie.

Les planteurs de café souffrent, eux aussi, de la crise. Et cependant ils produisent un café très apprécié dont le cours sur le marché du Havre dépasse sensiblement celui du café du Brésil. Des primes leur ont été accordées. Il en est de même pour les planteurs de sisal.

*Les mines.* — Les entreprises indochinoises de charbonnages, déjà anciennes, prudemment gérées, supportent la crise sans trop de mal. Les cours d'ailleurs se maintiennent au-dessus de ceux d'avant-guerre : le criblé vaut 25 francs or la tonne *FOB* Hongay contre 17 francs en 1913-1914. Par contre, les mines métalliques souffrent plus gravement de la chute mondiale des cours des métaux. M. Pasquier ne craint pas de dire ce qu'il pense de la fièvre minière qui a ravagé l'épargne :

Au cours du rush minier de 1928-1929, d'impardonnables excès ont été commis : en fin 1929, il existait environ 18.000 périmètres de recherches couvrant près du quart de la superficie totale de l'Indochine. La fièvre sévit non seulement au Tonkin et au Laos, mais en Annam (3.300 permis de recherches), au Cambodge (2.725 permis de recherches) et même en Cochinchine (274 permis de recherches). Les demandes de concession qui, de 150 en 1928, avaient bondi à 430 en 1929 sont retombées à 250 en 1930 : c'est que trop de déclarations de recherches n'étaient pas motivées par des indices certains de minéralisation. Il faut penser que si les demandes de concessions n'impliquent pas nécessairement la reconnaissance d'autant de gisements normalement exploitables, elles expriment au moins l'espoir précis d'en trouver après un complément de recherches.

La fièvre minière est tombée, mais la maladie a laissé après elle de graves séquelles. Dès mon arrivée au Gouvernement général, j'avais dénoncé au Département des Colonies le péril de ces folles spéculations, en lui demandant de mettre en éveil les capitalistes sur les dangers qu'ils couraient. Je regrette que mes avis prémonitoires n'aient pu être rendus publics ; j'aurais été accusé d'entraver l'essor de la colonie alors que j'ai la charge de l'assurer. N'ayant pu donner qu'à quelques-uns des conseils individuels de prudence, je suis maintenant le témoin attristé de la ruine d'un petit nombre de fonctionnaires et de commerçants dont les économies péniblement amassées se sont envolées comme feuilles mortes par vent d'orage.

*Le commerce.* — Dans un pareil bouleversement le commerce devait subir les mêmes épreuves que l'industrie et que l'agriculture. Le gouverneur général condamne « l'absentéisme des chefs d'entreprise » :

Les fondateurs des grands établissements de Cochinchine, dont beaucoup étaient des négociants de valeur et d'expérience, ont disparu ou, fatigués, sont demeurés en France et ont passé la main. Au coup d'œil unique du « patron » se sont substituées des directions anonymes qui, en voyant grand, ont cru voir tout. Elles ont montré leur incapacité à bien juger les concurrents, à apprécier exactement les véritables besoins du pays, à posséder des vues d'ensemble ; elles ont confondu débouchés momentanés et consommation réelle permanente ; elles se sont laissé enfin abuser par un pouvoir d'achat qu'enflaient artificiellement les excès mêmes du crédit.

Dans ces affaires, dont la conduite était à ce point incertaine, se sont placées des dizaines et des dizaines de millions de francs, sans enquête approfondie, uniquement parce qu'ils étaient demandés par des groupes jugés honorables. Le critérium s'est révélé insuffisant.

Les commerçants ont eu le tort de continuer de stocker après la reprise du franc « sans aucun souci des possibilités d'écoulement » ; pour vendre, ils ont couru après le client, ont allégé les délais de paiement, diminué les garanties exigées et les faillites chinoises et annamites ont achevé le désastre.

L'organisation locale du commerce du riz a d'ailleurs engendré des difficultés d'un ordre particulier :

L'intermédiaire chinois entre le producteur annamite et l'exportateur français, après avoir subi et fait subir aux maisons françaises de fortes pertes qui ont ébranlé le marché, s'est trouvé lui-même partiellement ruiné. Beaucoup de Chinois ont disparu de la place de Saïgon, beaucoup sont rentrés dans leur pays.

On a vivement redouté les conséquences de l'effacement du Chinois, que l'on considérait comme indispensable à la vie économique de la Cochinchine, parce que seul en mesure d'avancer à l'agriculteur annamite les millions de piastres nécessaires à la préparation de la récolte et seul capable d'amener le riz à Cholon. Des esprits excessifs avaient même prophétisé que, le Chinois disparu, les stocks de paddy s'accumuleraient à l'intérieur du pays sans pouvoir sortir et que la Cochinchine serait frappée de paralysie et ruinée.

Le gouvernement général n'a pas partagé ces vues pessimistes. Il a pensé que le meilleur moyen de remédier à la carence de l'intermédiaire chinois était de créer des magasins généraux.

Cette création était apparue aux chefs des principales Sociétés exportatrices de riz résidant à Paris, ainsi qu'à moi-même, comme devant favoriser la sortie des paddys, développer sur des bases saines les avances sur récoltes, permettre de financer les stockages, assurer la soudure d'une récolte à l'autre et rapprocher le producteur de l'exportateur. Nous étions convenus de procéder d'urgence à un essai strictement limité à l'ouverture de magasins à Cholon, ainsi que dans deux centres bien choisis de l'intérieur : sur ces bases, un projet de convention avait été établi, qui prévoyait la création d'une Société spéciale dont le capital devait être souscrit à raison de 20 % par le Gouvernement général, 20 % par les Sociétés de Crédit agricole, 60 % par les Banques, Sociétés ou firmes ayant des intérêts en Indochine, à charge par celles-ci de rétrocéder, s'ils le désiraient, 10 % aux propriétaires annamites. Comme il était certain que l'affaire ne serait pas payante, une garantie d'intérêt de 6 % était envisagée au profit du capital investi.

On est fondé à regretter que l'opposition des riziculteurs ait amené le gouvernement général à abandonner cet intéressant projet.

*L'étiage présent de l'économie indochinoise.* — Si l'on examine les données des statistiques : exportations, indices des prix, recettes des che-

mins de fer, mouvement de la navigation maritime et fluviale, la cote des frets, l'importance des émissions financières, on aboutit à la conclusion que la crise a frappé moins durement l'Asie que d'autres continents, et encore moins l'Indochine, malgré le fléchissement des chiffres.

Certes, on note une dépression particulièrement considérable sur les cours des valeurs, mais aujourd'hui les titres sont « déraisonnablement dépréciés » et la confiance dans ces titres reviendra dès les premiers signes d'une amélioration de la crise mondiale.

Concernant les mutations immobilières, on constate une tendance abusive très vive, surtout dans le Sud, et une augmentation du nombre des inscriptions hypothécaires ; la baisse du marché des salaires est enfin un dernier indice de la crise. Cette crise est-elle près de prendre fin ?

Aucun signe certain ne permet de l'affirmer, mais la véritable question est la suivante : sommes-nous prêts à une reprise ? Personne ici n'a jamais douté de l'avenir de ce pays qui saura bien passer tout seul le mauvais pas de la crise universelle, mais qui peut toujours compter (le voyage du ministre des Colonies en est une preuve) sur la sollicitude très en éveil de la mère patrie. La situation économique de l'Indochine n'est pas très brillante, mais elle n'est pas critique et reste certainement bien meilleure que celle de la plupart des pays du monde. La colonie a bien supporté le premier choc de la crise mondiale, mais la crise continue.

Chacun doit garder confiance et apporter un plus grand esprit d'économie et d'épargne que par le passé, car c'est cet esprit qui a fait surtout défaut à ce pays.

## II. — SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

Le gouverneur général déclare que « les bases fondamentales des bonnes finances publiques sont la stabilité de la monnaie locale et le respect de l'équilibre budgétaire qui se révèlent dans les circonstances actuelles plus particulièrement indispensables à l'Indochine ».

Il rappelle l'instabilité et la chute du prix du métal argent et précise qu'il était temps que la monnaie d'or fût introduite pour mettre le commerce à l'abri « des changes erratiques », dont l'effet se serait ajouté aux causes d'ordre général restreignant déjà la puissance d'achat du pays. La thèse inflationniste prétend que la diminution du pouvoir d'achat de la piastre aurait cependant stimulé les exportations, mais tôt ou tard, un pays paie les excitations factices et temporaires des affaires, comme il est prouvé par trop de souvenirs. En raison de sa situation monétaire parfaitement saine, le crédit de la colonie conserve immuablement un rang privilégié avec une dette publique peu importante, dont la charge atteint 8,1 0/0 des dépenses totales, contre 50 0/0 en France.

Une politique rigoureuse d'amortissement a, d'ailleurs, été régulièrement poursuivie. Malgré

tout, la dépression universelle a eu une profonde répercussion sur les finances de l'Indochine. Les produits des taxes de consommation, de circulation et de régie ont marqué un fléchissement dès le second semestre 1930. L'ensemble des recettes des Douanes et contributions indirectes marque, il est vrai, un progrès, mais apparent seulement car il résulte de l'addition de la taxe générale intérieure dont le seul produit a été de 1/4 millions. Les recettes des services de l'enregistrement, des Domaines et du timbre, le résultat de l'exploitation industrielle (Postes et Télégraphes, radio-télégraphie), les revenus et produits divers, ont été dans l'ensemble fermes ou en progrès, permettant finalement un excédent budgétaire de 2 millions 1/2 de piastres environ. L'Indochine est un des rares pays au monde dont le budget ait laissé en 1930 un excédent.

Malheureusement, en 1931, parmi l'épidémie des déficits budgétaires qui a sévi sur le monde par suite du déséquilibre économique, et bien que les prévisions pour l'exercice 1931 aient été faites avec circonspection, les conditions des six premiers mois permettent de conjecturer les résultats probables comme devant entraîner un déficit de près de 12 millions de piastres. Des instructions sévères ont été données à tous les services pour que les dépenses soient réduites au minimum et compensent autant que possible l'insuffisance des recettes.

*L'élaboration du budget de 1932.* — M. Pasquier repousse la solution paresseuse de l'emprunt destiné à couvrir les dépenses ordinaires ; mais il est impossible d'autre part d'augmenter les impôts par suite du manque de richesse accumulée. Seuls sont proposés des projets modifiant le fonctionnement de la régie de l'opium dans un sens plus productif et établissant une meilleure taxation des tabacs indigènes. Ces réformes ne peuvent avoir d'effet sur les recouvrements de 1932. Les économies restent donc le seul moyen raisonnable de balancer un budget « qui n'offre plus par ailleurs la moindre élasticité ».

En Indochine, il semble qu'on ait vu parfois trop grand, et qu'on ait cru le pays plus riche qu'il n'était. On s'est engagé un peu à la légère dans des dépenses et dans des initiatives au-dessus de la capacité financière du pays ; on s'est laissé gagner par la contagion de l'inflation budgétaire. On a cru et on a fait croire que notre colonie était une sorte d'Inde Britannique, une réplique de Java, et on a calculé les frais généraux en conséquence. Ces rêves mégalomanes s'évanouissent au souffle d'une conjoncture défavorable. Le déclin des affaires montre que la continuation d'une telle politique entraînerait le pays à sa ruine.

L'exemple et l'élan venant d'en haut, le train de vie des Européens et des indigènes avait atteint ces dernières années un niveau excessif que ne soutenait aucune base sérieuse. Commerçants et industriels, grisés par des profits aussi larges que faciles, imprimaient à la vie générale du pays une allure de folle dissipation. Considérés avec jalousie par les fonctionnaires, ils suscitèrent chez ceux-ci

d'après revendications d'abord très légitimes, mais auxquelles on a pris l'habitude de céder avec d'autant plus de facilité qu'elles se justifiaient de moins en moins. On en est venu, alors que les prodromes de la crise commençaient à se faire sentir, à fermer les yeux sur les conditions générales économiques et politiques, pour donner quand même satisfaction à des intérêts particuliers et égoïstes qui se manifestaient avec d'autant plus de vigueur et de hardiesse qu'ils rencontraient moins de résistance. Maintenant, il faut faire machine en arrière. La consolidation des résultats auxquels la colonisation française est parvenue en Indochine peut seulement être obtenue au prix d'une réaction qui ne doit pas être différée.

... Le temps des largesses est révolu et nous sommes brusquement jetés dans une ère de restrictions qui ne fait que commencer.

M. Pasquier rappelle que, dans beaucoup de pays, les traitements des fonctionnaires ont été sensiblement réduits. Grâce à la suppression de toutes les dépenses somptuaires, grâce aux économies sur les dépenses de matériel, il a pu éviter ces réductions de traitements ; mais il a le devoir de réaliser un meilleur aménagement des services et de diminuer certaines indemnités. Il s'agit là d'un abus qui a été souvent dénoncé : « le nombre et l'importance des indemnités, frais de représentation et suppléments divers est allé sans cesse en augmentant ». Le budget général ne paye pas moins de 3.015.623 piastres en 1931 en indemnités aux fonctionnaires et il y a quatorze espèces d'indemnités.

Finalement, le projet de budget équilibre les recettes et les dépenses avec un total de 91 millions 306.210 piastres, en diminution de 21 0/0 sur le précédent, ramenant le niveau des dépenses à l'étiage de 1927.

Le gouverneur général a insisté sur la sincérité du tableau qu'il a présenté et sur la nécessité, dans la notion grandissante de la communauté des destinées française et indigène, de trouver une plus grande force de résistance aux épreuves qui, peut-être, nous attendent et qui seront surmontées.

Il a conclu :

Je tiens à déclarer au Grand Conseil que les mesures permanentes et occasionnelles prises pour surmonter la crise que j'ai eu l'occasion d'examiner avec vous dans cet exposé sont nées de l'action déterminante du chef du département. Par sa décision immédiate, par sa nette et précise connaissance des problèmes mondiaux et indochinois, le ministre Paul Raynaud a pu trouver sur place, sans délai, les solutions nécessaires au salut des colonies. Qu'il en soit publiquement remercié.

---

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de leur souscription.

## LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL EN INDOCHINE

Pour la dernière fois, l'Asie française donne aujourd'hui, un extrait du rapport publié naguère par M. Albert Lebrun, l'actuel président du Sénat, alors que celui-ci était chargé de présenter à la haute assemblée le rapport sur le budget des Colonies. C'est au rapport publié par M. Lebrun sur le budget des colonies pour l'exercice 1931 que sont empruntées ces pages très précises et très documentées sur un important sujet qui jamais jusqu'ici n'avait été traité dans cette revue. Nos lecteurs trouveront sûrement, à en prendre connaissance; autant d'intérêt que de profit (*Rédaction*).

### Organisation des services d'inspection du travail

Avec l'accélération de la mise en valeur, avec l'essor de la grande colonisation agricole, minière et industrielle, le problème de la réglementation du travail s'est posé en Indochine. En 1918, la Cochinchine avait créé une inspection du travail. Huit et neuf ans plus tard, le Tonkin, l'Annam et le Cambodge imitèrent cet exemple. Un arrêté du 19 juillet 1927 institua une inspection générale du travail et un corps de contrôleurs chargés d'exercer au centre même des régions de colonisation un rôle de surveillance et de tutelle vis-à-vis des travailleurs engagés, d'expliquer aux ouvriers leurs droits et leurs devoirs, d'enquêter sur les plaintes formulées. Un décret compléta leurs attributions en leur conférant des pouvoirs de juridiction pour la répression des infractions au contrat de travail commises par les engagés.

Actuellement les contrôleurs de travail ne fonctionnent qu'en Cochinchine et qu'au Cambodge en vue de la protection et de la surveillance de la nombreuse main-d'œuvre contractuelle installée sur les plantations.

L'Inspection générale du travail se tient en liaison avec les inspections des différents pays de l'Union.

Celles-ci contrôlent en Annam et au Tonkin les opérations de recrutement et de rapatriement des travailleurs contractuels pour le Sud-Indochinois et nos Etablissements du Pacifique; elles veillent à l'application de l'arrêté de 1925 organisant la protection sanitaire des chantiers et des usines. Elles eurent à intervenir comme arbitres dans quelques grèves qui, bien qu'ayant pour origine des revendications professionnelles, sont toujours provoquées par des meneurs d'opinions révolutionnaires.

L'Inspection générale du travail prépare une réglementation des conditions du travail libre, afin d'entourer la main-d'œuvre des garanties qui la mettront à l'abri des excitateurs de désordre.

### Le recrutement de la main-d'œuvre contractuelle

Durant ces dernières années, la question du recrutement et du contrôle des ouvriers contractuels a été, en matière de travail, la question prédominante. Elle mérite d'être examinée attentivement.

Remarquons cependant que, sur 220.000 salariés dans toute l'Indochine en 1928-1929, il n'existait que 37.000 travailleurs contractuels.

Le développement de la colonisation agricole sur les terres de l'Est cochinchinois, du Sud-Annam et du Cam-

bodge réclamait une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse. Or, point de bras disponibles dans les régions méridionales. Une enquête faite par les soins du gouverneur général avait établi que, pour la création et l'entretien des plantations, il était nécessaire d'introduire un contingent annuel de 25.000 coolies. C'est aux pays surpeuplés du Tonkin deltaïque et du Nord-Annam que l'on demande des travailleurs.

D'ailleurs, le recrutement n'est libre que dans les provinces à population dense du delta tonkinois. Dans le Nord-Annam, le recrutement des travailleurs est limité à 8.000 annuellement, dont 7.000 pour le Sud-Indochinois et 1.000 pour le Pacifique. Ce contingent a été fixé de manière à ne pas nuire à l'essor agricole et industriel de l'Annam. Il a fallu tenir compte des besoins en main-d'œuvre de ce pays qui, de plus, fournit des travailleurs aux régions minières du Laos et aux plantations du Darlac, du Kontum et du Haut-Donnai.

La Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides et les Etablissements français d'Océanie ont été autorisés à recruter, en 1929 et 1930, 3.000 ouvriers au Tonkin et en Annam, dont 1.000 dans ce dernier pays.

En novembre 1928, des éléments anti-français se livrèrent au Tonkin à une violente campagne contre l'engagement de la main-d'œuvre contractuelle. Ils exploitèrent la mauvaise impression produite dans la population par le retour de coolies rapatriés malades de Cochinchine et du Cambodge. Il en résulta un arrêt sensible dans les opérations de recrutement. Mais les mesures prises par le gouvernement pour remédier à certaines imperfections du mode d'engagement atténuèrent les effets de cette crise.

Quelques mois plus tard, nouvel arrêt du recrutement, dû, cette fois, au ralentissement du travail sur les plantations à la suite de la chute des cours du caoutchouc. Les employeurs eux-mêmes demandèrent l'annulation de nombreuses autorisations de recrutement.

De même, la crise des produits coloniaux a pesé sur les entreprises de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides.

Le nombre des travailleurs contractuels provenant du Tonkin et de l'Annam introduits, par le port de Saïgon, en Cochinchine, au Cambodge et dans le Sud-Annam a été de :

Année 1923 .....	3.846
Année 1924 .....	3.482
Année 1925 .....	3.684
Année 1926 .....	16.861
Année 1927 .....	17.606
Année 1928 .....	17.977
Année 1929 .....	7.428
Année 1930 (5 premiers mois) .....	4.767

Dès février, il s'est manifesté dans les engagements une reprise sensible coïncidant avec l'arrêté ouvrant au budget général un crédit de 1 million pour avances exceptionnelles aux planteurs d'arbres à caoutchouc. Ainsi, aujourd'hui, dès que se manifeste une demande de main-d'œuvre, le recrutement s'opère sans difficultés et exactement suivant les besoins. On ne peut néanmoins éviter un certain déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre contractuelle. Quand, après de bonnes récoltes, il y a, dans les provinces du nord, riz et argent, le mouvement d'émigration diminue.

La main-d'œuvre contractuelle est recrutée par des agences privées. Le rôle de l'Administration à l'égard de ces recrutements est nettement défini par la formule : contrôle et protection.

### Contrôle et protection de la main-d'œuvre contractuelle

La réglementation constituée par les arrêtés du 25 octobre 1927 a organisé la protection de la main-d'œuvre

employée par contrat et a institué le pécule ouvrier qui assure au travailleur des économies dont il dispose à son rapatriement. Des arrêtés du 25 octobre 1927 et du 31 mars 1928 établissent les conditions de recrutement et d'engagement des ouvriers louant leurs services par contrat pour être employés dans un autre pays de l'Union et hors de l'Indochine.

Les engagements ont lieu en vertu de contrats types et d'une durée maximum de trois ans établis en langue française et en langue indigène.

Tout recrutement doit être autorisé par le gouvernement général s'il s'agit de travailleurs destinés à l'extérieur de l'Indochine (Etablissements français du Pacifique) ou par le résident supérieur du pays où ont lieu les engagements pour les autres pays de l'Union. Les demandes d'autorisation de recrutement doivent contenir les précisions nécessaires pour permettre à l'Administration de statuer. Elles ne sont accordées que lorsque les employeurs intéressés se sont conformés aux dispositions réglementaires sur le logement et l'hygiène des ouvriers. Quant aux opérations mêmes du recrutement, elles sont effectuées par les mandataires des employeurs. L'engagé est soumis à une visite médicale et reçoit les vaccinations préventives prévues.

Toutes dispositions sont prises pour que l'ouvrier qui s'engage ait une parfaite connaissance des termes du contrat. Dès signature de l'engagement, l'ouvrier reçoit une avance sur son salaire. La nourriture et le logement des engagés et des membres de leur famille les accompagnant sont à la charge de l'employeur jusqu'à leur arrivée à destination.

Au Tonkin, un bureau de l'émigration établi à Haïphong est chargé de l'application des règlements sur les conditions du transport des travailleurs contractuels. En Annam, ce soin est confié aux administrateurs-résidents de Benthuy, Tourane et Quinhon.

La première réglementation sur le recrutement obligeait le travailleur à se munir d'un titre d'identité. Il ne l'obtenait qu'après de longues formalités auprès des notables de son lieu de naissance. Afin de permettre à un indigène de s'engager dans n'importe quelle circonscription où un recrutement a lieu, ce titre d'identité est remplacé par une carte individuelle dressée sur les indications données par le coulie lui-même, sans que les notables de son village aient à intervenir. Cette innovation a facilité l'émigration de la main-d'œuvre.

A l'arrivée à Saïgon, les engagés sont logés et nourris au dépôt des immigrants aux frais des engagistes. Après une visite médicale et une identification, ils sont remis à leurs employeurs.

La réglementation de l'émigration ouvrière a été améliorée au fur et à mesure de l'expérience acquise. En même temps qu'elle donne aux indigènes de plus grandes facilités pour contracter leur engagement, elle leur assure une protection réelle.

Un arrêté du 16 juillet 1930 répond à ce souci de l'Administration de donner aux travailleurs engagés toutes les garanties nécessaires. Il réglemente la profession de recruteur de main-d'œuvre et pose le principe de la responsabilité des employés des agents d'émigration.

On trouve dans l'arrêté du 25 octobre 1927 les dispositions réglementant les conditions du travail contractuel. Le salaire minimum est de 40 cents pour les hommes et de 30 cents pour les femmes. La durée du travail est fixée à 10 heures, pratiquement à 9 heures, sauf dans les régions excentriques où elle est ramenée à 8 heures. Un jour de repos hebdomadaire est obligatoire. Les salaires sont réglés par quinzaine. Ainsi qu'il est prévu dans les contrats, une ration de 700 grammes de riz sec est distribuée au travailleur.

Le même arrêté assure la protection de la femme et de l'enfant.

L'état sanitaire et les conditions de vie matérielle et morale des ouvriers des plantations du Sud s'améliorent d'année en année, grâce à la surveillance et à l'action administrative. On observe chez les employeurs le souci de protéger la santé et le moral de leur personnel ouvrier. L'abaissement progressif du taux de la mortalité est très sensible.

L'intervention de l'Institut Pasteur dans la lutte contre le paludisme sur les terres rouges a été décisive dans l'amélioration des conditions sanitaires. Un programme de médecine préventive, adopté par le gouverneur général sur la proposition de l'Institut, est actuellement mis en application. D'autre part, des travaux de drainage pour l'assainissement des zones sont en voie d'exécution sur les plantations importantes.

Il faut noter aussi que nombre d'entreprises ont organisé des infirmeries modèles et même des hôpitaux. De leur côté, les administrations provinciales de Cochinchine et du Cambodge ont alloué sur leur budget des crédits importants pour le développement de l'assistance médicale dans les régions de colonisation.

Ces améliorations apportées dans l'organisation de la vie matérielle des engagés ont influé favorablement sur leurs dispositions d'esprit. Les prorogations ou renouvellements de contrats en fournissent la preuve. Il se produit bien encore des refus collectifs de travail, mais ces incidents sont généralement dus soit à des excitations d'individus affiliés à des groupements révolutionnaires, soit à des maladroites d'employeurs trop ignorants des coutumes indigènes. Bien des difficultés survenues auraient pu être évitées si certains directeurs et employés européens connaissaient mieux les mœurs et la langue annamites.

Les ruptures de contrat par abandon du travail restent encore élevées. La cause en est connue. Presque toujours, les ouvriers qui rompent leurs engagements ont été débauchés par des patrons ou tâcherons qui n'emploient pas de travailleurs contractuels. On espère que ces pratiques, peu à peu, cesseront, les contrôleurs du travail ayant été munis de pouvoirs spéciaux pour la répression des débauchages.

Des mesures ont été prises en vue d'assurer dans les meilleures conditions le rapatriement des travailleurs contractuels rentrant dans leur pays. Les malades sont hospitalisés jusqu'à complet rétablissement. Dès le retour au foyer, le travailleur peut entrer en possession du montant de son pécule, constitué au cours de la période de travail par une retenue de 5 0/0 du salaire net et par une contribution patronale égale. Ce paiement est de même assuré en cas de rengagement.

Il a été institué une Caisse autonome du pécule, gérée par un conseil d'administration et administrée par le directeur des Postes.

Comme on le voit, le régime du recrutement par contrat a été organisé avec un soin minutieux, de manière à éviter les abus possibles, à rendre efficaces les mesures de protection ouvrière, à entourer de toutes les garanties le régime du contrat à long terme. Mais l'Administration estime que ce régime n'est que transitoire. « Le souci du progrès, comme l'intérêt de la colonisation, doit conduire dans toute la mesure du possible à adopter des formes d'engagement se rapprochant du travail libre et à favoriser le développement d'un mouvement d'émigration spontané. »

On pense que, lorsque le Transindochinois sera achevé, les indigènes des régions surpeuplées du nord de l'Indochine émigreront d'eux-mêmes vers le sud, surtout si les conditions d'existence offertes aux travailleurs s'améliorent encore.

A. LEBRUN, sénateur.

## Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations <sup>(1)</sup>

(DATES ET DOCUMENTS)

Le Conseil de la Société des Nations, de nouveau réuni en session, a repris le 25 janvier l'examen du conflit sino-japonais. Depuis le vote de la résolution du 10 décembre, d'importants événements survenus en Mandchourie avaient sensiblement modifié la situation. Il est nécessaire de les passer en revue.

\*  
\*\*

On se rappelle que M. Yoshizawa, dans la séance terminale de la précédente session, avait affirmé le droit de poursuite des bandits. Quelques jours plus tard, une note japonaise transmise au conseil signalait de nombreux cas de banditisme. On apprenait en même temps que, suivant une déclaration de l'Etat-Major japonais, une expédition punitive avait commencé pour disperser les « hors la loi » accusés de menées antijaponaises et d'exactions au détriment des Chinois paisibles. Ces bandes se composaient de soldats réguliers et de volontaires ; elles agissaient comme « police de sécurité » dans la Mandchourie méridionale et particulièrement à l'ouest du sud-mandchourien, du côté de Kintcheou.

Le 21 décembre, un télégramme de Moukden annonçait une attaque de grand style des Japonais dans cette dernière région.

M. Wellington Koo, ministre des affaires étrangères de Nankin, demanda aux Etats-Unis de faire respecter l'inviolabilité du traité des neuf puissances (traité de Washington du 6 février 1922) qui confirme la souveraineté et l'intégrité territoriale et administrative de la Chine.

Tout changement politique en Mandchourie, dont 80 pour 100 des habitants sont d'origine chinoise, serait de nature à favoriser les ambitions militaires du Japon et à compromettre la paix mondiale. Celle-ci dépendra des conditions dans lesquelles sera réglé le conflit mandchou qui relève non seulement du traité des neuf puissances, mais encore du pacte Kellogg et du covenant de la Société des Nations.

Peu après, l'ambassadeur des Etats-Unis fit part à M. Inukai de l'inquiétude que causait à son gouvernement la possibilité d'un engagement entre les troupes chinoises et japonaises à Kintcheou. Le président du conseil japonais répondit qu'il serait à désirer que l'évacuation par les réguliers eût lieu au plus tôt, ceux-ci différant

peu des bandes de volontaires. Des démarches analogues furent faites par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne.

M. Inukai fit ensuite connaître que Tchang Sue Liang avait déclaré qu'en raison du changement de gouvernement au Japon il était délié de la promesse faite antérieurement d'évacuer Kintcheou.

Le 27 décembre, le gouvernement japonais exposa son point de vue dans une note remise aux trois ambassadeurs. Il insista principalement sur les points suivants :

Aussi longtemps que les autorités militaires de Kintcheou continueront à diriger les opérations des bandits et des organisations antijaponaises ; aussi longtemps que les officiers et les soldats de l'armée de Kintcheou seront en rapports étroits avec ces bandits, rendant par là toute destruction de ces derniers impossible par les troupes régulières, les Chinois devront encourir l'entière responsabilité des conséquences de toute action qui pourrait être entreprise par les Japonais dans un but défensif...

Le gouvernement espère avec confiance que sa patience et son désir de respecter intégralement les stipulations des conventions internationales manqueront pas d'être reconnus par l'opinion mondiale.

Deux jours après, les Japonais, ayant repris leur marche dans la direction de Kintcheou, entrèrent en conflit avec leur adversaire. Un combat de quelques heures fut suivi d'une promptre retraite des Chinois. Kintcheou évacué, ses défenseurs se transportèrent à Pantchan. D'autres troupes les rejoignirent pour s'opposer à une marche des Japonais vers la gare d'embranchement de Koupantse. Mais le maréchal Tchang Sue Liang donna l'ordre de repli derrière la Grande Muraille. Néanmoins il y eut, durant les trois derniers jours de l'année, des rencontres assez vives dans les mêmes parages.

Le 31 décembre, Nankin fit parvenir au président du Conseil de la S.D.N. une note sur l'extension de l'occupation japonaise à l'ouest du Sud-Mandchourien.

Afin de pouvoir attaquer Kintcheou, les Japonais qualifient de bandits l'armée régulière chinoise alors qu'en fait (déclare la note chinoise) ce sont eux-mêmes qui engagent, sur une large échelle, des bandits auxquels ils fournissent des fusils pour créer des désordres. De nouveaux renforts japonais sont expédiés vers Chan-Hai-Kouan et autres localités.

Les gouvernants chinois protestaient, en outre, contre le bombardement de Panshan par avions.

En transmettant cette note au secrétaire général de la S.D.N., M. Briand remarquait que les gouvernements des principales puissances avaient attiré l'attention de Tokio sur l'engagement qu'il avait pris, aux termes de la résolution du 10 décembre, de s'abstenir de toute initiative susceptible d'aggraver la situation.

Cependant, le couloir où court le Pékin-Moukden était évacué sans à-coups par l'armée chinoise, malgré l'ordre donné par le yuan exécutif « d'offrir une résistance acharnée à l'envahisseur ».

(1) V. les précédents articles sur ce sujet dans les livraisons antérieures de l'Asie française (n° de novembre 1931, p. 341-348 ; n° de décembre, p. 386-392).



Le 4 janvier, les troupes japonaises entrèrent dans Kintcheou, importante position stratégique de la région frontière du Tcheli et de la Mandchourie. Suivant un télégramme de Tokio, cette occupation « permettait d'assurer réellement le rétablissement de la paix et de l'ordre dans toute la province de Fengtien (Moukden) ». Les autorités japonaises précisèrent leur pensée : grâce à ce nouveau point d'appui, elles pourraient plus aisément réprimer les troubles locaux.

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis manifestèrent alors de nouvelles craintes. Ces deux puissances se renseignèrent sur le préjudice que pourrait porter aux intérêts étrangers le fait que l'armée japonaise avait saisi les recettes du Pékin-Moukden. Bientôt on apprit que les occupants faisaient campagne au delà de Kintcheou, dans la direction de la Grande Muraille. Le 7 janvier, Tokio annonçait la prise du port de Hulutao. Il faisait en même temps une déclaration relative aux derniers événements. En voici les principaux passages :

Le maintien de la paix et de l'ordre en Mandchourie est un sujet auquel le gouvernement du Japon a toujours attaché la plus extrême importance. Les événements de septembre dernier ont, malgré ses désirs, suscité une responsabilité nouvelle et agrandi la sphère d'action pour le Japon. Assailli par la violence des Chinois, ses actes de légitime défense ont nécessairement suivi, devant la difficulté qu'il y avait à maintenir l'ordre public et les droits particuliers à travers une vaste région. On aurait pu s'attendre à voir les autorités locales coopérer au maintien de la loi et de l'ordre. Mais en fait, elles s'enfuirent ou y renoncèrent presque unanimement. Il revint au Japon pour tâche bien nette de prendre des dispositions de propre défense pour causer le moins d'ennuis possible aux habitants paisibles de la région. Il aurait failli à sa tâche en laissant la population en proie à l'anarchie.

Depuis le début de novembre, une certaine recrudescence des agissements des bandits s'est révélée à proximité de la zone du chemin de fer Sud-Mandchourien et particulièrement à l'ouest de la ligne principale — et il a été établi des preuves convaincantes par l'examen des individus arrêtés, et de documents qui ont été saisis, que leurs déprédations ont été commises sur les instances et les intrigues systématiques des autorités militaires de Kin-Tchéou.

Les forces des bandits qui comprennent un grand nombre d'officiers et de soldats libérés de l'armée chinoise gagnent journellement en puissance; par exemple, le nombre de bandits sur le côté ouest de la ligne principale du chemin de fer Sud-Mandchourien était évalué au début de novembre à 1.300, alors que les recherches auxquelles on s'est livré au début de décembre ont révélé le fait que leur nombre excède plus de 30.000. Ceci, sans le moindre doute, prouve qu'on est en présence d'un état de choses où les soi-disant bandits sont dirigés et pourvus d'armes par les autorités militaires de Kin-Tchéou...

Pendant le cours du mois dernier, à Kin-Tchéou, conformément au désir constant du gouvernement japonais de s'en tenir scrupuleusement aux résolutions du conseil de la Société des nations, les opérations de l'armée contre les bandits se sont cantonnées dans des limites relativement étroites et le gouvernement a fait tout ce qui dépendait de lui pour éviter une collision entre les forces des deux pays au cours d'une campagne éventuelle contre les bandits. Le gouvernement japonais est convaincu que

sa patience prolongée et son désir de s'attacher strictement aux stipulations des engagements internationaux, ne manqueront pas d'inspirer la reconnaissance de l'opinion publique mondiale.

Le gouvernement américain répondit immédiatement à cette déclaration par la note suivante :

Les récentes opérations militaires opérées à Kin-Tchéou ont détruit les derniers vestiges de l'autorité administrative de la République chinoise dans le sud de la Mandchourie tels qu'ils existaient avant le 18 septembre.

Le gouvernement américain continue à avoir confiance que l'œuvre de la commission neutre récemment instituée par le conseil de la Société des Nations facilitera la découverte d'une solution aux difficultés qui existent entre la Chine et le Japon; mais, en raison de la présente situation et de ses propres droits et obligations dans cette zone, le gouvernement américain estime de son devoir de notifier à la fois à la Chine et au Japon qu'il ne peut admettre la légalité d'aucune situation *de facto*. Il n'a l'intention de reconnaître aucun traité ou accord intervenu entre ces gouvernements ou leurs agents, susceptible de porter atteinte aux droits des Etats-Unis ou de leurs nationaux en Chine — y compris ceux de la souveraineté, de l'indépendance ou de l'intégrité territoriale ou administrative de la Chine — connus sous le nom de politique de « la porte ouverte ».

Il n'a pas l'intention de reconnaître une situation — traité ou accord — qui pourrait avoir été créée par des moyens contraires au covenant ou aux obligations découlant du pacte de Paris auquel la Chine et le Japon ainsi que les Etats-Unis sont parties.

Washington précisa la portée de la note :

D'abord, nous n'avons pas voulu mettre en question les droits légitimes du Japon en Mandchourie, découlant des traités. Nous n'avons pas non plus l'intention de nous immiscer le moins du monde dans ses affaires.

Ensuite, nous n'avons pas désiré être partie à un accord quelconque que le Japon pourra signer dans la situation malheureuse dans laquelle il se trouve, à condition toutefois que :

1° Rien dans cet accord ne vienne porter atteinte aux droits des citoyens américains, c'est-à-dire à la politique de la porte ouverte;

2° Aucun règlement n'intervienne qui puisse être contraire aux méthodes prévues par le pacte Kellogg.

Voilà, en substance, l'attitude que nous avons prise.

L'Amérique invoquait de nouveau le traité des neuf puissances qui stipule qu'aucun des signataires ne peut acquérir de privilèges ou de droits spéciaux en Mandchourie au détriment des autres.

Un télégramme officieux faisait entendre que l'Amérique avait été amenée à rappeler les engagements contractés par le Japon « en raison de l'insuccès des délibérations du conseil de la S. D. N. durant les mois de septembre, octobre et décembre ».

En dépit de l'attitude américaine, le Japon poursuivit ses opérations dans le sud-ouest; ses forces atteignirent enfin Chan Hai Kouan, au pied de la Grande Muraille. L'armée de Tchchang

Sue Liang était toute entière passée en Chine proprement dite. Cependant de nombreuses bandes d'irréguliers tenaient encore le territoire ; sur divers points elles attaquèrent les troupes japonaises. Tokio envoya des renforts au sud de Moukden.

Le 16 janvier, le ministre des affaires étrangères de Tokio, M. Yoshizawa, remit à l'ambassadeur américain la réponse du Japon à la note des Etats-Unis.

1° Le Japon se déclare à nouveau en faveur de la politique de la « porte ouverte » en Mandchourie et regrette que la situation actuelle en Chine amoindrisse sérieusement l'efficacité de cette politique ;

2° La note japonaise prend note que l'Amérique ne peut admettre la légalité de faits susceptibles d'altérer des droits dont elle jouit en vertu de son traité ;

3° Que la situation confuse régnant actuellement en Chine n'a pas été prise en considération par les cosignataires du traité de Washington et qu'elle peut en conséquence modifier l'application de ses clauses, attendu que celles-ci doivent nécessairement tenir compte des faits actuels ;

4° Que tous les changements du personnel administratif en Mandchourie ont été rendus nécessaires du fait que les fonctionnaires locaux ont abandonné leur poste ou donné leur démission, ce qui a désorganisé l'administration gouvernementale ;

5° Enfin, la note japonaise considère qu'il n'est pas nécessaire de répéter que le Japon ne convoite aucun territoire en Mandchourie, mais elle rappelle à l'Amérique que le bien-être et la sécurité de la population mandchoue, ainsi que les débouchés que ce pays ouvre au commerce sont autant de questions d'une importance exceptionnelle pour le Japon.

Le même jour, une note de la délégation chinoise à la S.D.N. signalait l'activité des forces japonaises aux alentours de Pintcheou, cité à l'est de l'embranchement de l'Est-Chinois, où s'était réfugié le gouvernement provincial de Kirin. La ville avait été bombardée par des avions.

Etant donné, ajoute la note, que ce bombardement aérien de la ville n'a été précédé d'aucune provocation, même la plus légère, et que les maigres excuses précédemment alléguées par les Japonais pour des actes semblables ne pourraient guère s'appliquer au cas présent, il est plus qu'évident que l'objet poursuivi par les Japonais est de chasser de la Mandchourie toutes les autorités chinoises légales. C'est une violation flagrante des instruments nationaux solennels que le Japon a signés et un complet dédain des résolutions du Conseil, adoptées par le gouvernement japonais lui-même.

Quelques jours auparavant, M. Inukai avait eu avec l'ambassadeur des Soviets à Tokio un entretien au sujet de la situation dans le nord de la Mandchourie. Moscou s'inquiétait de certains rapports selon lesquels des forces japonaises, partant de Kirin, se préparaient à agir dans la direction de Kharbine. M. Inukai répondit au représentant des Soviets que le Japon n'interviendrait dans le nord que si ses intérêts se trouvaient menacés.

Tokio se préoccupait surtout des réclamations

des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne au sujet de la « porte ouverte ». Des apaisements furent donnés à celle-ci et à ceux-là. Mais Nankin, ayant retrouvé sa force de résistance à la suite de l'attitude plus énergique de Washington à l'égard du Japon, invoqua avec insistance le traité des neuf puissances. Dans une note à l'Amérique, il se déclara prêt à coopérer avec les Etats-Unis « pour assurer le caractère sacré » de ce traité ; il insista sur le devoir des signataires de maintenir l'intégrité territoriale et administrative de la Chine ; il souligna les conséquences qu'aurait la violation de ce principe ; et enfin il exprima l'espoir que les Etats-Unis prendraient de nouvelles mesures pour éviter le danger de guerre.

Certains milieux dirigeants nippons déploraient l'intervention diplomatique américaine qui avait compromis des ouvertures de paix faites par Nankin à Tokio. Il est à remarquer que M. Eugène Chen, qui, trois semaines plus tôt, avait succédé à M. Wellington Koo comme ministre des affaires étrangères, dut céder son poste à M. Chang Ming Chu. D'autres démissions suivirent. Une nouvelle politique se dessina dans les sphères gouvernementales de Nankin, politique nettement opposée à toute négociation directe avec le Japon.

Le 20 janvier, des Chinois attaquèrent, dans le quartier de Chapei, division administrative du « Plus Grand Changhai », des bonzes japonais de la secte Nichiren. De violentes bagarres s'ensuivirent. L'organisation antinippone qui, dressée au boycottage, avait totalement ruiné le commerce japonais, s'efforçait maintenant d'amener la population contre les résidents de la puissance que Nankin considérait comme ennemie. Un journal, le *Republican's Daily News*, publia un article injurieux envers la famille impériale. Le consul général du Japon exigea des autorités locales des excuses, le paiement d'une indemnité, la dissolution des associations de boycotteurs, la punition des assaillants des religieux bouddhistes, et la répression des menées antijaponaises. D'autre part, le commandant de la flotte japonaise ancrée à Changhai remit un ultimatum aux mêmes autorités. Celles-ci, le 28 janvier, acceptèrent de satisfaire aux demandes ainsi présentées, mais étant donné les procédés dilatoires dont les Chinois sont coutumiers, des fusiliers marins japonais furent débarqués pour veiller à l'exécution des mesures prescrites. De son côté, Nankin concentra des troupes autour de Changhai.

Le Conseil de la S.D.N. ouvrit donc sa première session de l'année avec la perspective d'un conflit sino-japonais aux portes des concessions.

\*  
\*\*

Le 25 janvier, le président, M. Paul-Boncour, fit un exposé de la situation. Puis, M. Yen, représentant de la Chine, accusa le gouvernement

japonais d'avoir violé tous les engagements pris devant le Conseil. M. Sato, représentant du Japon, exposa les faits qui motivèrent l'intervention de son pays en Mandchourie. Il déclara la volonté du Japon de rester fidèle au principe de la « porte ouverte », mais de ne rien céder quant à ses droits.

Le président remarqua que les faits antérieurs à la résolution du 10 décembre ne sauraient retenir l'attention du Conseil. En ce qui regarde la Mandchourie, il fallait attendre les résultats de la commission d'enquête constituée en vertu de cette même résolution et dont le départ était fixé au 3 février. Quant aux événements de Changhai, le Conseil mit en garde MM. Yen et Sato contre les complications que pourraient entraîner des opérations de guerre sur ce point. Mais les événements se précipitèrent. Des renforts japonais avaient été débarqués et dans Chapei la lutte était engagée.

Le 29 janvier, le gouvernement chinois demanda au Conseil de la S.D.N. de se saisir du conflit non plus seulement sur la base de l'article 11 du pacte, mais sur celle de l'article 10 (engagement par les membres de la Société des Nations de respecter l'intégrité territoriale de tous les autres membres) et aussi de l'article 15 (procédure qui exclut de l'unanimité du conseil les deux parties en cause). Au reste, voici le texte même de la lettre de M. Yen à sir Eric Drummond :

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous notifier par les présentes ce qui suit :

1° Il existe entre deux membres de la Société des Nations, la Chine et le Japon, un différend résultant de l'agression de cette dernière puissance contre l'intégrité territoriale et administrative et l'indépendance politique de la première, en violation des dispositions du pacte de la Société des Nations ;

2° Ce différend n'a été soumis ni à l'arbitrage, ni à un règlement judiciaire, conformément à l'un quelconque des articles du pacte ;

3° Ce différend a actuellement atteint un point tel qu'il est susceptible d'entraîner une rupture immédiate entre la Chine et le Japon ;

4° Par les présentes, la Chine demande (non pas en dérogation des mesures qui ont ou pourront être prises par la Société conformément aux obligations que lui impose l'article 11, mais à titre additionnel) l'application à ce différend de l'article 10, ainsi que de l'article 15 du pacte, et elle saisit formellement le conseil de la discussion, pour qu'il puisse prendre toutes les mesures appropriées et nécessaires que prévoient les deux articles précités ;

5° A cette fin, la Chine se réfère à tous les exposés et pièces justificatives présentés et soumis jusqu'ici par elle au cours des délibérations tenues par le conseil, conformément à l'article 11 du pacte, au sujet de ce différend, depuis le 18 septembre 1931 jusqu'à ce jour, et elle déclare par les présentes que ces documents constituent l'exposé de sa cause, comprenant les faits pertinents et les pièces justificatives concernant la discussion.

En raison de la gravité de la plainte, les membres du Conseil jugèrent utile de consulter leurs gouvernements.

A la séance du 29, M. Paul-Boncour fit lire la lettre de la délégation chinoise.

Si j'ai donné connaissance de cette déclaration, dit M. Paul-Boncour, c'est que, malgré la demande nouvelle de la Chine, la procédure de l'article 15 ne saurait éteindre les efforts de conciliation prévus par l'article 11. Cela dit, il ne dépend pas du conseil d'échapper à ses obligations. Puisqu'une des parties fait appel à l'article 15, la procédure doit se dérouler.

Le président donna la parole à M. Yen.

Mon gouvernement (dit M. Yen) apprécie sincèrement les efforts qu'a déployés le conseil de la Société des Nations depuis le 18 septembre dernier, selon le protocole de l'article 11 du pacte. C'est avec un regret profond que la Chine est obligée de reconnaître que ces efforts jusqu'à présent se sont montrés inefficaces. En tant que victime d'une agression extérieure persistante dans sa forme la plus violente, la Chine ne peut s'empêcher de rechercher un remède en vertu d'autres stipulations du pacte. L'intégrité territoriale et administrative de la Chine a été détruite et son indépendance politique est gravement menacée par l'agression extérieure. Le pacte est explicite à ce sujet. Une obligation solennelle et spécifique nous a été imposée et a été acceptée par nous tous, de respecter et de maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout membre de la Société...

La Chine déclare respectueusement que l'obligation spécifiée dans la première phrase de l'article 10 est devenue exécutoire sans aucun doute et qu'il ne reste au conseil, maintenant, qu'à aviser aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation.

Quant aux moyens à employer, c'est manifestement au conseil de les choisir.

L'emploi de la force armée est une violation directe non seulement de l'esprit, mais aussi de la lettre du pacte. Le moment est venu, par conséquent, où la Chine, pour obtenir justice à sa cause, doit prendre des mesures décisives pour renforcer le pouvoir du conseil en saisissant le conseil de la Société des Nations de ce conflit, non seulement en vertu de l'article 11, mais aussi en vertu d'autres articles du pacte.

M. Sato donna ensuite une version des incidents de Changhai : les marins japonais débarqués auraient subi une attaque de soldats chinois déguisés.

On reproche au Japon de n'avoir pas soumis le différend à des instances judiciaires ou arbitrales. Le Japon n'est pas disposé à accepter l'arbitrage de n'importe qui ; il n'a pas adhéré à la clause facultative de la cour de La Haye. D'autre part, le Japon n'a pas inauguré les mesures de police qu'il a prises à Changhai... La base de toute la discussion du différend se trouverait modifiée si l'article 15 devenait l'objet de l'examen du conseil. De la décision de ce dernier dépendra la valeur des résolutions prises antérieurement. Dans ces conditions, il serait opportun de différer le départ de la commission d'enquête en Mandchourie.

Le président affirma qu'il n'appartenait pas au Conseil d'apprécier le bien-fondé d'une demande en vertu de l'article 15. Mais cette demande n'éteint pas la procédure suivie suivant l'article

11. Enfin le premier devoir du Conseil, une fois qu'il est saisi en vertu de l'article 15, est d'examiner les moyens d'informations qui lui sont nécessaires pour se prononcer. De là, le besoin de se livrer à une enquête.

A la séance suivante, le 31, le secrétaire général proposa aux Etats représentés de demander à leurs agents diplomatiques à Changhai de constituer sans délai une commission chargée d'adresser à Genève un rapport circonstancié sur les événements. La proposition fut acceptée.

Le représentant du Japon prit la parole. Il contesta que l'on pût reprocher à son pays une infraction à l'article 10 du pacte, le gouvernement japonais n'ayant aucune visée territoriale, et de nouveau il s'efforça de démontrer que le Conseil est juge de dire s'il lui paraît opportun d'agir en prenant pour base l'article 15.

On lui répliqua que l'article 15 du pacte fait au Conseil un devoir d'agir. Cette action est en quelque sorte automatique.

Il ne restait plus qu'à attendre les premières informations des agents diplomatiques de Changhai réunis en commission d'enquête.

A. M.

## LES INONDATIONS EN CHINE

Dans le courant de l'été dernier, en 1931, les inondations ont ravagé seize provinces chinoises. C'est un cataclysme sans précédent par son étendue. Jamais, de mémoire d'homme, les trois grands fleuves de Chine, le Hoangho, le Yangtsekiang et le Sikiang ne débordèrent simultanément. En attendant que les *Matériaux pour l'histoire des Calamités* publient sur ce terrible fléau une copieuse documentation, l'*Asie française* se doit d'en donner un aperçu sommaire à ses lecteurs.

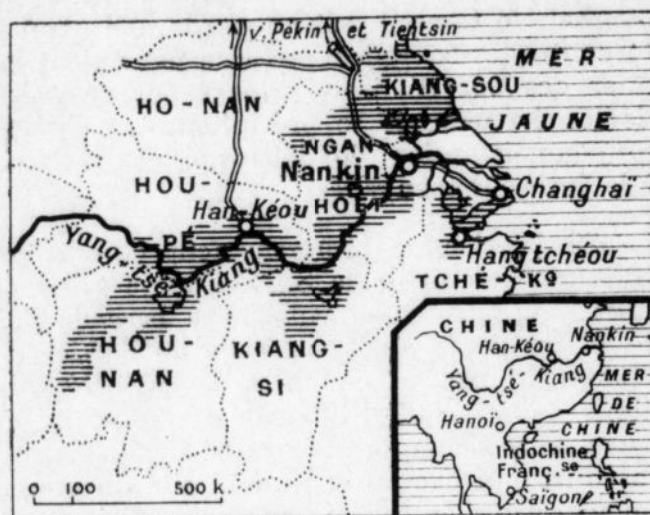
\*\*

Dès les premiers jours du mois de juillet, les rivières du Kouangtong sortent de leur lit. Il y a des milliers de sinistrés. En même temps, le Yangtse monte. Le grand canal ne contient plus le flot qui grossit de jour en jour. Sur son parcours, des digues se rompent. Huit districts sont sous les eaux. Une partie du Kiangsou, du Nganhoei, du Houpei et du Honan est submergée. De même, le Fleuve Jaune répand ses eaux sur les districts orientaux du Honan et du Chantong.

Vers la fin du mois d'août, les inondations du

nord et du sud ne progressent plus. Par contre, la crue du Yangtse et de ses affluents se poursuit. Des digues ont été emportées. Les eaux envahissent les trois agglomérations de Ouhan (Hankeou, Hanyang, Outchan). Les habitants abandonnant leurs maisons qui s'effondrent se réfugient sur les collines proches, mais nombreux sont ceux qui ne purent fuir. Là où les sinistrés se concentrent, la famine règne ; des épidémies de choléra, de typhoïde se déclarent.

Une vaste plaine liquide occupe les deux tiers du Hounan, le lac Tonting ayant débordé. D'autres provinces sont encore plus gravement atteintes.



LES INONDATIONS DANS LE BAS YANGTSEKIANG EN 1931

tes. Dans le Kiangsou, Nankin n'est pas épargné. Des centaines de maisons du faubourg riverain du fleuve s'écroulent et plus de 120.000 *mow* de rizières sont submergés (1). On peut aujourd'hui indiquer pour chaque province le pourcentage des terres inondées :

Nganhoei, 70 % ; Houpei, 60 % ; Kiangsou, 60 % ; Honan, 40 % ; Kiangsi, 30 % ; Tchekiang, 10 %.

Il faut ajouter le Honan où le débordement du Fleuve Jaune s'étendit sur 20 % du territoire. (2).

La commission nationale de secours signalait au mois d'août que les morts se comptaient par dizaines de milliers, que 50 millions de personnes étaient sans abri, sans vivres, dans la plus extrême détresse, qu'en totalité il fallait compter 80 millions de victimes, qu'il faudrait 50 millions de piculs de riz pour les nourrir pendant six mois, soit une somme de 600 millions de dollars, que les dégâts enfin s'élevaient à 200 millions. Le premier de ces chiffres est celui que le général-président Tchang Kai Shek a donné dans un télégramme circulaire à la nation, daté de Hankeou le mercredi 2 septembre, à un moment où d'après *La politique de Pékin*, « dans la région de Ouhan, les malades mouraient comme des mouches, à raison d'un millier par jour ».

(1) Un *mow* = 614 m<sup>2</sup>, 4.

(2) Nous accompagnons ce bref article d'un croquis dont les éléments ont été fournis au *Bulletin de la Chambre de Commerce de Chine* par le R. P. Joüon, S. J., professeur au Collège Saint-Ignace de Zi-ka-wei, dont nos lecteurs connaissent bien les travaux géographiques.

Comme on le sait, la vallée du Fleuve Bleu est la plus riche région de Chine. Ses cultures sont variées, plus productives qu'ailleurs. Citons le thé, le riz, le coton, le sésame, le mûrier... Cette fertilité est due aux qualités du sol et du climat, mais aussi aux innombrables cours d'eau, ainsi qu'aux canaux construits par l'administration prévoyante de l'ancien régime. Avec son abondante production agricole, avec les minéraux qu'elle reçoit du Setchoan, du Honan, du Hounan — charbon, fer, antimoine, etc. — avec les nombreux marchés qui la jalonnent, avec ses industries, cette vallée est la plus grande artère commerciale de Chine. Ses exportations constituent 60 0/0 du commerce extérieur. Aussi la vie économique du pays se ressentira-t-elle gravement des destructions, œuvre du fléau. Les finances publiques sont appelées aujourd'hui à faire face aux nécessités de restauration des régions dévastées. Elles devront demain assurer la construction des ouvrages de protection.

Les crues du Yangtse, dangereuses dans le cours supérieur, sont moins graves dans la vallée basse. Ainsi Ouhan a rarement souffert. Il n'y eut au cours du siècle dernier que deux inondations. En 1849 et en 1870, l'eau s'étendit sur les plaines voisines du confluent du Han et du Yangtsé ; les agglomérations furent en partie submergées.

Dans son *Asie des Moussons*, M. Jules Sion a décrit très clairement la formation des crues du Fleuve Bleu (1).

L'action des pluies estivales se combine avec celle de la fonte des neiges ; la seconde domine dans le cours supérieur et moyen jusqu'à Itchang, la première, dans la plaine fluviale. A Tchong-King, les eaux restent très basses l'hiver, jusqu'en mars (0 m. 20), puis elles s'élèvent jusqu'en juillet-août (22 m. 80). L'apport des montagnes tibétaines et des Alpes du Sseutchouan se concentre très rapidement sur des pentes aussi déclives et généralement déboisées. Comme il n'y a pas de lac dans cette province, et comme l'issue est restreinte en aval à une gorge étroite, les eaux montent très rapidement, parfois de 8 mètres en un jour à Tchong-King, pour redescendre de même. C'est comme une vague immense d'une eau brune qui charrie une masse de sables et d'argiles enlevés aux versants dénudés du Bassin Rouge. Au delà du goulet d'Itchang, le flot peut s'étaler largement dans la plaine. Il s'engouffre dans les bassins lacustres, refoule les eaux des rivières qui y aboutissent, et, quand il est passé, l'apport des lacs soutient le niveau du Yangtsé. Aussi l'écart entre la saison sèche et l'hivernage va-t-il en s'atténuant d'amont en aval.

En même temps, l'influence régulatrice des lacs donne à l'ascension et à la descente de la crue une allure moins saccadée que dans le Sseutchouan où les variations sont très brusques. L'inondation se soutient longtemps à Hankeon et à Kicoukiang parce que son écoulement est ralenti par les défilés qui resserrent le bas du fleuve et par le flot du lac Po-Yang. Son amplitude y dépasse de beaucoup celle du cours inférieur, de Wou-Hou par exemple.

Dès le confluent du Han, la fonte des neiges qui cou-

vrent les montagnes du Tibet et du Sseutchouan n'apparaît plus comme la cause des inondations. On ne peut lui attribuer que le premier gonflement du fleuve, en avril, qui le porte à 3 ou 4 mètres au-dessus de l'étiage ; le reste de la crue est dû aux pluies de mousson tombées dans le bassin du Yangtse supérieur, dans celui du Han et dans le Hounan. Les eaux rouges proviennent du premier ; celles d'un jaune boueux, du second ; et les eaux claires, du lac Tong-Ting qui a décanté les rivières du Hounan. Si les pluies n'ont été abondantes que dans un seul de ces bassins, la montée sera brusque et courte ; si elles l'ont été dans les trois et si leurs rivières se déversent à la fois dans le Houpei, la crue sera très forte, surtout si les affluents d'aval se gonflent, eux aussi, et viennent barrer le chenal.

La saison des pluies a commencé cette année plus tôt que d'ordinaire, et le grossissement des eaux dans le bassin inférieur a formé comme un barrage contre la crue des régions hautes. Ce phénomène est très rare. Quand il se produit, ce sont des sinistres comme ceux de 1849, 1870 et 1931. Les digues sont alors impuissantes à protéger la contrée. Cette année, elles furent d'autant moins résistantes que, depuis longtemps, leur entretien était négligé. L'opinion attribue précisément l'étendue des inondations à l'état d'abandon des travaux de défense. Dans la seule province du Houpei, la taxe des digues avait produit durant ces trois dernières années six millions dont on ne retrouve aucune trace.

On peut dire sans crainte, écrit le *Journal de Shanghai*, que les différents services gouvernementaux chargés de surveiller et d'entretenir les moyens de protection contre les crues des fleuves n'ont jamais rempli ni leurs devoirs ni leurs fonctions. D'ailleurs on a toujours nommé des « beaux-frères » ou des « cousins » à ces postes lucratifs ; mais, trop souvent, ces hauts fonctionnaires se contentent de toucher leurs traitements, laissant à leurs employés le travail. Ceux-ci laissent parfois aux habitants eux-mêmes le soin d'entretenir les ouvrages de protection contre les eaux. Il est inutile de dire que les paysans chargés de ces travaux sont peu rétribués pour leur travail.

La *Revue Nationale Chinoise* elle-même dénonce l'incurie de l'administration :

La crue du Yangtse a été cette année plus violente qu'elle ne l'avait jamais été jusqu'à ce jour. C'est exact. Cependant si tout le montant des taxes diverses perçues pour l'entretien des digues et des berges, si tout ce montant avait été rigoureusement appliqué aux destinations pour lesquelles il avait été perçu, au lieu d'être employé à d'autres fins parce que les digues et les barrages qui avaient tenu l'année précédente étaient supposés devoir tenir encore cette année, l'inondation aurait été moins désastreuse. De très graves accusations ont été portées contre certaines autorités provinciales et des districts.

L'inspection générale des Douanes maritimes chinoises a conseillé de placer le service de surveillance des zones fluviales sous une autorité responsable.

Toutefois, avant d'organiser un service de sécurité capable de remplir sa tâche, le gouvernement devra faire entreprendre les travaux qui

(1) Tome IX de la *Géographie Universelle*, Armand Colin.

s'imposent de toute nécessité, c'est-à-dire le rétablissement et le perfectionnement des digues. D'autre part, on lui conseille de développer l'afforestation. Par contre, le dragage du fleuve est une mesure peu recommandée.

Il est certain que le même régime de surveillance auquel on songe devra s'étendre sur les autres grands réseaux fluviaux, le Hoangho et le Sikiang.

\*  
\*  
\*

Surnommé le « Crève-cœur » de la Chine, et encore le Fleuve « Incorrigible », le « Fléau des Enfants de Han », le Hoangho ou Fleuve Jaune prend sa source au sud du lac Koukounor, traverse neuf provinces et reçoit cinq grands affluents. Sur son parcours de 4.500 kilomètres, point de ports ni d'importantes cités, sauf Lantcheou-fou, capitale du Kansou, et Tsinan-fou, capitale du Chantong. Le Fleuve Jaune n'attire pas les hommes. Son voisinage présente trop de dangers. Les inondations sont en effet fréquentes et toujours désastreuses. En 1926, les eaux se répandirent vers le sud-est jusqu'au grand canal. En 1887 et en 1898, elles firent des ravages dans cette même région du Chantong. Plus tôt, en 1851, les digues se brisèrent au nord-est de Kaifong, capitale du Honan. Les eaux suivirent un cours incertain pendant deux ans et enfin, se détournant du sud, empruntèrent le lit du Tsiho, rivière insignifiante. Au cours des siècles, le Hoangho se déplaça plusieurs fois dans son cours inférieur, submergeant chaque fois de vastes étendues.

Le débit du fleuve, estimé à 2.000 mètres cubes par seconde aux eaux moyennes, près de Tsinan-fou, triple en temps de crues. D'énormes quantités de boues et de sables sont entraînées. On évalue leur masse à 500 millions de mètres cubes par an.

Avant la construction des digues, ces alluvions, répandues par les eaux, exhaussaient le sol. Depuis que le fleuve est endigué, son lit est devenu plus élevé que les terres voisines. Dès qu'une fissure se produit, l'eau s'échappe, les plaines se couvrent de sables.

La régularisation du Hoangho pose un problème ardu. On ne le résoudra pas par des mesures locales, comme celles qui ont été prises jusqu'à présent. Il faudra considérer dans son ensemble le régime du fleuve et établir un plan général de protection.

Dans le sud, les inondations sont plus fréquentes encore, mais la hausse des eaux est d'une durée moindre.

Le grand fleuve du Kouangsi et du Kouang-tong, le Sikiang, ou « Fleuve de l'Ouest », nommé encore « le Fertilisant », prend sa source au Yunnan, coule enserré dans des défilés, dans de profondes vallées, encombrées de roches, et reçoit quatre rivières sur sa rive gauche et deux

sur sa rive droite. Le débit du Sikiang est très variable. Pendant la saison sèche, on mesure deux mètres et, au moment des crues, huit ou dix. Ses affluents traversent des régions assez fertiles, mais déboisées, où les orages éclatent soudainement. Vite gonflés par les pluies torrentielles et vite à sec, tous ces cours d'eau constituent néanmoins les seules voies de pénétration.

L'administration indigène ne s'est jamais bien préoccupée de la protection des terres arrosées par le Sikiang et par ses affluents. Canton, porte de la colonisation chinoise à l'intérieur, semble avoir considéré les inondations, aussi courtes que subites, de l'été comme un mal inévitable. Là plus qu'ailleurs peut-être, l'afforestation de tant de massifs dénudés s'impose.

---

## Généralités

---

### GÉNÉRALITÉS

**L'Entr'aide coloniale féminine.** — C'est aux colonies d'Asie aussi bien qu'à celles des autres parties du monde que s'intéresse le groupement dont l'auteur de *la Femme française aux Colonies*, Mme Chivas-Baron, est la cheville ouvrière et dont nous annonçons aujourd'hui la récente fondation. Sous les auspices de l'*Institut colonial français*, des femmes françaises, coloniales ou métropolitaines, se sont groupées, sans distinction d'opinion, pour mettre leur expérience et leur labeur au service des buts ci-après :

Propagande coloniale parmi les Françaises ;

Education pratique des jeunes femmes partant pour les colonies ;

Contribution à l'amélioration du sort matériel et moral des femmes et des enfants indigènes ;

Création de « Foyers » pour les coloniales et étudiantes indigènes en France ; visites aux coloniales malades ; œuvres d'enfants coloniaux ; correspondance avec les coloniales dont les enfants font leurs études dans la métropole, etc...

Mme Paul Doumer a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité, ainsi que Mme la Maréchale Lyautey.

A toutes les Françaises soucieuses de notre bienfaisante influence dans le monde, le Comité demande d'adhérer à cette œuvre et de la soutenir. Ecrire à Mme Clotilde Chivas-Baron, secrétaire générale de l'*Entr'aide coloniale féminine*, 96 bis, boulevard Haussmann.

La première assemblée générale de ce nouveau groupement a eu lieu le 25 janvier ; elle a permis de constater l'activité de « l'Entr'aide coloniale féminine » à laquelle le Comité de l'Asie française souhaite une longue vie et les res-

sources nécessaires pour développer et intensifier son action.

**La population asiatique du Tanganyika.** — Le recensement de la population étrangère du territoire africain du Tanganyika, placé sous le mandat de la Grande-Bretagne le 17 décembre 1920, a prouvé une augmentation assez importante de la population asiatique de l'ancien Deutsch-Ostafrika. On en évaluait le total à près de 15.000, notamment Hindous, en 1925 ; les chiffres qui remontent à quelques mois sont les suivants :

Hindous .....	23.288
Goanais .....	1.727
Arabes .....	7.000

Ainsi la population asiatique du Tanganyika, dont le total dépasse aujourd'hui 32.000 âmes, a doublé en six ans. Il est vrai que la population européenne a plus que triplé depuis dix ans (2.447 Européens en 1921, 8.163 en 1931), et plus que doublé depuis 1925, date où elle était évaluée à 3.500 individus.

**Les chemins de fer en 1928.** — Au témoignage des statistiques, à la fin de 1928, la longueur totale des voies ferrées existant sur le continent asiatique était de 124.036 kilom., soit moindre de 988 kilom. de ce qu'elle était cinq ans plus tôt, à la fin de 1923, au moment où la perturbation économique résultant des conflits internationaux ayant commencé à s'atténuer, la construction de nouvelles lignes de chemins de fer avait repris un rythme à peu près normal. Effectivement, partout ailleurs qu'en Asie, la longueur des voies ferrées a augmenté de 1923 à 1928 ; l'accroissement est, pour l'ensemble du globe, de 46.229 kilom. pour cette période quinquennale, 1.255.080 kilom. au total au lieu de 1 million 208.851.

Au reste, la diminution constatée au début de cette note est purement officielle et la longueur des voies ferrées du continent asiatique n'a pas été ramenée effectivement de 125.621 kilom. en 1923 à 124.630 kilom. en 1928 ; elle provient simplement du fait que l'U. R. S. S. a supprimé la distinction établie dans les statistiques antérieures entre son réseau d'Europe et son réseau d'Asie, dont toutes les lignes sont portées maintenant au compte de son réseau d'Europe. Ainsi s'explique pour partie l'augmentation énorme de 27.228 kilom. constatée au bout de la période quinquennale 1923-1928 dans la longueur des voies ferrées européennes (406.801 kilom. en 1928 contre 379.573 en 1923).

En fait, au lieu d'une diminution, c'est une augmentation des lignes que l'on constate si l'on rend au continent asiatique les chemins de fer russes. On trouve alors une augmentation de 17.867 kilom. (125.821 kilom. en 1923 ; 142.888 kilom. à la fin de 1928), ou de 13,7 %. Ainsi sommes-nous loin de la diminution de 0,7 % enregistrée tout à l'heure. — Le développement des voies ferrées a été, durant la période, de 2.938

kilom. au Japon, de 2.537 kilom. aux Indes Néerlandaises, et de 2.017 kilom. aux Indes britanniques.

Ajoutons que la longueur totale des chemins de fer du globe entier représentait, à la fin de 1928, plus de 31 fois la circonférence du globe mesurée à l'Equateur, soit 1.255.080 kilom.

**Les cours libres de l'Ecole des Langues Orientales.** — Nous avons dit naguère (n° de novembre 1931, page 351) que des cours libres seraient professés en 1931-1932 comme les années précédentes, à l'Ecole des Langues Orientales Vivantes. Voici l'indication de ceux de ces cours qui concernent l'Asie.

Le lundi, M. *Minorsky* dirige des explications de textes persans et en fait le commentaire littéraire et philologique.

Le jeudi, M. *Brière* expose les éléments de la langue géorgienne.

Le samedi, M. *Margouliès* étudie la grammaire historique du chinois.

Le mercredi, M. *Elisèev* traite de la grammaire et de l'histoire de la langue littéraire japonaise.

Le lundi et le jeudi, M. *Hospitalier* expose les éléments de divers parlars laotiens.

Ces cours libres ont commencé le lundi 7 décembre 1931.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**La situation politique.** — Elle a été exposée par le gouverneur général dans le discours d'ouverture de la session du Conseil de gouvernement (8 décembre 1931). « Le gouvernement des indigènes, a-t-il déclaré, doit demeurer le but essentiel de notre politique. » On constate malheureusement que l'administrateur, accaparé par des affaires administratives de plus en plus complexes, tend à devenir un instrument d'administration au lieu de demeurer un instrument de gouvernement ; il perd le contact avec la collectivité.

Le télégraphe et l'auto produisent ce paradoxe de détruire l'initiative et de tuer le goût de la responsabilité. Bref, on sort moins qu'autrefois, et ceci est grave, car les populations ralliées à notre pavillon conservent encore de leurs souffrances d'antan une tendance craintive au silence, et à la contrainte qu'on ne peut forcer que par la sympathie. Le premier pas à faire sera donc de reprendre le contact. J'ai donné des instructions dans ce sens, de même que des dispositions seront prises pour que tous les fonctionnaires d'autorité, sans exception, possèdent la connaissance de la langue indigène et servent un certain temps dans les provinces avant d'être affectés dans les chefs-lieux ou d'obtenir leur avancement.

La connaissance de la langue n'est pas suffisante; on peut parler le même langage et n'être pas compris si on ne joint pas à cette connaissance l'éducation, le sens de la bienveillance, le désir aigu d'être sympathique.

Les foyers locaux d'infection communiste ont été supprimés par une répression sévère. Depuis plusieurs mois l'accalmie est complète du Nord au Sud de l'Indochine. Voici comment M. Pasquier apprécie la situation actuelle :

Ce qui paraît bien caractériser à l'heure présente la ruine de l'entreprise communiste, partout où celle-ci a tenté une réalisation de ses buts, c'est précisément, après l'entraînement initial, violent et fanatique, cette réaction progressive et raisonnée des masses populaires déçues contre les meneurs qui avaient audacieusement spéculé sur leur inlassable crédulité. On leur avait fait croire que l'avènement était proche d'un ordre de choses nouveau et que les autorités existantes allaient être frappées d'impuissance. Cette illusion s'est propagée dans certains milieux, dans certaines campagnes, à la façon d'une psychose collective. Et c'est ce qui explique l'ampleur soudain prise vers la fin de 1930 par le mouvement séditionnel dans les provinces de Vinh et de Hatinh. Mais il a bientôt suffi de faire apparaître les forces réelles du Gouvernement du Protectorat, forces matérielles des troupes d'occupation, forces morales d'une administration jalouse de rétablir rapidement son prestige, pour finalement amener le revirement des esprits. Au Nghe-Tinh, tous les villages en dissidence ont fait leur soumission. Au 1<sup>er</sup> mai dernier, date fatidique du calendrier rouge, le parti communiste, en dépit d'un effort suprême, forcené, des derniers meneurs, n'enregistrait plus qu'un lamentable et définitif échec. A Saïgon, toutes les vedettes des comités directeurs étaient déjà sous main de justice. Par la suite la dislocation de la conjuration s'est accélérée.

Peu à peu, les meneurs locaux, chassés des villages par la population ressaisie, se faisaient prendre ou étaient livrés par les autorités indigènes aux agents de la force publique. Je n'irai pas jusqu'à dire que le déplorable combat s'acheva faute de combattants. Cependant — c'est un fait indéniable, corroboré par les informations très sûres de nos services de sûreté politique — jusqu'à l'heure actuelle le parti communiste a perdu, avec tous ses meneurs, tous ses cadres intérieurs et ce qu'il peut rester dans le pays de simples militants fidèles aux théories de Lénine, sans action personnelle effective, sont ou désarmés ou découragés.

Faut-il admettre que tout danger soit écarté ? Non, sans doute. Une nouvelle classe d'agitateurs, « que nous savons être spécialement formée dans ce but dans les écoles soviétiques, d'autres encore, endoctrinés dans les formations communistes de la métropole », essaieront bientôt peut-être de reconstituer le parti communiste indigène. Mais leur action se heurtera désormais à la méfiance des populations et à la vigilance d'une police « dont les moyens se perfectionnent chaque jour ».

Voici maintenant comment se pose, en ce qui concerne spécialement l'Annam, le problème de l'évolution des institutions politiques :

Ayant le souci d'éviter toute mesure hâtive ou qui serait incomprise, l'Administration locale de l'Annam s'emploie en accord parfait avec les membres du Comat à redresser les rouages de l'administration indigène et à réparer le

mal fait par l'agitation communiste dans les malheureuses provinces de Vinh, Hatinh et Quang-Ngai. Au grave dommage des troubles communistes, s'est ajouté, vous le savez, dans le Nord-Annam, le fléau d'une extraordinaire sécheresse ayant détruit près de trois récoltes successivement. Il en est résulté une profonde misère que nous avons soulagée en partie en ouvrant le plus rapidement possible les chantiers des travaux d'irrigation, en distribuant des prêts du crédit mutuel agricole, en facilitant l'œuvre de la bienfaisance privée. Un élan de solidarité d'autant plus méritoire que les temps sont plus durs a fait affluer de tous les pays annamites les dons et les secours destinés aux nécessiteux de Nghè-Tinh. Au nom de cette si malheureuse population, je félicite et je remercie la foule de ces bienfaiteurs.

Nous préparons actuellement la rentrée de S. M. Bao-Dai. J'aurai la satisfaction, je l'espère, de pouvoir lui montrer son royaume en pleine convalescence et prêt à oublier les misères de l'an qui prend fin. La tâche qui incombera au jeune Empereur sera délicate, certes, mais il sera assuré de trouver auprès de lui, de la part de tous nos représentants, tous les conseils, toutes les collaborations, tout le soutien nécessaires. Le pays attend de lui des réformes. Il a l'espoir que le jeune Souverain, instruit dans nos écoles, formé à la pensée moderne, inaugurerà, pour le bien de la Nation et le bonheur du peuple annamite, une ère d'heureuses transformations. Il faut que cet espoir ne soit pas déçu. Au surplus, l'étude de certaines réformes attendues et non des moins importantes comme celles du mandarinat, de l'Instruction publique, de la Justice et de la Législation, est déjà amorcée. La désignation d'un haut magistrat Conseiller juriste auprès du Gouvernement annamite indique assez, avec le sens de nos préoccupations, la voie sur laquelle entend s'engager délibérément le Gouvernement de Hué.

**Deux requêtes au ministre.** — On ne compte plus les manifestations par lesquelles nos protégés affirment leur confiance dans les fonctionnaires français et leur défiance à l'égard du régime mandarin. C'est ce sentiment qu'ont, une fois de plus, exprimé les notables indigènes de la concession de Tourane dans une requête remise au ministre des colonies. Nous donnons ici ce document in extenso ; il se passe de commentaires :

Les soussignés, notables habitant la Concession française de Tourane, ayant appris par la voie de la Presse, qu'un projet de décret était sur le point d'être promulgué pour les remettre sous l'autorité mandarinale, au point de vue Justice, se permettent de protester contre l'éventualité d'une pareille mesure.

Placés sous la protection des lois françaises jusqu'à ce jour, ils se refusent à croire qu'on veuille à nouveau les soumettre à l'autorité mandarinale, ce dont ils souffriraient après avoir bénéficié des garanties et des avantages de la Justice française.

Ils font confiance au Gouvernement français qui, espèrent-ils, entendra leurs légitimes protestations et s'efforcera d'y faire droit.

Ils font confiance également à la Presse Métropolitaine toujours prête à soutenir les causes des faibles et opprimés.

Ils espèrent enfin que le Gouvernement ne voudra jamais, par la promulgation du décret en question, instaurer à nouveau un régime qui a fait faillite et placer les habitants de la Concession française de Tourane, abrités



sous son drapeau, sous le règne du bon plaisir et de l'arbitraire.

La requête porte la signature de représentants du peuple, de conseillers municipaux, du chef et du sous-chef de canton et de nombreux notables des villages qui font partie de la concession française.

L'autre requête a été remise par un groupe de notables annamites à M. Paul Reynaud, lors de son passage à Vinh.

Ces notables montrent au ministre l'extrême misère de la population de la province.

La grande famine a commencé en juillet 1931. L'administration locale, très prompt et très généreuse, a organisé dans la province des distributions gratuites de riz, des chantiers d'irrigation et des routes pour venir en aide aux nécessiteux et elle a consacré d'énormes sommes pour ces œuvres. Devant cette situation menaçante, nous, mandarins en retraite, fonctionnaires indigènes de divers services et notables en ville, avons cru devoir apporter notre concours à l'administration pour l'aider dans ses efforts grandioses; nous avons obtenu de M. le résident supérieur en Annam et du Conseil du Co-Mat, l'autorisation de former une société dite « An Tinh Chau Cap », ayant pour but de faire appel à la charité publique et de recueillir les souscriptions en faveur des nécessiteux des provinces de Nghê-an et de Ha-tinh, et nous avons réuni jusqu'ici quelques dizaines de mille piastres.

Pour comble de malheur, le Nghê-an vient de subir de nouvelles calamités: l'attaque du riz en végétation par les sauterelles et les inondations successives en septembre 1931. Nous estimons que la famine durera encore tout au moins jusqu'au mois de juin 1932, date à laquelle aura lieu la première récolte de l'année prochaine et, dans ces conditions, nous croyons que les efforts de l'administration locale et la charité publique ne sauraient remédier avec leurs seuls moyens à la situation si compromise.

En conséquence, les notables supplient le ministre de faire accorder à la province :

1° Une subvention de trente mille piastres pour continuer les distributions gratuites de riz aux affamés du Nghê-an;

2° Une avance de fonds à la Banque de Crédit agricole d'An Tinh, de façon que les prêts puissent être consentis le plus largement possible aux propriétaires fonciers en vue de leur permettre de remédier à leur situation.

Mais la suite de la requête est encore plus intéressante. Si la misère règne aujourd'hui, ce n'est pas uniquement à cause des inondations, des sauterelles et de la sécheresse. Il y a eu dans les provinces de Vinh et de Ha-tinh « des intrigues », des troubles révolutionnaires. Et voici quelle est, d'après les notables, l'une des causes de cette agitation :

Il nous semble que cette crise déplorable est due en partie à ce que l'enseignement n'est pas arrivé à son perfectionnement; la suppression radicale de la doctrine confucéenne, qui a été pendant des milliers d'années, la base de nos us et coutumes et de nos lois, aurait été prématurée et l'introduction des idées françaises est trop récente pour être bien comprise.

Des jeunes gens méprisent les vieillards, de simples indi-

vidus n'ont plus le respect dû aux notables; des enfants n'obéissent pas à leurs parents, voilà ce qu'a constaté le Conseil du Co-Mat, dans une récente circulaire par laquelle il a essayé de faire rétablir l'autorité des grands notables, en rappelant à la population les vieilles traditions. Nous croyons cependant que les conseils donnés par les notables, si bons soient-ils, ne peuvent être écoutés et compris que par des gens bien éduqués. Donc il est nécessaire de former l'esprit, et l'école seule est qualifiée pour le faire, l'éducation familiale étant son auxiliaire.

La conséquence de cette constatation est que les notables demandent une modification aux programmes de l'enseignement élémentaire, qui est donné en langue annamite et dure trois années.

Nous croyons possible, au moment où M. le Résident supérieur en Annam projette des réformes, d'introduire dans le programme de l'enseignement l'étude des quatre livres classiques « Tu Thu » et de quelques-uns des livres canoniques « Ngu Kinh », le Kinh Lê par exemple. Il est bien entendu qu'il ne faut pas songer à enseigner les caractères chinois. Les livres dont nous parlons pourront être traduits en quôc-ngu et appris au cours des trois premières années consacrées à l'enseignement en quôc-ngu; nous aurons ainsi des élèves sortant des écoles primaires élémentaires franco-indigènes avec les connaissances nécessaires aux rapports sociaux avant leur entrée dans les écoles d'enseignement moderne.

Cette réforme nous paraissant indispensable, nous nous permettons d'insister auprès de votre haute autorité pour qu'elle soit agréée par le gouvernement indochinois.

Cette demande a été entendue. Nous n'en donnerons comme preuve que ce passage du récent discours du gouverneur général au Conseil de gouvernement: La direction de l'Instruction publique va

aménager l'enseignement de base dans son premier degré, de telle manière qu'il soit une culture pratique sino-annamite où les parents retrouveront dans son esprit le vieil enseignement de la morale séculaire incluse dans les formules du Tam-Tu-Kinh et des préceptes de Confucius.

**Le régime des alcools.** — Le Grand Conseil, au cours de sa dernière session, a longuement étudié cette question.

Le régime actuel des alcools dans le Tonkin et le Nord-Annam devant prendre fin en juillet 1933, l'administration avait soumis à l'assemblée les grandes lignes de deux projets et demandé son avis sur les principes susceptibles de présider à l'établissement d'un nouveau régime, en tenant compte des nécessités fiscales et des aspirations de tous les intéressés.

En raison de l'intérêt politique de la question, une discussion très intéressante, à laquelle les représentants annamites, et particulièrement M. Pham Quinh, ont pris une large part, a permis de dégager des principes ralliant l'unanimité de l'assemblée :

1° Le régime du monopole doit cesser ;

2° Le maintien de l'impôt sur l'alcool est justifié fiscalement et socialement ;

3° Les alcools indigènes doivent être admis dans la consommation.

Le Conseil a écarté un projet qui prévoyait un établissement où les Annamites seraient représentés au conseil d'administration et qui serait chargé, sous le contrôle et avec la participation du gouvernement, de la fourniture et de la commercialisation des alcools du Tonkin et du Nord-Annam, une part contingentée de la production étant réservée aux producteurs indigènes.

Le Conseil a adopté, par 31 voix contre 18 et une abstention, le projet proposant d'étendre au nord de l'Indo-Chine, moyennant certaines adaptations nécessaires, le régime actuel de la libre concurrence existant dans le sud, sous le contrôle et la surveillance de l'administration.

#### ANNAM

**La famine au Nghê-An.** — Voici de nouveaux détails qui complètent ceux que l'*Asie française* a déjà donnés (numéro de novembre 1931, p. 352) sur la situation actuelle du Nord-Annam. Nous les empruntons à une correspondance adressée à l'*Avenir du Tonkin* et publiée par ce journal le 23 octobre 1931. On y voit à la fois les souffrances endurées par la population et le bel effort fait par la charité privée et par l'administration pour alléger ces souffrances.

Promenez-vous par les champs, dans les villages, partout vous ne rencontrerez que des êtres exsangues, décharnés, la face émaciée, les pommettes saillantes, les yeux sans éclat, profondément rentrés dans les orbites, criant de faim en travers des chemins, sous l'auvent des maisons, partout. Ils s'en vont en bandes, vieillards traînant leur décrépitude sur des jambes débiles, jeunes gens à qui de longues privations ont fait perdre toute la vigueur de l'adolescence, jeunes femmes avec dans les bras de petits gosses qui crient, pleurent, n'ayant d'autre nourriture que ce que la charité des passants leur jette, d'autres vêtements que quelques lambeaux d'étoffe usée cousus ensemble au petit bonheur. Beaucoup, n'en pouvant plus de faim et de fatigue, sont tombés morts au milieu des chemins, laissant là leur triste dépouille que pas un parent ne vient ensevelir... Il faudrait être de pierre pour ne pas s'apitoyer devant tant de malheur.

De nombreux secours de riz sont distribués périodiquement par l'Administration. Dans notre Phu d'Anh-Son, cette bienfaisante distribution se fait tous les cinq jours à Côn-Doi et à Van-Khué. Mais comment ces malheureux pourraient-ils avaler leur bolée de riz sans assaisonnement ? Une heureuse idée est venue opportunément à Mme Trân-dinh-Khuyên, la femme du Tri-Phu d'Anh Son. Avec le concours des femmes des fonctionnaires et des notables de la région, elle a fondé une société dite de Bienfaisance « Tu-thien-Hoi ». L'œuvre, vivement approuvée par M. le Résident de Vinh et S. Exc. le Tong-Doc du Nghê-An, a commencé et a porté ses fruits. Avec les 200 piastres souscrites par les cœurs charitables du Phu, les membres de la susdite société ont acheté du sel. Désormais chacun des nécessiteux reçoit en plus une part de sel qui l'aidera à mieux avaler la fadeur du riz blanc. Même des manteaux en latanier ont été distribués, qui réchaufferont un peu ces corps transis par la pluie et le froid qui commencent.

Mais ce n'est là que le côté matériel de l'œuvre, qui a encore son côté spirituel. Elle vise également à apporter un peu de consolation à ces malheureux défavorisés par la nature.

Que de fois on a vu les dames, membres de la société, bravant la pluie et le vent, venir, jusque dans les marchés les plus lointains de la région, porter la part de nourriture et la part de consolation qui leur sont destinées, à ces pauvres êtres qui, un peu soulagés dans leur souffrance tant matérielle que morale, les bénissent comme leur providence.

Au nom de toute la population affamée du Phu d'Anh-Son, nous remercions ces braves femmes, ces généreux donateurs et particulièrement la 14<sup>e</sup> Cie du 4<sup>e</sup> Bataillon R. I. C. qui, à peine arrivée à Do-Luong, a remis, dans les premiers jours d'octobre, une somme de 50 piastres à la Présidente de la Société.

#### LAOS

**Le développement des cultures secondaires.** — Au cours de l'été dernier, le Résident supérieur a consulté tous les chefs de province sur l'opportunité d'encourager les indigènes à pratiquer des cultures secondaires susceptibles de pallier à la disette de riz éventuelle.

D'une façon générale, les autorités indigènes ont applaudi à cette suggestion. Elles estiment qu'en effet, il serait aisé de développer notamment la culture du maïs et de la pomme de terre, dont la récolte se fait de juin à août, au moment de la soudure. Certaines autres cultures vivrières sont également susceptibles d'une extension plus grande (haricots, igname). Seule la patate douce et le manioc ne rencontrent pas grande faveur auprès des populations laotiennes.

L'administration locale étudiera la possibilité de fournir des semences aux indigènes.

Ainsi, peut-être, sera-t-il possible, dans quelques années de parer à la monoculture du riz ; en effet, les conditions atmosphériques varient tellement d'une année à l'autre que, presque chaque année, certaines circonscriptions sont réduites à la disette.

Etant donné la grande variété de terrains et de climats qu'on rencontre au Laos, l'initiative du Résident supérieur paraît aisément réalisable.

#### TONKIN

**L'assistance aux enfants métis.** — On connaît la belle œuvre que poursuit au Tonkin la « Société d'assistance aux enfants franco-indochinois », présidée avec autant de dévouement que de désintéressement par M. Tissot, résident supérieur honoraire. Cette œuvre rencontre malheureusement sur son chemin des difficultés provenant de la crise économique que traverse la colonie. Les subventions se restreignent, les ressources financières diminuent, et la Société, malgré le dévouement de ses membres ne peut faire tout le bien qu'elle voudrait.

Nous lisons dans le dernier rapport du prési-

dent : « L'état de nos finances, qui manquent par trop d'élasticité, s'est opposé à ce que nous envoyions en 1931 un nouveau contingent de pupilles en France ». Il faut déplorer cette impossibilité. « Nos pupilles pourraient parvenir à trouver des emplois en France plus aisément que dans la colonie et ils n'y seraient l'objet d'aucun ostracisme ».

Et voici, d'après le même rapport, les difficultés rencontrées au Tonkin. La Société s'efforce de procurer à ses pupilles des emplois en rapport avec leurs aptitudes physiques et intellectuelles et avec leur instruction.

Elle s'adresse dans ce but aussi bien aux Sociétés industrielles et commerciales qu'aux Services publics. Force m'est d'avouer, à mon grand regret, que souvent nos démarches n'aboutissent pas. On ne paraît pas encore se soucier beaucoup des métais abandonnés, ni comprendre les devoirs qui nous incombent à leur égard. Prévenu contre eux par une origine dont il est cependant injuste de les rendre responsables, on tend, par méfiance, peut-être même par mépris — (je serais heureux de me tromper) — à leur préférer l'élément purement indigène. Comment ne songe-t-on pas à ce qu'il y a de cruel et d'inhumain, et, on ne peut le nier, d'impolitique aussi, à les repousser, à leur refuser la possibilité d'entrer dans la société française et de s'y incorporer définitivement ?

Il n'est pas douteux que la plupart des jeunes métais recueillis et élevés par les Sociétés fondées pour les protéger n'arriveront que difficilement, qu'exceptionnellement, à posséder le degré d'instruction prévu par les arrêtés qui réglementent les conditions d'accès dans les Services publics. Mais est-ce leur faute ? Est-ce même la faute de ces Sociétés ? On peut répondre hardiment que les Sociétés ne méritent aucun reproche.

M. Tissot a suggéré au gouverneur général l'idée de réserver d'office dans certains services publics des emplois déterminés pour les jeunes métais abandonnés, filles et garçons, élevés par les sociétés qui remplissent en Indochine la mission dévolue en France à l'Assistance publique. Cette suggestion sera-t-elle retenue ? Il faut en tout cas éviter que ces jeunes gens n'aillent « grossir les rangs des déclassés et des mécontents ».

A l'heure actuelle, la Société a dans ses orphelinats 167 pupilles (77 garçons et 90 filles), elle entretient 8 pensionnaires dans divers établissements scolaires, elle a 104 pupilles en France. A ce total de 279 pupilles, il faut encore ajouter 194 enfants assistés à domicile au Tonkin et en Annam, dont 82 à Hanoi.

**Electrification générale du delta.** — Il s'agit d'une œuvre considérable, dont la réalisation apportera dans peu d'années un perfectionnement sensible à l'outillage économique de la colonie. Outre la lumière que le nouveau réseau répartira dans tous les centres du bas Tonkin, il est certain que l'énergie pourra être fournie dans un délai plus ou moins long aux villages, ce qui facilitera le développement des petites industries qui contribuent à faire vivre une population dense et laborieuse. La fée électricité ne contribuera

pas moins efficacement à l'aménagement hydraulique du delta : terrains hauts et terrains bas pourront porter régulièrement deux récoltes annuelles, le pompage mécanique assurant l'irrigation des premiers en saison sèche et l'évacuation des eaux en excédent dans les seconds après la saison des pluies.

Le gouvernement général a traité pour l'électrification générale du delta avec la *Société indochinoise d'électricité*, qui possède déjà les centrales thermiques de Hanoi et de Haiphong. Le contrat de concession, signé à Hanoi le 25 novembre 1930, a été définitivement approuvé par décret du 11 juillet 1931. Il est entré en vigueur le 22 octobre 1931.

Ce contrat comporte la construction en cinq ans d'un réseau à haute tension (45.000, 30.000 et 6.600 volts) d'un développement total d'environ 700 kilomètres, destiné à alimenter tout le Delta et à assurer l'interconnexion des centrales existantes. Sauf Hanoi et Haiphong, concédés à la *Société indochinoise d'électricité* par des contrats distincts, tous les centres actuellement électrifiés du delta, soit par l'administration, soit par d'autres concessionnaires, seront progressivement incorporés à la nouvelle concession, au fur et à mesure de leur raccordement au réseau général.

Les dépenses de premier établissement prévues au contrat sont à la charge du concessionnaire, mais le gouvernement général y participe en versant à celui-ci des annuités variables avec les recettes réalisées, et décroissantes au fur et à mesure que celles-ci augmentent.

En contre-partie, lorsque lesdites recettes dépassent un certain chiffre, l'administration reçoit un pourcentage des excédents, pourcentage qui croît avec ceux-ci.

La durée de la concession est de trente-cinq années, sauf rachat par le gouvernement général, à l'expiration desquelles sont prévues des périodes de tacite reconduction de dix ans, avec préavis de deux ans.

Le gouvernement général a souscrit 15.000 actions nouvelles de la société et est représenté par un administrateur dans le conseil d'administration. Comme on le voit, une véritable association est intervenue entre le gouvernement général et le concessionnaire.

La nouvelle centrale thermique construite par la Société à Hanoi sur un terrain voisin du grand lac a été inaugurée par M. Pasquier le 8 novembre. Cette usine constituera le point central de l'alimentation du réseau tonkinois. Elle comporte dès maintenant deux groupes turbo-alternateurs de 3.750 kw chacun ; un troisième groupe de 7.500 kw vient d'être commandé. La puissance totale de cette centrale, aujourd'hui de 7.500 kw., sera donc, d'ici deux ans environ, de 15.000 kw., mais tous les ouvrages sont prévus pour permettre d'atteindre, au fur et à mesure des besoins, une puissance totale de 40.000 kw.

La centrale de Haiphong, sise en bordure du

Cua-Cam, comporte à ce jour deux groupes turbo-alternateurs de 1.000 kw. et un groupe turbo-alternateur de 3.200 kw., soit au total 5.200 kw. Cette force pourra être aisément augmentée, s'il en est besoin.

## Levant

### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Déclarations du Haut Commissaire au Conseil consultatif.** — Le 7 décembre, devant le Conseil consultatif, M. Henri Ponsot a prononcé à Damas les importantes déclarations suivantes, dont nous donnons le texte intégral.

Le Conseil institué par l'arrêté du 19 novembre en vue de l'application du Statut organique, se réunit pour la première fois.

Je suis heureux de rencontrer ici les Hautes Personnalités qui, à des titres divers, ont été associées aux responsabilités du Gouvernement en Syrie depuis dix ans.

Je fais de nouveau appel à leur concours et leur demande aujourd'hui de m'aider à franchir la première étape dans l'application du Statut organique, que marquent des élections destinées à permettre la constitution d'un Gouvernement régulier — étape décisive vers le règlement définitif auquel tous aspirent.

Est-il besoin de rappeler ici que, suivant un vœu maintes fois exprimé, ce règlement durable des relations entre la France et la Syrie prendra forme de traité ?

J'en ai fait la première déclaration, le 15 février 1928, à la veille des dernières élections, et l'ai renouvelée le 14 mai 1930 en transmettant à M. Aristide Briand, ministre des Affaires Etrangères, le Statut organique.

Il n'a pas dépendu de moi que ces prévisions fussent plus tôt suivies d'effet.

Je m'en suis expliqué sans détour et de la façon la plus complète à la Société des Nations devant la Commission permanente des Mandats, le 27 juin 1930, et, si vous vous référez à cet exposé, publié au procès-verbal de la 18<sup>e</sup> session (pages 120 à 129), vous vous rendrez compte que mon habituel silence n'est pas fait d'indifférence et connaît, lorsqu'il le faut, d'importantes exceptions.

Depuis lors, la politique du Traité a fait son chemin en France comme à Genève. J'en veux pour preuve le remarquable rapport présenté en 1931 par M. Paganon à la Chambre française des Députés, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires Etrangères.

A Genève, le Gouvernement français a pris position cette année en des termes qui vous sont déjà connus par la presse, soit à l'occasion de l'examen du rapport annuel à la Commission permanente des Mandats, le 11 juin 1931, soit surtout au cours de la 64<sup>e</sup> session du Conseil, le 4 septembre dernier, à l'occasion d'un débat plus large, qui devait fixer la doctrine de la Société des Nations elle-même en ce qui concerne l'évolution et la fin des mandats.

Les hommes politiques à qui incombera la tâche de guider l'évolution de la Syrie vers les destinées qui lui sont assurées par l'article 22 du pacte, trouveront dans ces textes des déclarations officielles et les apaisements qu'ils recherchent, et l'indication des garanties qui doivent nécessairement entourer cette évolution.

C'est ainsi, en pleine clarté, que je vous invite à collaborer avec moi.

La période électorale s'ouvrira demain. Je me propose de fixer le premier tour de scrutin au 20 décembre et le second au 5 janvier.

Ces élections, comme je l'ai dit, doivent permettre de former un Gouvernement régulier, qualifié pour engager, le moment venu, la négociation destinée à fixer par traité les relations définitives entre la France et la Syrie.

C'est, en effet, avec les représentants autorisés de la Syrie, et avec eux seuls, que le Haut-Commissaire de la République Française peut suivre une négociation qui permette, en dégageant les éléments essentiels du problème, d'atteindre un règlement qui satisfasse à un égal degré les parties en cause.

Il eût donc été prématuré, autant que peu conforme aux principes constitutionnels, d'ouvrir avant l'heure un tel débat par des consultations officieuses. Mais l'étude approfondie de tous les aspects internationaux aussi bien que nationaux du problème, à laquelle j'ai procédé, tant à Paris qu'à Genève, me permet de renouveler aujourd'hui mes déclarations antérieures, avec le sentiment qu'un règlement rapide — qui tiendra compte cependant des étapes nécessaires — sera désormais possible, si le Gouvernement issu des élections est animé de dispositions analogues aux nôtres.

C'était un des principaux desseins que j'avais en vue, en instituant le Conseil qui nous réunit aujourd'hui, de pouvoir m'expliquer librement devant vous, assuré que seuls des entretiens poursuivis à ciel ouvert permettraient d'élever les points de vue particuliers au plan de l'intérêt général.

De multiples questions ont été portées devant l'opinion.

Des points d'interrogation ont été posés, comme pour demander si l'opération politique actuelle pouvait se suffire à elle-même sans que fussent au préalable données ou promises certaines satisfactions qu'il n'est pas besoin, pour être entendu, de préciser davantage devant des esprits aussi avertis que les vôtres.

Il n'est rien de nouveau dans la position de ces problèmes. Ils ne sont point liés à l'opération en cours. Ils ne sont point à l'ordre du jour.

Il s'agit aujourd'hui des élections.

A ce sujet, je dirai hautement et clairement que quelque imparfait que soit le système électoral actuel, — et bien des critiques pourraient être faites en sens divers par toute personne ayant, comme nous l'avons tous ici, quelque expérience du sujet, — il y a plus de justice à maintenir ce système connu et pratiqué depuis longtemps, qu'à le modifier aujourd'hui en dehors des prévisions constitutionnelles, pour donner satisfaction à des intérêts qui, quelque respectables qu'ils soient, en certains cas, du point de vue individuel ou au regard des communautés, ne sauraient dans les conditions présentes l'emporter sur l'intérêt général.

Ce qui importe, c'est l'atmosphère dans laquelle se déroulera cette consultation électorale, et c'est pour la fixer, en quelque sorte, au-dessus des partis, que je vous ai conviés à cette réunion, désireux de bien marquer que la Puissance mandataire, malgré le cours inéluctable des événements, n'oublie pas les services rendus au Pays et fail appel à la bonne volonté de vous tous pour établir, sur une base inébranlable, les rapports amicaux et confiants qui doivent unir, pour leur bien et leur prospérité commune, la France et la Syrie.

De l'équilibre politique que nous recherchons, résulteront, en effet, d'autres bienfaits. Ce ne sera pas le moindre de pouvoir travailler plus activement, avec les garanties de sécurité nécessaires, dans le domaine économique

et social qui, au delà des élites, intéresse la masse entière de la Nation.

A cette œuvre, il conviendra que collaborent les Organismes, Municipalités, Conseils administratifs, Chambres de Commerce, Chambres d'Agriculture trop peu associés jusqu'ici à la gestion des affaires publiques dans le plan économique et social, où leur action, cependant plus proche des intérêts à satisfaire, doit s'avérer féconde.

Je ne doute point, en formulant ce vœu, de répondre à votre pensée commune.

Au regard des grands desseins qui viennent d'être mentionnés, il ne nous reste aujourd'hui à régler que des questions de moindre portée et d'intérêt plus spécialement technique touchant les élections.

Voici le texte des projets d'arrêtés destinés à convoquer le collège électoral et à fixer le nombre des députés et la Communauté religieuse à laquelle ils doivent appartenir conformément à la loi en vigueur.

Nous ne reproduirons pas ici le texte de ces arrêtés, destinés à régler la façon dont devaient se passer les élections ; mieux vaut parler des élections elles-mêmes.

**Les élections.** — Celles-ci ont eu lieu, comme l'avait indiqué M. Ponsot dans ses déclarations, le 20 décembre 1931 pour le premier tour et le 5 janvier 1932 pour le second tour de scrutin. Elles sont loin de s'être passées partout avec le calme et la tranquillité qui eussent dû être la récompense de la modération montrée par la puissance mandataire. Était-ce la conséquence de la publication toute récente, par le ministère des affaires étrangères, de la note que voici :

Une agence de presse étrangère s'est fait l'écho d'un bruit d'après lequel la candidature de l'ex-khédive Abbas Hllmi comme roi de Syrie aurait été agréée par le haut commissaire en Syrie et le gouvernement français.

Cette nouvelle est dénuée de fondement, comme l'étaient d'ailleurs toutes celles qui ont été lancées depuis quelques mois concernant l'instauration prochaine du régime monarchique en Syrie.

Toujours est-il qu'à Damas, dès le début de la matinée du 20 décembre, il fut manifeste que les nationalistes avaient décidé d'entraver la liberté des élections et pris leurs mesures pour obtenir ce résultat, même par la violence. Le sabotage des élections fut systématiquement organisé ; des urnes furent enlevées de force dans plusieurs sections de vote ; des troubles sérieux furent fomentés par des agitateurs à l'aide des éléments suspects qui se trouvent dans les bas quartiers et parmi lesquels se recrutent les émeutiers. On essaya d'envahir les locaux de la municipalité ; on ouvrit le feu sur la police, qui riposta ; de là quelques morts et plusieurs blessés ; force fut de faire intervenir les tanks. Mais les troupes gardèrent une modération à laquelle rendirent hommage par la suite tous les journaux de Damas, même ceux de l'opinion la plus avancée ; elles ne firent pas usage de leurs armes, et le calme put être rapidement rétabli. Si, à Homs, la tranquillité ne fut nullement troublée, elle fut,

par contre, compromise à certains moments à Hama, par suite d'émeutes.

Aussi s'explique-t-on qu'à Damas et à Hama, les élections du second tour aient été ajournées. Partout ailleurs, elles ont eu lieu à la date fixée, le 5 janvier, dans le calme le plus complet. Elles ont amené la défaite complète des nationalistes qui, sur les 54 sièges auxquels il fut pourvu, n'ont obtenu que 5 sièges ; les 49 autres ont été donnés à des éléments modérés.

**Multiplication des automobiles.** — Nous avons indiqué dans le numéro de juillet 1931 (à la p. 264) que 8.000 automobiles existaient au Liban au début de cette année. Ce chiffre a inspiré à un périodique américain un article dans lequel, sous ce titre *L'auto a conquis le Proche-Orient*, il montre les progrès de l'invasion pacifique de l'automobile dans les Etats du Levant placés sous le mandat français.

Dans ces Etats, explique-t-il, où, jusqu'au commencement de la guerre, il y avait à peine une douzaine d'autos en circulation, on ne trouvait en 1919 que vingt-cinq autos. Avant la fin de cette même année, près d'une centaine de voitures étaient importées d'Égypte. Depuis lors, le nombre des voitures en circulation s'est accru sans relâche. En 1921, dans le Grand Liban seul, on comptait un millier de voitures automobiles ; en 1923, 1.300 ; en 1926, ce chiffre s'élevait avec ampleur jusqu'à 3.700 voitures et 250 camions. En 1928, leur nombre total atteignait les 6.000 ; on sait ce qu'il fut à la fin de 1930.

L'une des principales raisons que l'on puisse attribuer à ce développement comparativement rapide de la circulation automobile dans le Levant réside dans la brièveté de son système ferroviaire. Il n'atteint pas 700 kilomètres, alors que la longueur totale du système routier est d'environ 4.000 kilomètres, dont 3.500 sont des routes macadamisées praticables en toute saison.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

**La population de la Palestine en 1931.** — Le recensement effectué cette année dans la Palestine sous mandat britannique donne pour le total de la population le chiffre provisoire de 1.035.154 individus. Comparé au total obtenu en 1922, soit 757.182, il montre une augmentation de 277.972 unités, soit un progrès très important. Il sera intéressant de connaître un peu plus tard la décomposition du chiffre actuel de la population de la Palestine, entre ses divers éléments ethniques, comme aussi de savoir les progrès réalisés par chacun de ces éléments depuis 1922. Nous ne manquerons pas de les noter dans cette revue.

On apprendra peut-être avec intérêt que le résultat de ce recensement de la Palestine a été calculé en 20 heures, ce qui semble constituer, dit le *Times*, « un record mondial ».

Le même recensement a permis de déterminer ainsi l'importance des divers éléments de la population de Jérusalem :

Israélites : 51.300 ;  
Musulmans : 19.735 ;  
Chrétiens : 19.180 ;

soit un total de 90.215 habitants.

**Un aéroport à Tibériade.** — Le 20 octobre, des hydravions de la ligne aérienne qui assure un service régulier entre l'Angleterre et les Indes se sont posés en Palestine sur les eaux du lac de Tibériade.

Ces appareils y sont venus participer à l'inauguration de l'aéroport qui a été récemment achevé sur la rive occidentale de cet épanouissement du Jourdain, près de la ville même de Tibériade, et qui doit constituer un des relais des appareils aériens sur la route de l'Extrême-Orient.

**L'Irak et le pacte Briand-Kellogg.** — A la fin d'octobre, le roi Faïçal a sanctionné l'adhésion donnée par le parlement de Bagdad au pacte Briand-Kellogg pour le règlement des conflits internationaux et a porté cette décision à la connaissance du gouvernement de Washington par un message officiel.

**Un appel des Assyriens de l'Irak à la Société des Nations.** — A la date du 23 octobre, le patriarche nestorien de Mossoul, Mar Shimoun XXI, a adressé au président de la Commission permanente des Mandats de la S.D.N. une pétition qui découle de la décision prise par l'Angleterre d'abandonner son mandat sur l'Irak pour donner à ce pays sa complète indépendance officielle.

Inquiets des sombres perspectives d'avenir et des conditions précaires que cette décision ouvre à la population assyrienne de l'Irak, à la suite de l'abandon du mandat, les chefs temporels et spirituels de celle-ci se sont réunis à Mossoul le 20 octobre pour examiner la question suivante : « Pouvons-nous vivre désormais en Irak ? ou n'y pouvons-nous plus vivre ? » A l'unanimité, après une longue discussion, tous les membres de la réunion se sont prononcés pour la négative. En conséquence, pour continuer à conserver leur langue et leur foi, qu'ils ont jusqu'à présent gardées en dépit des persécutions et des massacres, nous venons, dit Eshai Shimoun,

vous implorer d'avoir pitié de nous et de nous installer dans un pays placé sous l'autorité d'une puissance occidentale, celle que vous estimerez la meilleure.

Et si cela n'est pas possible, veuillez demander au gouvernement français de nous accepter en Syrie et de nous recevoir sous son autorité puisque nous ne pouvons pas vivre plus longtemps en Irak et que nous voulons vivre.

Cette requête, contresignée de différents évêques assyriens et de chefs de tribus, est confirmée par un autre document concluant aux mê-

mes demandes et signé de nombre de prélats, de prêtres, de chefs et de notables assyriens.

**Monnaie irakie et Livre sterling.** — La Chambre des Députés du royaume d'Irak a voté au début de décembre un amendement à la loi monétaire en vertu duquel la nouvelle monnaie, qui doit être mise en circulation en 1932, ne sera pas basée sur l'étalon-or, comme il avait été d'abord prévu, mais sur la livre sterling. Ce vote est amèrement critiqué par la presse nationaliste de Bagdad ; elle compare la décision des députés liant indissolublement la monnaie de l'Irak à la monnaie anglaise à l'usage qu'avaient les anciens Babyloniens d'ensevelir toute leur domesticité avec les souverains défunts.

Ces critiques ont impressionné le gouvernement de l'Irak ; il a donc résolu de retarder la mise en circulation de la nouvelle monnaie et d'attendre un moment plus favorable, ou l'apaisement de l'opposition.

#### TURQUIE

**Relations avec les pays étrangers.** — Avant d'entrer en vacances, en juillet 1931, la Grande Assemblée Nationale avait ratifié une convention de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire avec la Tchécoslovaquie. Le conseil des ministres de ce dernier pays a de son côté, au début d'octobre, approuvé le traité de commerce négocié entre la Tchécoslovaquie et la même Turquie.

En même temps que cette convention avec la Tchécoslovaquie, la Grande Assemblée nationale a ratifié, nous l'avons déjà dit, le nouveau traité de commerce avec l'Union soviétique, le protocole turco-soviétique relatif à la limitation des armements dans la Mer Noire et dans les mers adjacentes (cf. *Asie franç.*, n° d'avril 1931, p. 142-143).

D'autre part, elle a voté une loi autorisant le gouvernement à conclure un *modus vivendi* sur la base de la nation la plus favorisée, pour deux ans au maximum, avec tous pays, en attendant la signature d'un traité de commerce définitif.

**Relations avec les Etats-Unis.** — Un traité d'établissement et de résidence aux Etats-Unis et en Turquie, qui stipule aussi des deux côtés le traitement de la nation la plus favorisée pour les parties contractantes, a été signé le 28 octobre à Angora entre l'ambassadeur américain, M. Grew, et le ministre turc des affaires étrangères Tewfik Rouchdy bey.

**Au sujet de la « Trêve des Armements ».** — On a pu lire dans notre dernier numéro (à la page 404) que la Turquie avait récemment accru sa marine de guerre et commandé de nouveaux hydravions. Elle n'en déclare pas moins porter le plus vif intérêt à la « trêve des armements » ; elle a, comme témoignage de son désir de succès de la conférence qui doit se réunir au début

de 1932, adressé au Secrétariat général de la S. D. N. une lettre dont celui-ci a communiqué le texte aux gouvernements qui participeront à cette conférence et dont il a publié le 19 novembre le résumé suivant :

Le gouvernement turc fait remarquer qu'il a opéré des réductions importantes dans son budget de défense nationale, qu'il ne possède pas des stocks, ni des matériels suffisants pour de longues années, pas plus que des industries de guerre. Il se déclare partisan d'une réduction graduelle des armements, mais il souligne que la Turquie n'a pas participé sur un pied d'égalité aux délibérations et au vote concernant la proposition de trêve des armements à Genève. Il a donc besoin d'éclaircissements, tant en ce qui concerne le caractère juridique de la proposition qu'en ce qui touche l'étendue et la portée qu'il conviendrait d'y attribuer.

D'après la loi constitutionnelle turque, la grande Assemblée nationale est la seule autorité qui puisse prendre une décision dans chaque cas intéressant les forces affectées à la défense du pays. C'est donc à elle qu'il appartient, le cas échéant, d'examiner et d'accepter une convention internationale. Le gouvernement de la Turquie soumettra à l'Assemblée la proposition de trêve, dès qu'il aura reçu les renseignements complémentaires qu'il demande.

**Une taxe sur les célibataires.** — Pour parer aux difficultés toujours croissantes qu'il éprouve à équilibrer son budget, le gouvernement turc a décidé au début de décembre de frapper les célibataires d'une taxe dont le produit sera affecté à l'aide des pauvres ayant à leur charge une famille nombreuse.

**Le monopole des tabacs.** — D'après le correspondant du *Times* à Constantinople, des négociations seraient engagées entre le gouvernement et un groupe américain pour la cession à ce groupe, pendant dix ans, du monopole des tabacs en Turquie moyennant le versement d'une somme de 100 millions de dollars. Ce même groupe s'efforcerait d'obtenir le monopole du commerce d'exportation des tabacs de Turquie.

**La crise de l'industrie de la soie.** — Un congrès a réuni à Brousse, l'été dernier, les producteurs de cocons et les fabricants de soies dites de Brousse. Le congrès a examiné la situation difficile créée à ces industriels par la diminution des cocons turcs.

Contre 100.000 boîtes de graines de vers à soie, on n'en avait obtenu en 1930-1931 que 60.000, pouvant à peine produire 1.500.000 kilos de cocons, alors que les besoins des tissages turcs s'élèvent à environ 2.500.000 kilos. Il en résultait pour la soie grège, une hausse d'environ 50 0/0 par rapport aux prix pratiqués sur les marchés européens.

En présence de cette situation, si la production des cocons tend à diminuer encore en Turquie, les fabricants auront à choisir entre l'alternative d'imposer des cocons étrangers, ou de réduire, voire même de suspendre leur activité.

**La balance commerciale en 1930.** — Le *Bulletin économique et financier* du « Sémaphore » de Marseille, a publié, le 14 juin 1931, sous la signature de M. P. Montagnac, un article très documenté que nous reproduisons presque intégralement.

La Direction Générale des Douanes Turques a récemment publié les statistiques complètes du commerce extérieur de la Turquie pendant l'année 1930.

Ces statistiques permettent de constater en premier lieu que la balance commerciale, déficitaire depuis tant d'années, a enregistré en 1930 un excédent de ltqs : 3.946.021.

*Balance commerciale des années 1923-1930*

1923	.....	—	60.137.481
1924	.....	—	34.743.091
1925	.....	—	49.190.581
1926	.....	—	48.276.980
1927	.....	—	52.977.156
1928	.....	—	49.994.286
1929	.....	—	101.082.308
1930	.....	+	3.946.021

La moyenne du déficit de la balance commerciale a donc été, pendant les huit dernières années, de 48.700.000 ltqs en chiffres ronds.

Par contre, l'année 1930 a été caractérisée par un redressement de la balance commerciale qui s'est traduit par un excédent de 4 millions de ltqs. Mais ce redressement a été purement fictif, les importations étrangères en Turquie ayant, en 1930, baissé d'environ 76 millions comparativement aux années 1925-1929 et de 109 millions par rapport à 1930. Ainsi s'explique cet excédent de la balance commerciale pour le dernier exercice. Le marché turc, étant congestionné en 1929 par des stocks de marchandises accumulées en vue d'échapper au nouveau tarif douanier en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre de cette année, les commandes des importateurs turcs ont été, en 1930, très réduites, les marchandises stockées n'ayant pu encore être absorbées par un marché appauvri dont les moyens d'achat sont en continuelle régression. De ce fait, les exportations turques ont été, en 1930, légèrement supérieures aux importations dont l'excédent était annuellement de 50 à 55 millions de ltqs. En outre, les recettes douanières ont été inférieures, en 1930, de plus de 12 millions aux prévisions budgétaires.

Cette amélioration momentanée de la balance commerciale disparaîtra au cours des années qui vont suivre, les importations étant appelées à reprendre, avec une légère diminution toutefois, leur volume et leur valeur.

Le tableau ci-dessous donne la physionomie exacte des importations pendant la période 1923-1930.

Années	Ltqs.	Ltqs. (1)
1923	144.788.671	
1924	193.611.048	+ 48.822.377
1925	241.618.777	+ 48.007.729
1926	234.699.735	— 06.919.042
1927	211.398.154	— 23.301.281
1928	223.531.775	+ 12.133.621
1929	256.296.379	+ 32.758.604
1930	147.534.361	— 108.762.018

Le nouveau programme économique du Gouvernement tend, en favorisant l'éclosion d'industries nationales, à res-

(1) Accroissement ou diminution par rapport à l'année précédente.

treindre le volume des importations étrangères. Les efforts déjà déployés dans ce sens ont donné quelques résultats appréciables, principalement en ce qui concerne les draps, les soies, la bonneterie, les cuirs ouvrés, le ciment. Mais la Turquie restera longtemps encore tributaire de l'étranger pour une foule d'autres articles indispensables. Comme pendant au tableau précédent, voici la valeur des exportations turques de 1923 à 1930.

Années	Ltqs.	Ltqs. (1)
1923 .....	84.651.190	
1924 .....	158.867.957	+ 74.216.767
1925 .....	192.428.196	+ 33.560.239
1926 .....	186.422.755	- 6.005.441
1927 .....	158.420.998	- 28.001.757
1928 .....	173.537.489	+ 15.116.491
1929 .....	155.214.071	- 18.323.418
1930 .....	151.480.382	- 3.733.689

Depuis 1925, année où elles atteignirent leur maximum, les exportations turques n'ont cessé de diminuer pour descendre même en 1930 au-dessous de celles de 1926.

A quoi attribuer cette diminution alarmante ? La Turquie produit-elle moins ou vend-elle moins ? L'un et l'autre.

Elle produit et elle vend moins parce que le pays a subi une série d'années de sécheresses et d'intempéries désastreuses ; elle produit moins également car le cultivateur s'est lassé de voir ses récoltes périr sur place ou vendues à vil prix à des spéculateurs. En ce qui concerne le tabac, la principale des exportations, les champs de culture ont été limités pour éviter la dépréciation consécutive à une récolte trop abondante ; de plus, la concurrence étrangère a provoqué sur place une crise des tabacs à laquelle une intervention gouvernementale récente n'apportera aucun remède, les prix d'achat fixés par lui entraînant chaque jour une aggravation de la baisse de prix.

Le mohair, qui fut longtemps un monopole de la Turquie, est aujourd'hui fortement concurrencé par celui du Cap et des Etats-Unis.

Les raisins secs « sultanine » ne se vendent plus aussi bien, les produits similaires de la Californie et de l'Australie leur étant souvent préférés. Il en est de même pour les figues, que concurrencent celles du Nord de l'Afrique et de la Grèce, et pour les noisettes, avec lesquelles rivalisent celles d'Espagne ou d'Italie. Si l'on joint à cela les procédés rudimentaires de cueillette, de séchage, d'emballage et d'expédition, on comprend la décadence de ces cultures et, par suite, la diminution constante des exportations, seule ressource encore sur laquelle puisse compter le pays.

**Limitation des importations étrangères.** — Ces faits expliquent une récente mesure prise par Moustapha Kemal et par son gouvernement. Le 16 novembre, sans aucun avis préalable, a été appliqué à toutes les importations étrangères un contingentement qui doit varier tous les deux mois, selon les besoins du pays. Le 10 décembre, conformément à ce décret-loi restreignant les importations, a été publié le contingentement pour les mois de janvier et de février (celui du 16 novembre ne s'appliquait qu'aux dernières semaines de 1931), et, pour chaque période ultérieure de deux mois, le décret de contingentement paraîtra le 10 du mois précédent. Pour certains pro-

(1) Accroissement ou diminution par rapport à l'année précédente.

duits, la limitation équivaut à une prohibition déguisée ; pour d'autres, la prohibition est complète, surtout pour les produits finis ; au contraire, les matières brutes pourront pénétrer en Turquie, mais seulement lorsque les industries locales en auront besoin et autant qu'elles en auront besoin.

Dans les bureaux de douane, toutes les opérations ont été suspendues le 16 novembre, date de la promulgation du décret-loi, pour permettre la distribution et l'application des nouveaux règlements qui visent un double but : équilibrer la balance commerciale sans cesse déficitaire, et maintenir la valeur de la livre turque.

Cette limitation des importations étrangères touche particulièrement le commerce français. Qu'introduit, en effet, notre pays en Turquie ? Uniquement, en dehors de certaines quantités de métaux bruts ou de machines, des articles de luxe ou de demi-luxe qui sont tous, ou considérablement réduits par les contingentements, ou même totalement prohibés.

« La perte de revenu résultant de la réduction des importations et des taxes perçues sur elle sera-t-elle compensée par les bénéfices espérés comme conséquence de la protection, voilà ce que l'avenir seul montrera », écrivait, à la date du 16 novembre, de Stamboul, le correspondant du *Times* à Constantinople. En Turquie même, de bons esprits se sont montrés soucieux à cet égard ; aussi le *Temps* a-t-il, le 5 décembre, publié la note suivante, qui lui avait été télégraphiée d'Ankara :

Les milieux économiques redoutent l'application du contingentement des importations étrangères qui peut compromettre les exportations turques par des représailles possibles de la part des pays clients de la Turquie.

Pour éviter de telles répercussions, Halil bey, député indépendant, ancien ministre des affaires étrangères, appartenant au comité Union et Progrès, a déposé au Parlement un projet de loi suspendant toutes les importations de café, cacao, thé, sucre, toutes épices et huiles industrielles qui nécessitent une sortie annuelle de 30 millions de livres au profit de pays non clients de la Turquie.

Halil bey estime que de telles prohibitions permettraient de modifier le contingentement en faveur de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Amérique, principaux débouchés des exportations turques, ce qui éviterait ainsi une possibilité de représailles de la part de ces pays.

**Pour la colonisation de l'Arménie soviétique.** — Des députés de la république soviétique d'Arménie, qui fait partie (on le sait) de la Fédération des Républiques Socialistes Soviétiques Transcaucasiennes, sont arrivés à Athènes au mois de novembre pour négocier avec le gouvernement d'Athènes et un représentant de la Société des Nations l'émigration de 6.000 Arméniens établis actuellement en territoire hellénique et leur installation en Arménie soviétique.

**Les suites de la réforme de l'alphabet.** — Dans son numéro du 17 mai 1931, la *République*, l'é-



dition française du *Djunhouriet*, a annoncé, à la date de ce même jour, la disparition du journal turc du soir, la *Politika*, qui fusionnait avec le *Milliet*. C'est une conséquence nouvelle de la réforme de l'alphabet, et de la substitution des caractères latins aux anciens caractères turcs. nombre de citoyens turcs ne sachant pas, en dépit des conférences multipliées dans les écoles pour propager la connaissance et l'usage du nouvel alphabet, lire couramment les journaux imprimés avec les caractères latins. On est en droit de se demander si cette réforme (nous croyons l'avoir déjà dit) n'engendrera pas, tout au moins dans les débuts, un recul de l'instruction générale.

#### ARABIE

**Relations franco-wahabites.** — Un traité d'amitié et de bonne entente a été signé le mardi 10 novembre entre la France et le royaume wahabite. En même temps a été signé un accord relatif aux relations entre le même royaume wahabite et les pays sous mandat français de l'Asie antérieure.

**Relations du Nedjed avec l'Égypte.** — Le consul d'Égypte à Djedda s'est rendu au Caire au mois de septembre et a présenté au ministre des Affaires étrangères un rapport sur les questions pendantes entre les deux pays : Égypte et Nedjed. On pense que les deux gouvernements reconnaîtront leurs représentants respectifs au Caire et à Djedda et qu'un accord satisfaisant sera conclu au sujet de l'envoi du Mahmal égyptien à La Mecque.

**La T.S.F. dans les états d'Ibn Saoud.** — A la fin de 1930, le roi du Hedjaz et du Nedjed, Abd ul Aziz Ibn Saoud, a signé avec la Cie Marconi un contrat pour l'établissement de quinze stations radiotélégraphiques dans ses états, si bien que, en dix-huit mois, tous les principaux centres du royaume uni en seront pourvus. Indépendamment de ces stations fixes, quatre stations télégraphiques sont prévues par le contrat.

A La Mecque, une puissante station de transmission radiotéléphonique et radiotélégraphique sera construite en dehors du périmètre des Lieux Sainte et sera dirigée par un ingénieur musulman. Il en sera de même à Riyadh, la capitale du Nedjed, de telle sorte que le souverain pourra converser d'une ville à l'autre, au moyen de microphones spéciaux, soit à une distance d'environ 650 kilom. Des stations moins puissantes seront installées dans les villes de moindre importance, surtout pour l'usage télégraphique, mais aussi, quand besoin sera, pour le service téléphonique. Des opérateurs arabes manœuvreront partout les appareils ; ceux-ci sont construits de telle sorte qu'une fois les stations établies, des adaptations ultérieures pour les longueurs d'ondes seront inutiles et que les opérateurs agiront de façon purement automatique.

Un ingénieur anglais contrôle l'installation des stations en dehors de La Mecque ; mais, pour veiller au bon entretien de celles-ci après leur entrée en service, Ibn Saoud a envoyé quatre de ses sujets suivre des cours d'instruction à l'école Marconi de Chelmsford.

## Extrême-Orient

#### GÉNÉRALITÉS

**La réorganisation du commerce britannique.** — On a vu, dans de peu lointains fascicules de cette revue, quelle répercussion le boycottage des marchandises anglaises par les Amis de Gandhi exerce sur l'industrie du Lancashire (cf. le numéro de mai 1931, p. 187-188) ; on sait, d'autre part, quel recul subit dans tout l'Extrême-Orient le commerce britannique. De là, à la fin de l'année dernière, l'envoi sur place d'une mission économique dont les membres devaient étudier la situation sur les lieux mêmes, sous la présidence de Sir Ernest Thompson. Cette mission, dont les différents membres avaient chacun une compétence spéciale, celui-ci pour l'industrie lainière, celui-là pour l'industrie cotonnière, un autre pour le commerce d'outre-mer et tels autres encore pour le génie civil, le mouvement coopératif et les Trade Unions, cette mission (disons-nous) a rédigé, à son retour en Angleterre, un rapport très intéressant dont il faut laisser l'analyse détaillée aux revues spéciales, mais dont il convient de retenir ici les conclusions

Celles-ci, telles que les ont publiées les journaux d'Outre-Manche à la fin de la première décade de mai, c'est-à-dire quelques jours avant la publication intégrale du rapport, ne tendent à rien moins qu'à réorganiser complètement l'industrie et les méthodes commerciales britanniques. Elles méritent donc qu'on s'y arrête quelque peu.

Le rapport débute par indiquer pour quelles raisons la Grande-Bretagne est en train de perdre (son rédacteur le reconnaît avec une entière franchise) son précieux marché d'Extrême-Orient. Pour lui, ces raisons sont les suivantes : d'abord un coût de production trop élevé, entraînant, par voie de conséquence, un enrichissement des marchandises ; puis, une publicité qui est loin de correspondre aux besoins du moment, le pays ne prêtant pas l'attention nécessaire aux méthodes de réclame commerciale. En outre, les producteurs britanniques n'entretennent pas, sur place, assez de représentants compétents, qui étudient le marché, et les prix sont, dans beaucoup de cas, plus élevés que ceux de nos concurrents européens sur le marché. Enfin, la politique des hauts salaires rend

impossible la concurrence victorieuse de la Grande-Bretagne sur le marché extrême-oriental.

Après examen détaillé des exportations en décroissance vers la Chine et le Japon, le rapport pose cette question :

Notre pays a dû principalement sa position éminente dans le monde au fait que sa production était recherchée par tout l'univers. Peut-il espérer étendre sa pénétration ou même maintenir ses positions actuelles si cette production n'est plus dorénavant assurée de s'écouler sur les marchés ?

Il n'y a qu'une réponse à cette question :

Si le déclin des exportations de la Grande-Bretagne se poursuit plus longtemps à l'inquiétante cadence actuelle, la banqueroute et le désastre économique apparaîtront nécessairement bientôt dans la métropole.

La conséquence en sera l'abandon de nos grandes stations de commerce au delà des mers, par suite de notre impuissance à les maintenir plus longtemps.

Le rapport insiste spécialement sur les hauts salaires, les heures de travail réduites, les lourdes charges fiscales qui font que les marchandises britanniques sont plus coûteuses que celles que produisent ses concurrents. Ce facteur est d'une importance primordiale sur les marchés d'Orient, où le bas prix est la première condition de la vente, où la qualité n'intervient que secondairement.

Le coût de production, insiste à nouveau la mission, doit être ramené plus bas encore, à un taux permettant la concurrence. A ce taux, les avantages naturels que nous possédons dans le commerce international, l'habileté de nos ouvriers, la bonne volonté de nos compatriotes établis outre-mer, les facilités apportées par nos stations de commerce, notre marine marchande et notre position financière prépondérante feront à nouveau sentir leur influence, et nous vaudront un renouveau de prospérité.

Il n'y a aucun doute qu'une telle politique implique des sacrifices de la part de toutes les classes britanniques. Toutefois, entre les sacrifices volontaires qui seraient consentis, dans un effort national, en vue d'un avenir prospère, et ceux qu'un désastre économique nous obligerait à consentir si nous nous refusons à cet effort, il ne saurait y avoir d'hésitation sur le choix à faire. Et, dans nos esprits, le choix que fera en définitive la Grande-Bretagne n'est pas douteux.

De l'examen des considérations qui motivent cet appel, deux faits importants ressortent :

1° Le rétrécissement du marché japonais pour les produits manufacturés, dû au fait que le Japon est de plus en plus à même de pourvoir à ses besoins, et que, de client, il est devenu concurrent ;

2° La « très sérieuse diminution » du commerce britannique en Chine, du fait que ses produits sont plus coûteux que ceux des Japonais ou des Allemands, et moins bien présentés que ceux des Américains.

Par rapport à 1913, le commerce britannique

en Chine a diminué de plus de 30 0/0, tandis que celui de nos concurrents montre des plus-values de 36 à 270 0/0. La mission économique formule sur ce point les commentaires suivants :

Bien que la structure économique de chacun des principaux concurrents de la Grande-Bretagne présente de sensibles différences — les Etats-Unis, pays à standard de vie élevé, le Japon, où ce standard est comparativement bas, l'Allemagne avec un standard se rapprochant du nôtre — il est significatif que tous ces concurrents ont fait, au cours des dernières années, de substantiels progrès sur le marché chinois, principalement aux dépens de la Grande-Bretagne.

Au sujet de la concurrence japonaise dans le commerce des laines sur les marchés internationaux, le rapport s'exprime ainsi :

A notre avis, il est absolument indispensable que l'industrie britannique s'équipe en vue de parer à cette concurrence, et de la réduire le plus strictement possible. Cette concurrence viendra inévitablement.

Nous avons calculé que le coût des salaires dans le Yorkshire, par unité de production, est au moins 2 1/2, peut-être 3 0/0 plus élevé que le coût japonais.

Pour les exportations de coton, qui trouvent dans le Japon leur plus redoutable rival, la mission recommande instamment la réorganisation de l'industrie du Lancashire, puis elle ajoute :

Aucune industrie qui dépend autant des exportations que l'industrie britannique du coton, ne peut vivre si elle n'est en mesure de concurrencer victorieusement celle des autres pays. Le maintien de la différence actuelle dans les coûts de production entre le Japon et le Lancashire, joint à la production croissante de la Chine, ne peut que signifier le déclin grandissant de l'industrie britannique du coton. Ce serait une telle calamité pour la Grande-Bretagne que toutes mesures doivent être prises d'urgence pour y parer.

C'est particulièrement au Japon que la mission fait ressortir l'importance d'avoir des représentants directs et compétents pour compléter les efforts des commerçants et étudier le marché :

Il est malheureusement trop vrai que la Grande-Bretagne ne tient pas la première place dans l'étude approfondie ou la connaissance des besoins du marché, alors que nos concurrents dépensent beaucoup d'activité dans cette voie.

On se plaint communément que les producteurs britanniques ne prêtent pas une attention suffisante à la réclame commerciale raisonnée, aux catalogues judicieusement établis, à l'emballage soigné, à la dénomination exacte de leurs produits.

Nous tenons à faire ressortir l'importance de la publicité commerciale comme un moyen de développer la vente des produits britanniques et d'accroître le prestige de notre pays. Nous ne pouvons pas ne pas signaler la propagande en Extrême-Orient de certains pays dont les effets sont dommageables aux intérêts de notre pays. Nous soumettons ces considérations à l'attention du gouvernement de Sa Majesté.

La mission britannique recommande, en ou-

tre, que les diverses branches du commerce d'exportation se groupent en vue de travailler en commun, que les banquiers et les financiers leur prêtent assistance pour la conduite d'une politique plus entreprenante et mieux établie. En Chine, elle fait ressortir l'urgence primordiale de la stabilisation de l'argent, et suggère que le gouvernement britannique fasse les premières avances.

**Introduction de phosphates marocains.** — Des renseignements statistiques publiés par l'Office chérifien des phosphates, il ressort que, sur les 1.779.000 tonnes de phosphates exportés du Maroc en l'année 1930, plus de 100.000 tonnes ont été expédiées dans les pays de l'Extrême-Orient. En effet, 31.313 tonnes de phosphates ont été importées au Japon et 73.957 tonnes dans les différents pays de l'Australasie.

**Pour développer le commerce du Canada.** — Dans un discours adressé par lui, le 4 août, à la Chambre de commerce de Montréal, M. Stevens, le ministre canadien du Commerce, a annoncé l'établissement immédiat de nouvelles agences commerciales en Extrême-Orient, afin de développer le commerce du Canada avec les pays asiatiques riverains du Pacifique. Quatre agences de ce genre existent déjà à Hong-Kong, Changhaï, Tokyo et Kobé ; celles de Tientsin et de Dalny vont s'y ajouter. En outre, six agents commerciaux officiels vont être attachés aux représentations canadiennes existant déjà en Extrême-Orient. Enfin des accords ont été conclus en vue d'utiliser les vapeurs canadiens pour le transport des marchandises et des voyageurs originaires du Canada à travers l'Océan Pacifique.

**Relations entre l'Extrême-Orient et l'Afrique du Sud.** — Une compagnie de navigation portugaise récemment fondée s'est donné pour but de relier la colonie de Macao à Mormugão (Goa) dans l'Inde portugaise et au Mozambique sur la côte orientale d'Afrique. La ligne, qui a été inaugurée par le paquebot *Sagres*, est organisée de manière à établir la correspondance avec le bateau-poste portugais à Lourenco-Marques, d'une part, et avec le bateau de Timor à Macao de l'autre. Ainsi se trouvent reliées entre elles, par des navires portugais, toutes les colonies portugaises de l'Extrême-Orient et de la Mer des Indes ; elles sont d'autre part, également par navires portugais, rattachées aux colonies de l'Atlantique et à la métropole elle-même.

## CHINE

**Désorganisation gouvernementale.** — L'intervention japonaise en Mandchourie a déterminé un véritable état de désarroi au sein du gouvernement national, ou, plutôt, elle l'a aggravé,

car avant qu'elle ne se produisît, les affaires de Nankin étaient déjà fort en désordre.

Notre chronique de décembre 1931 (page 406) a montré la suite des événements qui aboutit à la chute de Chang Kai Shek. L'ancien président avait été accusé de tiédeur dans la résistance au Japon. Des milliers d'étudiants étaient venus manifester, et avec la dernière violence, contre les dirigeants Kouomintang. Leur agitation ne fut pas étrangère au départ de Chang Kai Shek. Elle cessa dès que celui-ci fut remplacé par Lin Sen, le 15 décembre. D'autre part, après cette démission, les dissidents sudistes se montrèrent disposés à participer à la session plénière du parti fixée au 21 décembre. Mais ils n'étaient pas tous dans les mêmes sentiments. Le chef extrémiste Wang Ching Wei se montrait favorable au clan Chang Kai Shek, tandis que Sun Fo voulait le supprimer. Ce dernier, animé d'une vieille haine, prenait prétexte des événements de Mandchourie pour réclamer l'éloignement de l'ancien personnel gouvernemental ; et il n'en exceptait pas Tchang Sue Liang, vice-généralissime, commandant en chef du Nord-Est, si peu courageux devant les Japonais. « Tous ceux qui sont responsables de la perte de la Mandchourie doivent payer », disait Sun Fo. Bientôt Tchang Sue Liang se démit des fonctions qu'il tenait de Nankin. Il entraîna dans sa disgrâce M. Wellington Kou, ministre des affaires étrangères. Mais l'ancien maître de Moukden s'institua aussitôt chef du bureau pour la récupération des pays perdus, avec résidence à Pékin.

La session plénière s'ouvrit à Nankin le 28 décembre. Cette assemblée nomma le président du gouvernement national, les présidents des cinq yuan, les trente-six membres du conseil du gouvernement national et les trois membres du comité permanent de ce conseil ; puis elle élit les ministres. M. Eugène Chen reçut les affaires étrangères. Enfin la loi organique du pouvoir Kouomintang fut modifiée. Le président du gouvernement n'avait plus qu'une fonction représentative. L'exécutif était entre les mains des chefs du Yuan, formant une sorte de cabinet responsable devant le comité permanent du Conseil.

Le 1<sup>er</sup> janvier, le nouveau gouvernement fut solennellement installé. Cette cérémonie fit apparaître le peu de crédit apporté par les nouveaux promus et élus à la nouvelle formation gouvernementale : la plupart étaient absents. Cependant M. Sun Fo, président du Yuan exécutif, se félicita du succès de la session plénière et se prononça énergiquement contre l'usurpation du pouvoir par les militaires.

Tandis que les Kouomintang soi-disant unifiés constituaient cette apparence de gouvernement, des mouvements séparatistes se produisaient sur divers points. Des chefs militaires tentaient de fonder une confédération de neuf provinces centrales et méridionales. Canton, d'accord avec le Kouangsi, établissait un conseil politique indépendant. Dans le Hopei, l'ancien Tchéli, le ma-

réchal Tchang Sue Liang, refoulé par les Japonais, essayait d'affermir son pouvoir personnel. Devant ces tendances, Nankin déclarait que la politique régionaliste répondait à ses vues ; et c'était une nouvelle occasion de condamner la politique de Chang Kai Shek qui avait été orientée vers l'unification.

En réalité, depuis le départ de ce dernier, il n'y a plus de gouvernement. C'est la plus complète anarchie. C'est, semble-t-il, la fin du Kouomintang. Mme Sun Yat Sen, veuve du grand doctrinaire démocrate chinois, a reconnu cette faillite :

Il n'est plus possible de cacher plus longtemps le fait que le Kouomintang a cessé d'exister en tant que pouvoir politique. Il a été liquidé non point précisément par les coups de ses adversaires, mais par ceux de ses propres chefs.

Cette déclaration, que M. Monestier rapporte dans sa *Politique de Pékin*, a un sens caché. La veuve de Sun Yat Sen n'a jamais cessé d'être en relations avec le parti communiste russe et, en annonçant la fin du Kouomintang, elle laisse entendre que le règne des Soviets approche.

De fait, à la faveur de l'anarchie, les armées rouges reprennent leur activité. Il y a quelques jours, on signalait la présence d'une force de cent mille communistes sur la frontière du Foukien et du Kiangsi.

#### Les universitaires chinois contre le Japon. —

La fédération des professeurs et employés des écoles provinciales secondaires du Kiang-sou, dans son assemblée générale du 9 octobre 1931, a, d'après le *Sin-wen-pao*, du 14 octobre, émis, au sujet des « maux actuels » et à propos du conflit sino-japonais en Mandchourie, les résolutions suivantes :

Pour accomplir leur tâche, les membres doivent envisager quatre buts :

1. Presser le Gouvernement d'opérer un changement dans sa politique extérieure ;
2. Instruire les élèves sur la manière de poser les bases du salut de la patrie ;
3. Ne pas craindre sa peine, et s'efforcer d'obvier tous ensemble aux maux de la patrie ;
4. Stimuler le peuple à repousser d'un commun accord [l'agression] étrangère.

Pour atteindre ces quatre buts, on a décidé d'employer les moyens suivants :

- 1° Envoyer un télégramme aux éducateurs de toute la Chine, afin que tous, d'un commun accord, demandent au Gouvernement de déclarer la guerre au Japon ;
- 2° Envoyer un télégramme aux deux gouvernements de Nankin et de Canton, leur demandant d'unir leurs forces et de travailler ensemble à repousser d'un commun accord [l'agression] étrangère ;
- 3° Ecrire aux associations de recherches de toutes les Facultés, de changer sans retard la matière de leurs études, et de n'avoir en vue que ce qui peut aider à sauver la patrie ;
- 4° Presser chaque école d'établir une association de recherches pour l'opposition au Japon ;

5° Tous les membres de la fédération doivent porter un uniforme fait avec des matériaux indigènes ;

6° Ecrire aux associations de chaque école faisant partie de la fédération, de se faire donner l'instruction militaire et de s'exercer à la boxe nationale ;

7° Ecrire à ces mêmes associations d'ordonner à tous les élèves de prêter le serment de ne pas faire usage des marchandises japonaises ;

8° Que les délégués de chaque école [ici présents] prêtent le serment de refuser à tout jamais de faire usage des dites marchandises ;

9° Afin de répandre de tout notre pouvoir les idées d'opposition au Japon, fonder une publication périodique de propagande ;

10° Constituer au plus tôt des groupes d'inspection qui se rendront à la frontière.

## JAPON

**Dissolution de la Diète.** — Quelques jours après la formation du cabinet Seiyukai présidé par M. Inoukai (v. *Asie française*, décembre 1931, page 407), la Diète se réunit en session ordinaire pour entendre le discours du trône et, suivant le règlement, s'ajourna à un mois. Il n'était pas douteux que dans ce laps de temps ou que, dès la rentrée du parlement, la chambre basse serait dissoute. Éluë le 20 février 1930, sous le ministère Minseitô, elle comptait une majorité de députés appartenant à ce parti : 273 contre 174 Seiyukai, plus cinq représentants des partis ouvriers et 14 indépendants (cf. *Asie Française*, mars 1930, page 116).

M. Inoukai, à qui on avait prêté l'intention de constituer, en raison des circonstances extérieures et des difficultés financières, un ministère d'union nationale, fit, au contraire, entrer dans le cabinet des partisans résolus du parti dont il était le chef. Il pouvait donc s'attendre à être mis en minorité par l'opposition. Par la dissolution, il échappait à ce danger.

Cependant le nouveau ministère Seiyukai faillit disparaître avant la rentrée des chambres. Le 8 janvier, un révolutionnaire coréen lança une bombe sur le passage de l'empereur. Ainsi qu'il est de règle dans les cas d'attentats semblables ou lorsque, de toute façon, un outrage est commis à l'égard de la famille impériale, le chef du gouvernement remit la démission du cabinet à l'empereur. Elle ne fut pas acceptée.

La chambre basse ayant été convoquée pour le 20 janvier, l'opposition annonça le dépôt d'une motion hostile. Dès le début de la séance, M. Inoukai lut le décret de dissolution. Aux termes de la loi, la chambre est renouvelée exactement un mois après la fin de son mandat ou la publication du décret qui la dissout. Les élections auront donc lieu le 21 février.

Ainsi cette législature aura eu une durée de deux années exactement. Elle était la 59<sup>e</sup>, en quarante-deux années de régime parlementaire.

**Un missionnaire français chez les lépreux.** — L'article consacré par M. André Bellessort dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet à *Nos Missionnaires tels que je les ai vus* contient, sur l'œuvre accomplie pendant douze ans par le Père Droüart de Lezey parmi les lépreux des environs de Gotemba quelques pages très émouvantes. Leur place est toute indiquée ici, et nul ne s'étonnera de nous les voir reproduire.

Les lépreux sont encore nombreux au Japon, puisque le directeur de la plus grande léproserie en évalue le nombre à plus de cent mille. Celle que j'ai visitée était située à deux lieues de la ville de Gotemba, au pied même du mont Fuji. Le Père Droüart de Lezey s'en occupait hier encore. Ce missionnaire, une des plus belles figures de notre Mission, avait été gentilhomme avant d'être apôtre et, apôtre admirable, il restait gentilhomme par sa courtoisie, le tour chevaleresque qu'il donnait à sa piété, son horreur de toute mesquinerie, sa souffrance devant la vulgarité. Ses lépreux n'étaient pas vulgaires; le mal qui les rongeaient impitoyablement rendait leur destinée tragique: il les préférait, je crois, à des gens plats, médiocres, sans éducation, d'âme grossière. Personne ne m'a mieux parlé des anciens samuraïs japonais: comme François Xavier, il reconnaissait en eux des pairs. Il était grand, robuste; il avait un air de venir des Croisades ou de plus loin, de la *Chanson de Roland*. Sa voix était douce avec des accents vifs, et la finesse de son sourire ne s'oubliait pas plus que la flamme claire qui lui sortait des yeux. Il est mort le 3 novembre dernier. Une semaine avant, il écrivait à la Mère Saint François Régis, des dames de Sion, qui sont à Tokio, la lettre suivante:

*Révérènde Mère,*

*Quelle joie! Joie ineffablement douce! Le médecin ne me donne plus que six ou huit jours de vie! Mais avant de mourir, je désire vous remercier une dernière fois de la haute bienveillance, la délicate charité et la maternelle affection que vous avez témoignées à mes misérables lépreux. Je remercie toutes vos élèves de leur générosité envers eux. Bien des fois elles se sont montrées très charitables. Merci, mille fois merci.*

*Je me permets de vous adresser un dernier conseil: soyez joyeuse toujours et partout, quoi qu'il arrive. Le moindre sentiment de tristesse envers Dieu m'a toujours déplu. Offrons-lui l'hommage qui lui est dû: c'est l'enthousiaste hommage d'une âme qui sans cesse vibre sous le sentiment d'un ardent, confiant, filial et surtout joyeux amour.*

*Respectueusement reconnaissant.*

Le vieillard qui écrivait ces mots et qui allait mourir, vivait, depuis treize ans, environné des épouvantables déchéances humaines que l'œuvre des Missionnaires, commencée en 1887, a disputées à la boue et à l'opprobre des fossés où les Japonais, jadis et naguère, les laissaient mourir. Il exerçait sur ces infortunés un merveilleux pouvoir de consolation et d'animateur. « Du moment, disait-il, que la lèpre est incurable, une léproserie ne doit pas être un simple hôpital; et du moment que la lèpre n'est pas un crime, une léproserie ne doit pas ressembler à une prison. » Il inspirait aux lépreux le goût de jardiner et de travailler aux champs; mais c'était à eux de décider de leur tâche quotidienne, si bien qu'ils se considéraient non comme des mercenaires, mais comme les maîtres de leur propriété, désireux de la faire valoir. Et, leur plus grand plaisir étant le théâtre, le Père organisait, pour les fêtes carillonnées, des représentations dont ils confectionnaient eux-mêmes les costumes et les décors, dont ils se partageaient les rôles et qu'ils jouaient devant les paysans des villages voisins qui

ne craignaient pas de les voir et de les entendre. Le Père m'avait envoyé, deux mois avant sa mort, quelques photographies de ces représentations. Il fallait savoir que ces acteurs aux déguisements ingénieux et aux impeccables attitudes étaient des lépreux, des parias. Ils étaient ainsi rentrés dans l'humanité par la porte des drames imaginaires.

Le Père Droüart de Lezey était depuis deux ans dans sa léproserie quand, un matin, il reçut un Japonais accompagné d'une jeune fille très agréable à voir et richement vêtue. Le Japonais lui présenta sa nièce; elle était chrétienne, protestante, parlait l'anglais, avait fait les meilleures études, et, ajouta-t-il en se tournant vers elle: « Je vous l'ai amenée sans oser lui en dire la raison. Qu'elle me pardonne de la lui avoir cachée! Ma nièce est atteinte de la lèpre. » A ces mots, la jeune fille demeura un instant interdite, puis éclata en sanglots. L'oncle parti, le Père alla la voir dans sa petite chambre. Elle ne pleurait plus; mais son silence et la dureté de son regard le firent trembler. La volonté de mourir était dans ces yeux-là. Deux mois se passèrent. Il continuait de craindre qu'elle n'attentât à sa vie. Cependant, sous son influence, dans cette atmosphère de résignation heureuse qu'il créait autour de lui, elle s'apaisait, elle commençait à s'humilier. Elle s'instruisait dans la religion catholique et se mit à soigner ses frères et ses sœurs de misère.

Au bout d'une année, le Père, étonné qu'aucun signe de la maladie n'apparût chez elle, l'envoya à Tokio consulter le plus grand spécialiste. Elle revint avec l'attestation qu'elle n'avait jamais été lépreuse. « Alors, ma chère enfant, lui dit le Père, partez bien vite et retournez dans le monde. » Mais elle se jeta à ses pieds et le supplia de la garder comme infirmière. « Et la contagion? », lui dit-il. « Si Dieu veut qu'elle m'atteigne, répondit-elle, que sa volonté soit faite! » Voilà bientôt douze années qu'elle soigne les lépreux, qu'elle se mortifie en les soignant, car, si elle s'est habituée à la vue des plaies les plus hideuses, elle souffre toujours autant de l'odeur fétide qui s'en répand et du souffle empoisonné de ces malheureux. Cette jeune fille, qui appartient à une haute famille de Tokio, a été, dans les dix dernières années, la grande joie miraculeuse du Père Droüart de Lezey.

## ASIE RUSSE

**La politique des nationalités en Asie Russe.** — A l'occasion des fêtes du 14<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement des Soviets, la presse russe a consacré de très nombreux articles à la politique des nationalités en Asie russe.

*Transcaucasie.* — M. Moussabekov, en sa qualité de président du comité exécutif de la République fédérative de Transcaucasie, a énuméré les succès obtenus dans la politique léniniste des nationalités. Il a déclaré d'abord que le problème de la collaboration fraternelle du peuple transcaucasien se trouvait entièrement résolu, ce qui constitue la meilleure réponse aux critiques systématiques adressées aux principes soviétiques. Puis il a apporté les chiffres suivant en ce qui concerne l'instruction publique: « 32 *vouz* (écoles supérieures) et 34 facultés ouvrières ont près de 30.000 étudiants. Les capitaux investis pour la construction des écoles atteignent

68 millions de roubles en 1931 contre 34 millions en 1928-29. Alors qu'avant la révolution, les habitants, « sous l'influence de la religion, ignoraient la médecine », il existe actuellement dans le pays 212 hôpitaux et 527 dispensaires. Enfin, il s'est plu à constater que le théâtre de Transcaucasie s'orientait définitivement vers la construction socialiste. »

**Turkmenistan.** — M. Kulbécherov, représentant permanent de la République Soviétique du Turkmenistan à Moscou, a fait longuement ressortir, lui aussi, les progrès réalisés par son pays dans l'œuvre de la construction socialiste. Il a constaté la réalisation, dans la proportion de 55 %, du plan Quinquennal, l'organisation de l'économie socialiste dans les principaux rayons cotonniers et l'augmentation considérable des secteurs socialisés.

Alors qu'en 1929-1930 nous comptons dans le domaine intellectuel 1.840 établissements avec 55.710 élèves, nous en avons actuellement 3.549 avec 104.000 élèves. En 1929, nous avions 652 écoles d'enseignement primaire avec 25.770 élèves; aujourd'hui, nous en avons 1.264 avec 91.260 élèves. En 1931, nous avons créé 400 écoles d'études politiques qui instruisent 7.440 élèves et notre école supérieure communiste a 300 élèves.

L'œuvre réalisée dans le développement de l'enseignement politique et culturel est surtout à signaler. Le nombre d'établissements de ce genre s'est accru sensiblement: il a passé de 2.069 l'année dernière à 4.088 et le nombre des élèves, qui était de 58.350, atteint actuellement 212.860.

Le résultat de cet effort a été d'augmenter considérablement le pourcentage des gens sachant lire et écrire. Cette augmentation est due surtout à l'introduction de l'alphabet latin.

**Uzbékistan.** — M. Akoubabaer, président du comité central de l'Uzbekistan, affirme que son pays est devenu méconnaissable.

En 1920, le pays ne comptait que 1/8 de gens sachant lire et écrire; en 1931, ce pourcentage atteint 52,2 %. Si, en 1912, le nombre des enfants fréquentant l'école n'était que de 4.500, composés de Russes nobles pour la plupart, en 1931 leur nombre atteint 319.000, soit 72 % du total des enfants ayant l'âge scolaire. Le nombre des établissements culturels (clubs, bibliothèques, écoles) est de 2.932 et les instituteurs sont plusieurs milliers. Il y a 20 journaux et 10 revues en langue locale. Il y a également 9 théâtres nationaux, un grand nombre de cinémas, de stations de radio.

L'auteur passe ensuite aux progrès réalisés dans la lutte pour l'affranchissement de la femme indigène.

Dans nombre de rayons (Boukhara, Novo-Ourgendj, Ourzar, Patta-Hissar, Djar Kourgan, etc.), nous approchons de l'enlèvement total du voile, de cette honte séculaire, de ce symbole d'esclavage et d'oppression de la femme indigène. Des centaines et des milliers de brigades féminines travaillent sur les champs socialistes de l'Uzbekistan pour réaliser l'affranchissement cotonnier de l'Union soviétique. Le système des èrèches, des jardins d'enfants se développe en un rythme accéléré, contribuant ainsi à l'affranchissement de la femme uzbèke du joug économique et social du foyer.

**Tadjikistan.** — Au nom de cette république, M. Moumine Khodjaev a tenu à noter à son tour les progrès réalisés dans les différents domaines.

En 1927, le pourcentage des personnes sachant lire et écrire n'atteignait que 2 %. En 1931, il est de 12,4 % et au cours de l'an dernier plus de 10.000 personnes ont acquis une connaissance suffisante de l'alphabet. Le nombre des écoles est passé de 528 à 990 et celui des élèves de 24.200 à 55.700.

Ainsi donc, à en croire les délégués officiels de la Transcaucasie, du Turkmenistan, de l'Uzbekistan, et du Tadjikistan, des progrès considérables auraient été réalisés quant à l'organisation des nationalités et aux progrès des masses dans ces républiques. Il serait trop facile de mettre systématiquement en doute les faits signalés à dessein. Il sera beaucoup plus rationnel d'emprunter à la presse locale de ces républiques alliées les appréciations qu'elle a pu formuler sur la politique de Moscou.

**Capture du chef basmatchi Ibrahim Bek.** — L'agence *Tass* a annoncé en ces termes la capture du chef basmatchi Ibrahim Bek :

L'armée rouge soutenue par la population du Tadjikistan a mis en déroute les détachements d'insurgés qui, sous le commandement d'Ibrahim Bek, opéraient sur le territoire soviétique. Ibrahim Bek et ses principaux lieutenants ont été faits prisonniers et emmenés à Tachkent.

**Au Turkestan : la mobilisation des femmes pour la récolte du coton.** — Les journaux du Turkestan annoncent que, dans le but d'intensifier le travail que nécessite la culture du coton, une « double décade » pour les besoins de la récolte du coton a été instituée parmi les organisations féminines. Un traité « socialiste » a été conclu à ce sujet entre les organisations du parti communiste et les républiques du Turkestan.

Il faut qu'en Turkestan et au Turkmenistan on recoure au travail des femmes et des jeunes filles valides des *Kolkhos* et des propriétés individuelles des paysans pauvres et moyens pour la récolte du coton dans la proportion de 100 %. Il faut en même temps introduire les femmes dans les équipes mixtes et organiser dans les *Kolkhos* des brigades féminines.

L'engagement doit être pris d'obtenir jusqu'à la fin de 1932 l'enlèvement du voile de toutes les femmes parmi les masses laborieuses.

Le traité, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1931, est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1933. Il ressort des commentaires des journaux soviétiques que cette mesure n'a pas donné les résultats désirés. Beaucoup de femmes n'ont pas compris l'idéal communiste et la mobilisation prévue présente des lacunes considérables.

Sous la signature de trois femmes composant la « brigade spéciale de rédaction », la *Pravda Vostoka* a publié un article intitulé : « la classe

ennemie réagit contre les femmes des kolkhos », dans lequel il est signalé que, dans le rayon de Murzatohl, les efforts déployés pour attirer les femmes se heurtent à une ambiance de lutte de classes des plus aiguës. Au Kolkhos Lénine, un paysan a tué sa femme qui se signalait par son activité communiste. Dans le Kolkhos Kaïtmas, une femme déléguée a été furieusement bâtonnée pour avoir enlevé son voile ; dans le Kolkhos Krasny-Octiobre, la maison qu'habitait l'organisatrice du congrès féminin a été incendiée, etc.

Malgré tous leurs efforts, les délégués soviétiques éprouvent donc de très grandes difficultés à obtenir la mobilisation, même partielle, des femmes du Turkestan.

## ASIE PORTUGAISE

**Le café à Timor.** — Des trois colonies portugaises de l'Asie méridionale, une seule, l'île de Timor, exporte du café ; ni les Indes, ni Macao n'en produisent. Mais, par contre, le café constitue le principal produit d'exportation de cette terre de l'Insulinde.

C'est du café d'importation, provenant en très grande majorité du *Coffea arabica* L, qui fut introduit dans l'île au début du siècle dernier, très probablement en 1815, par le gouverneur José Pinto Alcoforado e Sousa. Grâce aux mesures prises par l'administration de la colonie, la culture s'est répandue parmi la population indigène et parmi les colons avant d'être également pratiquée par différentes sociétés. Plus récemment, le café de Libéria et différents autres types ont été introduits dans le pays, mais la presque totalité du café produit à Timor et exporté directement vers l'étranger, surtout vers les Indes Néerlandaises, l'Australie et la Chine est due au caféier d'Arabie.

Après avoir exporté 10 tonnes de café en 1858, 100 tonnes en 1862, 1.835 tonnes en 1880, puis s'être élevée jusqu'à 2.577 tonnes en 1881, Timor est retombée à 910 tonnes en 1893 et même à 451 tonnes en 1895 et à 408 tonnes en 1901, après avoir constamment dépassé une exportation de 1.000 tonnes pendant les treize années 1880-1892. Au cours des années postérieures, l'exportation a rarement dépassé 1.000 tonnes jusqu'en 1910 ; au contraire, à partir de cette date — abstraction faite des années de guerre 1916-1918 — elle a été presque constamment supérieure à ce chiffre. Elle a même atteint le total de 2.164 tonnes en 1927, puis est retombée à 1.587 tonnes l'année suivante. Tels sont du moins les chiffres donnés par le professeur C. de Mello Geraldès dans le *Boletim da Agência Geral das Colonias* de mars 1930 (p. 32-34) ; ils font de Timor la colonie portugaise qui, après l'Angola, produit le plus de café.

## Bibliographie

**Historique des Troupes coloniales pendant la Guerre 1914-1918** (Fronts extérieurs). Paris, Charles Lavauzelle et Cie, 1931, in-8 de 352 pages, avec cartes hors texte en dépliant et cartes dans le texte.

Après avoir publié en 1922 le récit de l'œuvre accomplie par les troupes coloniales sur le front français pendant la Grande Guerre, voici que la Section technique des Troupes Coloniales nous donne une histoire du rôle de ces mêmes troupes sur les fronts extérieurs. Histoire succincte, mais très précise et très sûre, établie à l'aide des journaux de marche originaux des corps de troupe et, en même temps, de la documentation et des études du Service historique de l'armée. Elle comprend cinq parties d'inégale importance, consacrées : la première à l'expédition des Dardanelles (p. 7-47), la seconde aux travaux accomplis par l'armée d'Orient depuis Salonique jusqu'à la mer Adriatique, jusqu'en Hongrie, en Roumanie et en Bessarabie (p. 50-174), la troisième à la conquête du Cameroun (p. 175-323), les deux dernières enfin, très brèves, à la campagne du Togo (p. 324-336) et aux opérations contre les Senoussis (p. 337-351). Il n'y a là, on le voit, rien ou presque rien qui touche directement l'Asie ; aussi nous bornons-nous à signaler brièvement cet intéressant volume, qu'accompagnent de nombreuses cartes, mais dont, malheureusement, l'absence de toute table générale des matières et de tout index ne facilite guère le maniement ou l'utilisation.

**Avant-Propos au Code des Obligations et Contrats de la République libanaise.** Rapport présenté au Ministre de la Justice par Marcel DEIS. Beyrouth, imp. des Lettres J. G., 1031, in-4° de XIV pages.

Résumé sommaire des travaux menés à bien par le Comité consultatif de Législation entre 1925 et la fin de 1930 et dont l'aboutissement est la rédaction d'un Code des Obligations et Contrats de la République libanaise. Celui-ci respecte les lois et les coutumes locales dont le maintien apparaît indispensable pour éviter un bouleversement trop radical, mais reflète en même temps les idées les plus récentes de la doctrine et les solutions les plus neuves de la jurisprudence européenne. Le rapport de M. Deis signale surtout les innovations de fond consacrées par le nouveau Code dans ses 1106 articles, distribués suivant un plan nouveau, faisant état a priori des principes généraux qui régissent tous les contrats.

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE, PARIS 1931, *Section des Arts*. L'École française d'Extrême-Orient, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, in-8 de 60 pages, avec 16 planches hors texte.

Une partie de cette intéressante notice n'est pas nouvelle et a déjà paru en 1921, dans la plaquette rédigée par l'École française d'Extrême-Orient à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille. Mais tout a été revu et mis soigneusement au courant ; on peut s'en rendre compte en constatant toutes les additions introduites dans l'ancien texte, distingué du nouveau par des crochets ; par ailleurs, tout ce qui a trait aux travaux de l'École postérieurs à 1921 est exposé ici, d'ensemble, pour la première fois. Ainsi peut-on se rendre compte aisément de l'œuvre accomplie et des progrès réalisés au cours de la dernière décennie.

Le lecteur trouve d'autre part, dans cette plaquette, des notices sommaires sur les musées de Phnom-Penh, de Hué et de Saïgon, qui sont placés sous le contrôle scientifique de l'École française d'Extrême-Orient, comme aussi sur trois sociétés savantes d'Indochine (la Société des Etudes indochinoises, la Société de Géographie de Hanoi, l'Association des Amis du Vieux-Hué), dont les deux dernières procèdent de l'École, et qui, toutes, sont en étroits rapports avec elle. Seize planches, quatre de cartes et douze de gravures, donnent une idée précise des installations de l'École, de ses missions et de ses travaux, tant en Indochine qu'à l'étranger. Une seule chose y manque : le catalogue des objets envoyés à l'Exposition de Vincennes ; mais ce catalogue doit faire l'objet d'une plaquette complémentaire de celle-ci, qui a paru en 1930, donc de trop bonne heure pour que ledit catalogue pût y être inséré.

**La Monarchie Annamite**, par Roger PETIT. Paris, les Editions Domat-Montchrestien, 1931, in-8 de 126 pages.

Quoi qu'on puisse faire, les institutions annamites primitives, celles que nous avons trouvées en arrivant dans le pays, s'altèrent et s'effacent de plus en plus, au contact de notre civilisation, par suite de l'instruction que les jeunes Annamites reçoivent de nous et dans leur pays et en France. Aussi est-il bon de se hâter de les étudier, ces institutions, et d'en noter tous les traits distinctifs, toutes les particularités. C'est ce que M. Roger Petit vient de faire pour la monarchie annamite, avec l'aide du précepteur de l'Empereur d'Annam et des documents déjà publiés. Les différents chapitres de son livre ne se bornent pas à décrire les cérémonies, si pittoresques et si brillantes, de l'accession au trône et des funérailles de l'empereur ; elles mettent surtout en plein relief son caractère religieux (en tant que mandataire du ciel et en tant que souverain pontife) et aussi son double caractère absolu et patriarcal. Deux autres chapitres esquissent un tableau d'ensemble de ses collaborateurs et de la cour d'Annam.

**La Chine navrée**, par Paul-Myron LINEBARGER (Lim Ba Keu). Paris, Comité général exécutif du Kuomintang (1931), in-8° de 40 pages.

L'intérêt de cette brochure réside dans les biographies des chefs du gouvernement national chinois, qui la terminent et aussi dans le fait d'un Américain complètement gagné aux doctrines de Sun Yat Sen et s'en constituant le propagandiste. Pour M. Linebarger, « presque toutes les nations du monde se lèvent contre la Chine pour la violer » et « les traités inégaux sont des instruments de torture pour les Chinois, qui se sont toujours révoltés contre leurs injustices » ; quant à Sun Yat Sen, « je cherche en vain dans l'histoire des peuples (déclare-t-il) un homme ayant accompli une œuvre aussi vaste ». Au reste, la couverture de cette plaquette donne, au verso, le portrait de Sun Yat Sen et la traduction de son testament politique.

---

#### CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

---

*L'hiver de la Côte d'Azur, c'est un autre printemps*

Les trains du P. L. M., « les trains du soleil », comme on les appelle, nombreux, rapides, confortables, mettent ce printemps en quelques heures à la portée de tous. Le

prix du voyage est singulièrement réduit si l'on use des cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif valables un mois qui, pour un trajet aller et retour de 2.000 km., procurent une économie de 20 % en 1<sup>re</sup>, de 14 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, économie qui atteint 30 % en 1<sup>re</sup> et 26 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> si le trajet est de 3.000 kilomètres.

---

#### *C'est sur les Alpes françaises qu'il faut faire des Sports d'hiver*

La montagne a deux visages : un d'été, un d'hiver. Voici le moment de découvrir la montagne hivernale, celle des sports de neige et de glace.

Les sports d'hiver sont à la mode. Qui les pratique accroît son capital de santé. Aussi leurs adeptes se multiplient-ils incessamment.

Pour les recevoir la montagne s'est équipée. De petits hameaux sont devenus cités et ces modernes stations de villégiature hivernale alpestre, pourvues d'hôtels de toutes catégories, sont accessibles à tous, par des moyens de transports rapides et nombreux.

On s'y adonne au sport pendant les heures de soleil ; on y trouve la nuit tombée, toutes les distractions mondaines. Huit jours de culture physique sur la neige, c'est la meilleure cure de rajeunissement.

Ainsi s'explique la vogue croissante des séjours d'hiver sur les Alpes françaises où les centres organisés sont nombreux.

---

#### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

---

#### *Les bonnes relations entre la France et le Maroc au départ de Paris-Quai d'Orsay*

1<sup>o</sup> *Par Hendaye, Madrid, Algésiras et Tanger* (service quotidien) :

Trans rapides (1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup> classes et toutes classes) et services de luxe (wagons-lits, la nuit ; wagons-salons, le jour) en France et en Espagne ; moins de 3 heures de mer. Correspondance immédiate à Tanger par train rapide pour Fez, Rabat et Casablanca (wagon-lits 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes) avec continuation sur Marrakech.

2<sup>o</sup> *Par chemin de fer Paris-Toulouse et par avion au départ de Toulouse :*

Service aérien quotidien de Toulouse pour Tanger, Rabat et Casablanca. Une nuit en chemin de fer et une journée d'avion.

3<sup>o</sup> *Par Toulouse, Port-Vendres, Oran et Oudjda :*

Service maritime hebdomadaire — 31 heures de mer — trains rapides toutes classes : couchettes Paris-Port-Vendres-Quai avec transbordement direct du train au paquebot ou wagon-lits Paris-Port-Vendres (ville). Au départ d'Oran trains et services automobiles directs.

4<sup>o</sup> *Par Bordeaux et Casablanca :*

Service maritime hebdomadaire. Traversée en trois jours par les nouveaux paquebots rapides et confortables « Meknès » et « Marrakech ».

Pour tous renseignements s'adresser aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris ; aux principales agences de voyages.

---



# COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

## L'ŒUVRE DU COMITÉ

Le Comité de l'Asie française, qui fut fondé en 1901 sous la présidence d'Eugène Etienne, ancien ministre de la Guerre, et qui fut ensuite présidé par le regretté Emile Senart, de l'Institut, puis par M. Paul Doumer, ancien gouverneur général de l'Indochine, aujourd'hui Président de la République française, vient d'entrer dans sa trentième année d'existence. Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont largement justifié sa création et son programme et lui ont valu successivement le haut patronage de deux présidents de la République française, MM. Raymond Poincaré et A. Millerand.

Aujourd'hui, près de quinze ans après la fin de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre du monde, au surlendemain de cette paix de Lausanne qui a créé dans le Levant des situations tout à fait nouvelles, au moment où la Chine subit une crise si grave, son œuvre apparaît plus utile, et même plus indispensable que jamais. Les transformations du globe, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient, précipitée par les événements tragiques d'années encore toutes proches, les compétitions des Puissances aux deux extrémités du vaste continent asiatique et dans le Pacifique, les derniers événements de Chine, la propagande bolchevique, tout crée à la France de nouveaux devoirs, engage pour elle de nouvelles responsabilités.

Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active.

Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis de guider utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par Eug. Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée

et suivie en face des problèmes du Levant et de l'Extrême-Orient. » Son activité, au cours des trente années 1901-1931, s'est manifestée de maintes façons : interventions auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés ; fréquentes conférences, soit au siège du Comité, soit dans de plus vastes locaux ; entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie ; subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme ; enfin publication de son bulletin, *l'Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés, a continué à paraître pendant toute la durée de la guerre.

*L'Asie française* a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, en novembre 1919, abandonner son rôle en raison de ses fonctions de secrétaire général du Haut Commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie du Comité, sous ses formes variées. Elle signale et étudie avec soin tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place particulièrement étendue aux affaires du Levant et de Chine. Elle est complétée par une bibliographie et par des « Variétés » qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin elle poursuit depuis l'année 1921 la publication d'une série de *Documents économiques, politiques et scientifiques* dont le titre suffit à indiquer la nature et qui paraissent de temps en temps. Chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, *l'Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

### ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **cinquante francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin** mensuel publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **quarante-cinq francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **soixante francs** pour les cercles, bibliothèques et groupements divers civils et militaires.

Pour l'étranger, le prix de l'abonnement est **uniformément fixé à cent vingt-cinq francs français**.

Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup> arrondissement).

## COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

*Président d'honneur* : M. PAUL DOUMER, président de la République. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député, ancien ministre; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Trésorier* : M. ED. DE LABOULAYE. — *Secrétaire général* : Baron L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY.

MM.

Général d'Amade ;  
**D'Anthouard**, ministre plénipotentiaire ;  
 Duc d'Audiffret-Paquier, député ;  
**Jacques Bacot** ;  
 Bapst, ambassadeur de France ;  
 Marquis de Barthélémy, explorateur ;  
 Philippe Berthelot, ambassadeur de France ;  
 Boissonnas, ministre plénipotentiaire, président de la Compagnie Algérienne ;  
**Henri Brenier** ;  
 Casenave, ministre plénipotentiaire ;  
 Chassigneux, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient ;  
 Dubail, ministre plénipotentiaire ;  
 André Duboseq ;  
 René Dussaud, de l'Institut, conservateur adjoint des Musées Nationaux ;  
 Finot, anc. dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;  
 Foucher, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ;  
 François-Marsal, anc. président du Conseil ;  
 Franklin-Bouillon, député ;  
 Henri Froidevaux ;  
 François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire ;  
 A. Gérard, président des Manufactures de Saint-Gobain ;  
 Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris ;  
 Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;  
 G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie ;  
 Mgr de Guébriant, supérieur général de la Société des Missions étrangères ;  
 Hackin, directeur-administrateur du Musée Guimet ;  
 G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;  
 Prince d'Hénin, sénateur ;  
 A. Henry, ambassadeur de France ;  
 Lucien Hubert, sénateur, ancien ministre ;  
 Abbé L. Jalabert, représentant de la Faculté française de Médecine de Beyrouth ;  
 Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;  
 Commandant Lunet de la Jonquière ;  
 Charles Lallemand, de l'Institut ;  
 Fernand Laudet, de l'Institut ;  
 A. Lebon, ancien ministre ;

Albert Lebrun, président du Sénat, président du Comité de l'Afrique française ;  
**Pierre Lefèvre-Pontalis**, ministre plénipotentiaire ;  
**Pierre Lenail**, ancien député ;  
 Général Le Rond ;  
 Général Levé ;  
 Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, ancien sénateur ;  
 Georges Leygues, anc. ministre de la Marine, député ;  
 Claudius Madrolle, explorateur ;  
 Baron Antonin de Mandat-Grancey ;  
 De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne ;  
 Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies ;  
 M<sup>me</sup> Massieu, explorateur ;  
 Louis Massignon, professeur au Collège de France ;  
 Mellier, ancien président des Eaux et Electricité de l'Indochine ;  
 Le Président A. Millerand ;  
 Maurice Monguillot, anc. gouverneur général, p. i. de l'Indo-Chine.  
 Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;  
 Baron de Neufelize ;  
 Maurice Ordinaire, sénateur ;  
 Ed. Payen, ancien député ;  
 Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France ;  
 De Peyerimhoff de Fontenelle ;  
 René Pinon ;  
 Poignant ;  
 Le Président Raymond Poincaré ;  
 L. Raveneau ;  
 Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;  
 Saint-Germain, ancien sénateur ;  
 Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;  
 Sallandrouze de la Mornaix ;  
 Comte Jean de Sayve ;  
 Christian Schefer, prof. à l'Ecole des Sciences Politiques ;  
 Le R. P. Scheil, de l'Institut ;  
 Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;  
 Steeg, sénateur ;  
 A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française ;  
 André Tardieu, député, Président du Conseil des Ministres ;  
 Colonel de Thomasson ;  
 P. de Vauréal.